**Rapport quadriennal du Conseil d'État au Grand Conseil**

a) relatif à la mise en œuvre de la politique régionale fédérale

b) à l'appui

- de la loi portant modification de la loi d'exécution de la loi fédérale sur la politique régionale (LELPR)
- de la loi portant abrogation de la loi d'introduction de la loi fédérale sur l'aide aux investissements dans les régions de montagne (LILIM)
- d'un projet de décret portant octroi d'un crédit d'engagement quadriennal de 29 millions de francs au brut (50% canton et 50% Confédération) à octroyer sous forme de prêts pour la réalisation de projets de politique régionale

(Du 25 avril 2016)

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs,

RÉSUMÉ

La politique régionale fédérale, ou nouvelle politique régionale (NPR) est un instrument de financement destiné à soutenir les projets déployés dans les régions dans les domaines de l'industrie et du tourisme essentiellement. Les projets éligibles doivent concourir à améliorer la position compétitive de l'économie locale, sans induire de distortion de concurrence. Le financement proposé est disponible sous forme de subventions ou de prêts. Chaque franc fédéral versé doit avoir pour équivalent un franc cantonal. Cette politique est mise en oeuvre par les cantons ou les associations de cantons pour une période de 4 ans.

Le canton de Neuchâtel participe à la politique régionale à 4 échelles : transfrontalière (France), de Suisse occidentale, Arc jurassien et cantonale. La période 2012 à 2015 a permis de soutenir 97 projets ayant un impact sur notre région. Ces projets apportent notamment du soutien à l'innovation, au développement des savoir-faire et contribuent à améliorer les conditions-cadres.

L'ensemble des programmes sera reconduit pour la nouvelle période NPR 2016-2019. En fonction des constats portés sur la période précédente, les stratégies de déploiement ont été adaptées et affinées, afin de répondre au mieux aux besoins des utilisateurs et ainsi pouvoir augmenter l'impact des mesures prévues.

Le financement des subventions (aides à fonds perdu) pour l'ensemble des programmes est annuellement intégré au budget du service de l'économie. Les prêts accordés dans le cadre du programme cantonal font l'objet d'un crédit d'engagement quadriennal soumis ici à votre approbation.

La NPR constitue pour notre canton un outil essentiel de déploiement de sa stratégie d'appui au développement économique. L'effet de levier obtenu grâce à la participation de la Confédération est un démultiplicateur important des fonds privés et cantonaux investis dans des projets visant à créer de la valeur ajoutée.

1. INTRODUCTION

Conformément à la loi d'exécution de la loi fédérale sur la politique régionale du 23 juin 2009 (LELPR), nous soumettons à votre Autorité le rapport quadriennal sur la mise en œuvre de la politique régionale fédérale pour la période de programmation 2012-2015 et des programmes que nous proposons de mettre en œuvre pour la période 2016-2019.

Ce rapport s'inscrit dans la suite du rapport 12.024 "Rapport quadriennal relatif à la mise en œuvre de la politique régionale fédérale à l'appui d'un projet de loi portant modification de la loi d'exécution de la loi fédérale sur la politique régionale (LELPR) et de deux décrets".

La ligne stratégique en matière d'appui au développement économique vous a été présentée par le biais du rapport 15.019. La NPR constitue un outil de déploiement de cette stratégie. Il est régi par la loi d'exécution de la loi fédérale sur la politique régionale (LELPR) du 23 juin 2009 et son règlement d'application du 28 novembre 2012. Un rapport annuel concernant le programme cantonal est adressé aux commissions de gestion et des finances ainsi qu'aux communes et entités qui les représentent.

Sur ces bases, au cours des quatre dernières années, le Conseil d'État a assuré la mise en œuvre de la politique régionale fédérale dans notre canton, et aussi, avec ses partenaires, aux échelles transfrontalière de l'Arc jurassien et intercantonale (de la Suisse occidentale et de l'Arc jurassien). Toutes échelles confondues, ce ne sont pas moins de 97 projets porteurs de développement régional qui ont été soutenus.

Le chapitre 2 rappelle les grandes lignes de la politique régionale fédérale et met en évidence les enjeux qu'elle représente pour le canton. Le troisième chapitre fait un bilan de la période de programmation 2012 à 2015, tel qu'il a été établi pour le Secrétariat d'État à l'économie (SECO).

Par la suite, après avoir fait état de l'utilisation du crédit d'engagement 2012-2015, les grandes lignes des programmes de mise en œuvre 2016-2019 pour les volets transfrontalier de l'Arc jurassien, intercantonaux de Suisse occidentale et de l'Arc jurassien et cantonal sont présentées. C'est l'objet du sixième chapitre, qui appelle, dans le septième, la demande de crédit d'engagement pour des prêts de politique régionale fédérale. Suivent différents compléments sur les conséquences financières (chapitre 10), et implications institutionnelles.

Ainsi, le présent rapport comporte toutes les informations utiles à votre Autorité pour octroyer au Conseil d'État le crédit d'engagement lui permettant de poursuivre la mise en œuvre de la LPR en soutenant des projets porteurs de création de richesses et de valeur ajoutée.

2. POLITIQUE RÉGIONALE FÉDÉRALE ET LES ENJEUX NEUCHÂTELOIS

2.1. But de la LPR

Avec la Nouvelle politique régionale (NPR), qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008, la Confédération et les cantons aident les régions de montagne, les autres régions rurales et les régions frontalières de la Suisse à maîtriser leurs changements structurels. La NPR doit permettre d'améliorer les conditions-cadres économiques pour les activités entrepreneuriales, de promouvoir les innovations, de générer de la valeur ajoutée et d'encourager la compétitivité dans les régions concernées. La NPR fournit ainsi une contribution à la création et à la sauvegarde d'emplois dans les régions concernées. La NPR contribue de manière indirecte à l'occupation décentralisée du territoire et à l'élimination des inégalités régionales.

La NPR soutient les régions dans l'exploitation de leurs potentiels. Elle promeut différentes formes de collaboration : entre les régions et les cantons, entre les institutions publiques et privées, mais aussi entre les différents secteurs et branches de l'économie.

2.2. Mesures financées

La promotion financière d'initiatives, de projets et de programmes qui renforcent l'innovation, la création de valeur ajoutée et la compétitivité dans les régions sont au cœur de la NPR. Elle encourage aussi la coopération territoriale en Europe dans le cadre des programmes Interreg.

Les régions, les entreprises ainsi que les autres personnes et groupements intéressés peuvent solliciter auprès des cantons, dans le cadre de la NPR, les aides financières suivantes :

- Contributions à fonds perdu pour la préparation, la réalisation et l'évaluation d'initiatives, de programmes et de projets. La promotion de projets NPR prend la forme d'un financement de départ. La NPR soutient des projets qui se rapportent à des activités dans le domaine préconcurrentiel ou interentreprises, par exemple des projets de recherche et de développement, ou encore des initiatives de transfert de connaissances entre les institutions de formation et de recherche et les entreprises. Elle soutient aussi des projets qui visent à améliorer les conditions (institutionnelles) favorisant un esprit d'entreprise et de compétitivité. Les responsables régionaux en charge du développement, les offices concernés, ainsi que les actrices et les acteurs régionaux peuvent également obtenir un soutien de la NPR à titre de participation à leurs dépenses ;
- Prêts à taux préférentiels ou sans intérêt pour des projets dans le domaine des infrastructures de développement orientées vers la création de plus-value, augmentant l'attractivité économique.

Les aides financières accordées dans le cadre de la NPR sont assumées pour moitié par la Confédération ; l'autre moitié étant à la charge des cantons. Pour obtenir un soutien, les projets doivent avoir un impact sur des régions de montagne, d'autres régions rurales ou des régions frontalières.

2.3. Programme pluriannuel de financement

Selon la Loi fédérale sur la politique régionale du 6 octobre 2006, l'Assemblée fédérale fixe, dans un programme pluriannuel de huit ans, les priorités thématiques et territoriales de la promotion, les contenus et les moyens à disposition. Au niveau fédéral, la mise en œuvre de cette loi incombe au secteur politique régionale et d'organisation du territoire du Secrétariat d'État à l'économie (SECO).

Les cantons se voient attribuer un rôle central en matière de conception, de financement et de mise en œuvre de la politique régionale. En effet, sur la base du programme pluriannuel 2008-2015 de la Confédération, les cantons ont élaboré des programmes cantonaux et intercantonaux de mise en œuvre d'une durée de quatre ans pour les deux périodes 2008-2011 et 2012-2015. Les objectifs et les stratégies spécifiques pour chaque canton y sont définis. Sur la base des programmes cantonaux de mise en œuvre, les cantons, les régions et/ou les responsables régionaux du développement lancent leurs propres projets, programmes et initiatives qui contribuent à l'amélioration de la compétitivité et à l'augmentation de la création de valeur ajoutée. Les demandes de financement par les fonds NPR sont adressées aux cantons.

Tous les quatre ans, les cantons rendent compte à la Confédération des projets réalisés et de la mise en œuvre des axes prioritaires du développement. Le cycle s'achève après une période de huit ans par une évaluation finale sur l'efficacité des mesures entreprises, puis recommence avec un nouveau programme pluriannuel de la Confédération.

2.4. Aspects financiers

Durant la première phase de mise en œuvre 2008-2011, la Confédération et les cantons ont encouragé, dans le cadre de la NPR, plus de 1'200 projets avec des contributions à fonds perdus (241 millions de francs) et de prêts (182 millions de francs). Ces impulsions publiques ont déclenché chez des tiers (régions, communes, entreprises, organes responsables de projets, etc.) des engagements financiers dépassant largement le demi-milliard de francs. Dans le cadre des mesures de stabilisation conjoncturelle, plus de 60 mesures d'infrastructure anticipées ont en outre été soutenues par des prêts sans intérêt ou des prêts à taux préférentiels pour un montant de 55 millions de francs. Dans la deuxième phase de mise en œuvre 2012-2015, la Confédération et les cantons ont soutenu à ce jour (chiffres définitifs non encore publiés) plus de 900 nouveaux projets avec des contributions à fonds perdus et des prêts équivalents.

Au niveau du contenu, les projets soutenus se sont concentrés sur les domaines thématiques "Tourisme" (36%) et "Systèmes de création de valeur ajoutée orientés vers l'exportation" (27%). Les priorités de deuxième ordre se sont vu attribuer un rôle subordonné, à savoir : "Formation et santé" (7%), "Ressources naturelles" (3%), "Energie" (5%) et "Economie agricole" (2%). Les projets Interreg spécifiques ont représenté une part de 5% environ, les projets d'"aide technique" de 14%. Les deux priorités de la promotion reçoivent également un soutien financier important : 70% des prêts pour le domaine "Tourisme" et 45% des contributions à fonds perdus pour les "Systèmes de création de valeur ajoutée orientés vers l'exportation".

La loi fédérale sur la politique régionale (2006) est valable pour une durée indéterminée. En 2015, le Conseil fédéral et le parlement ont approuvé le message pour la promotion économique 2016-2019 et ainsi également le programme pluriannuel relatif à la mise en œuvre de la NPR 2016-2023, qui fait partie du message. Le nouveau programme pluriannuel définit les grandes bases pour les deux prochaines périodes d'encouragement NPR. On trouve au centre de ce programme le soutien aux systèmes régionaux d'innovation (RIS) ainsi que la promotion touristique.

La politique régionale est entièrement intégrée à la stratégie d'appui au développement économique qui vous a été présentée en 2015 (rapport 15.019). Elle constitue un instrument précieux en matière de consolidation des filières industrielles régionales, à soutenir les startups et les PME innovantes et à encourager le déploiement du potentiel de la filière touristique.

3. BILAN 2012-2015

3.1. Volet transfrontalier

a) Rappel

Le programme transfrontalier de mise en œuvre de la loi fédérale sur la politique régionale s'est déroulé dans le cadre de deux conventions-programmes signées avec le canton de Neuchâtel, couvrant les périodes 2008-2011 et 2012-2015.

Le programme est piloté, côté français, par la Région Franche-Comté, autorité responsable de la gestion des fonds européens, et, côté suisse, par la coordination régionale Arc jurassien, organisme de développement régional chargé de l'attribution des subventions fédérales LPR. C'est notre canton qui assure la responsabilité du volet auprès du SECO.

b) Appréciation globale du programme Interreg IV

Depuis 2008, 69 projets ont été programmés concernant la coordination régionale Arc jurassien pour un montant de contributions fédérales allouées de 5'152'677 francs et de contributions cantonales de 7'096'904 francs correspondant à un montant versé respectif de 4'862'163 francs et 6'651'463 francs.

Depuis 2008, 674'837 francs de contributions fédérales et 631'836 francs de contributions cantonales ont financé les activités de management régional.

Le montant total de la maquette de fonds fédéraux de 5'537'000 francs (4'000'000 francs pour 2008-2011 et 1'537'000 francs pour 2012-2015) a ainsi été consommée à 100%, les reliquats des projets ayant été systématiquement réalloués.

L'engagement des cantons est quant à lui supérieur aux prévisions qui étaient de 6'520'000 francs. Cet engagement fort est notamment lié au soutien décisif des cantons sur les projets non éligibles à la NPR.

Pendant la période sous revue, le canton de Neuchâtel a soutenu financièrement par le biais de la ligne LPR – Interreg 37 projets pour un montant total de 1'198'637 francs.

Tableau 1 : État financier du volet transfrontalier de l'Arc jurassien 2008-2011 et 2012-2015

Projet	Contributions fédérales		Contributions cantonales		
	Maquette	Montant alloué	Montant versé	Montant alloué	Montant versé
Objectif 1 : Économie, Innovation, Formation	2'763'200	3'149'907	2'987'361	3'009'298	2'991'448
Objectif 2 : Aménagement du territoire, Transport, Environnement	1'507'200	955'614	854'770	2'782'236	2'401'656
Objectif 3 : Qualité de vie, Services, Attractivité	753'600	1'047'155	1'020'032	1'380'368	1'333'360
Objectif 4 : Management régional	513'000	674'837	674'837	631'836	631'836
TOTAL	5'537'000	5'827'514	5'537'000	7'728'740	7'283'300

L'objectif global du programme Interreg IVA (4A) France-Suisse est de "contribuer à un développement équilibré de l'espace de coopération franco-suisse, à même de produire de manière innovante et performante des valeurs ajoutées économiques, sociales et environnementales". Cet objectif global est mis en œuvre au moyen de trois objectifs, qui le traduisent de façon concrète et d'un axe management:

- Améliorer la compétitivité des territoires transfrontaliers et de leurs acteurs, en accordant une attention particulière à la création de valeur ajoutée et d'emplois ;
- Favoriser l'aménagement et le développement durables des territoires, en veillant à une meilleure gestion de la mobilité et de l'environnement ;
- Favoriser l'accès à des services de qualité indispensables à l'attractivité des territoires ;
- Management régional.

Améliorer la compétitivité des territoires transfrontaliers et de leurs acteurs, en accordant une attention particulière à la création de valeur ajoutée et d'emplois

L'ensemble des 37 projets programmés dans l'objectif n° 1 a bénéficié de contributions fédérales. Ces projets relatifs à l'économie, l'innovation et la formation ont été tous analysés comme étant compatibles avec les principes de la NPR au regard des actions mises en œuvre (soit développement de nouveaux produits, processus, services ou technologies, soit amélioration de la qualification de la main d'œuvre). Ces derniers représentent un montant de subventions conventionnées de 3'149'907 francs de contributions fédérales et de 3'009'298 francs de contributions cantonales, correspondant à un montant effectivement versé de, respectivement, 2'987'361 francs et de 2'991'448 francs.

Cet objectif a connu un franc succès durant toute la vie du programme. Les projets soutenus participent à renforcer l'application économique des innovations technologiques au profit des territoires (Projet "PIMENT") et à renforcer les liens entre milieux académiques, de la recherche, des entreprises et des collectivités (projet "communauté du savoir"). En outre, certains projets ont permis le renforcement de la complémentarité des systèmes d'innovation et du potentiel de coopération entre les acteurs économiques (projet "Innovarc", projet "COMM PME B2B").

Concernant les projets relatifs à l'amélioration de la qualification de la main d'œuvre, des difficultés sont à noter. D'une part, les projets de formation sont complexes à mener à bien au vu des différences d'organisation entre la Suisse et la France et de la

méconnaissance réciproque du système voisin. D'autre part, cette thématique, dont l'importance est régulièrement affirmée au niveau politique, se heurte à la problématique sensible de l'emploi frontalier. Cette mesure correspond cependant à une réelle nécessité d'intégration des parcours de formation qui reste insuffisante pour répondre aux besoins de recrutement. Plusieurs projets ont connu d'excellents résultats et ont permis de poser les bases d'une collaboration fructueuse entre organismes de formation (Projet "Mutualisation de deux écoles de paysages").

Dans la perspective de la nouvelle période contractuelle Interreg V, la thématique de l'innovation et de la compétitivité des acteurs économiques a été inscrite dans la stratégie, afin de répondre au besoin de soutenir la dynamique de projets de transfert de technologie et d'innovation entamée pendant Interreg IV. Au vu de son importance pour la région, et malgré les difficultés observées, la formation est également intégrée au programme Interreg V dans la perspective de participer à la conciliation du marché de l'emploi et des dynamiques de croissance économique.

Favoriser l'aménagement et le développement durables des territoires, en veillant à une meilleure gestion de la mobilité et de l'environnement

6 projets sur 17 programmés dans l'objectif n° 2 ont bénéficié de contributions fédérales. Ainsi, seul 35% des projets de l'objectif spécifique 2, relatifs à l'aménagement du territoire, aux transports et à l'environnement, ont été analysés comme compatibles avec la NPR au regard des actions mises en œuvre (principalement études et actions de communication ou promotion). Ces derniers représentent un montant conventionné de 955'614 francs de contributions fédérales et de 2'782'236 francs de contributions cantonales, correspondant à un montant effectivement versé de, respectivement, 845'770 francs et de 2'401'656 francs.

Les projets soutenus présentent une réelle assise territoriale et développent des diagnostics et schémas directeurs pour les prochaines années, (projet "Schémas des mobilités", projet "Ligne Besançon - La Chaux-de-Fonds"). De manière générale, les actions transfrontalières en matière de transports dans l'Arc jurassien souffrent d'obstacles (réalité géographique de régions de montagne, peu de centres urbains et accessibilité difficile). Elles relèvent cependant d'une forte nécessité.

Les projets soutenus sont majoritairement financés par les cantons dans la mesure où les critères d'éligibilité à la NPR servant de cadre de référence entre 2008 et 2015 n'ont pas permis de les financer. Seuls les volets communication et promotion de deux projets ont bénéficié d'une contribution fédérale.

Dans la perspective de la nouvelle période contractuelle Interreg V, le développement coordonné de l'aménagement correspond à des priorités politiques nationales et est essentiel tant du point de vue de la compétitivité des régions fonctionnelles que de l'amélioration des conditions-cadres du dynamisme économique des centres régionaux. L'organisation de la mobilité et la maîtrise des déplacements doit être comprise comme facteur de croissance durable. Cette thématique a par conséquent été inscrite dans la stratégie d'intervention du programme 2014-2020.

Favoriser l'accès à des services de qualité indispensables à l'attractivité des territoires

10 projets sur 15 programmés dans l'objectif spécifique 3 ont bénéficié de contributions fédérales. Ces projets relatifs aux services, au tourisme et à la culture ont été analysés comme compatibles avec la NPR au regard des actions mises en œuvre (développement de nouveaux produits ou services sur le marché).

Plusieurs projets structurants ont permis de mettre en place des nouvelles offres de service notamment relatif au covoiturage à l'attention des salariés des entreprises (projet "co-voiturage dans l'Arc jurassien"). Dans le domaine du tourisme, plusieurs projets ont permis de mettre en place de nouvelles offres et produits sur le marché (projet "Terra Salina", projet "Sentier de la Contrebande") en impliquant de nombreux acteurs clés du territoire (offices de tourisme, parcs nationaux, associations, régions). Une complémentarité est également à noter avec les projets soutenus par la NPR au niveau cantonal. C'est le cas par exemple du projet "Route de l'absinthe" qui a permis la mise en place d'une route touristique et thématique franco-suisse valorisant la maison de l'absinthe, financée par la NPR au niveau du canton de Neuchâtel.

Dans la perspective de la nouvelle période contractuelle Interreg V, les services restent une priorité (services de santé, services à l'enfance, services d'accueil des nouveaux arrivants, vieillissement de la population) pour favoriser la diversification de l'activité des entreprises et dynamiser l'économie régionale. Le tourisme sera également soutenu, afin d'appuyer la mise en place de stratégies de développement économique.

Management régional

La Coordination Régionale Arc Jurassien (CRAJ) est composée des cantons de Neuchâtel, Jura, Vaud et Berne. Elle existe en tant que commission interne à l'association arcjurassien.ch.

La CRAJ met en œuvre, gère et anime le programme Interreg IV France-Suisse pour la partie de l'Arc jurassien suisse. Elle s'organise autour d'un comité politique et d'un coordinateur régional assisté par des collaborateurs de l'association arcjurassien.ch. Depuis 2008, 674'837 francs de contributions fédérales et 631'836 francs de contributions cantonales ont financé les activités de management régional. Les activités et les tâches suivantes ont ainsi pu être menées à bien :

- Participation au pilotage général du programme Interreg IV France-Suisse ;
- Administration et mise en œuvre de la CRAJ ;
- Information, animation, instruction et suivi des projets Interreg IV Arc jurassien ;
- Attribution des contributions fédérales aux projets Arc jurassien approuvés par le comité de programmation du programme France-Suisse ;
- Participation au secrétariat technique conjoint (STC) du programme Interreg IV ;
- Participation aux travaux de prospectives stratégiques et participation financière à plusieurs études de capitalisation et de diagnostic (valorisées dans le cadre du management régional).

Dans la perspective de la nouvelle période contractuelle Interreg V, les cantons partenaires du programme France-Suisse ont souhaité disposer d'une seule coordination régionale Interreg dont la mise en œuvre est déléguée à arcjurassien.ch, forte de son expérience sur les périodes contractuelles 2008-2011 et 2012-2015.

Le programme transfrontalier Arc jurassien de mise en œuvre de la loi fédérale sur la politique régionale a su mettre à profit les possibilités de financement de la NPR dans le cadre d'Interreg IV. On note une augmentation sensible du caractère innovant des projets, créateurs de valeur ajoutée. Cette évolution est à mettre au crédit de la NPR d'une part, mais de manière plus générale, à une volonté partagée par l'Union européenne et les collectivités partenaires du programme de soutenir des projets à même de contribuer de manière forte au développement régional.

c) Impact sur l'économie régionale

Les projets relatifs à l'économie et l'innovation ont permis de mettre en place des applications concrètes sur le territoire. De nombreux acteurs ont été impliqués issus du monde de la recherche (Hautes écoles, Universités), de l'industrie (entreprises), de l'innovation (organismes de soutien et d'aide). Les projets de collaboration ont participé à la mise en place de conditions-cadres permettant le renforcement de la compétitivité des acteurs impliqués et de l'économie régionale. Cette amélioration de la compétitivité des acteurs est un effet lié à la mise en œuvre de stratégies de développement ciblées (nouveaux produits, services ou processus) répondant ainsi aux besoins des acteurs impliqués dans les partenariats. Les projets sont tous orientés innovation et marché avec pour objectif notamment de tester la viabilité de nouveaux produits ou de nouvelles voies de recherche, en lien avec le monde économique.

Les projets relatifs à la formation ont eu un impact plus faible sur l'économie régionale, au vu des difficultés à traiter de manière transfrontalière cette thématique et du contexte de l'emploi frontalier.

Les projets relatifs à l'aménagement du territoire et aux transports ont permis de favoriser la mise en place de conditions-cadres pour une économie compétitive et un territoire attractif. Les études menées ont permis de dynamiser les réflexions à l'échelle de régions fonctionnelles pour identifier les potentialités et élaborer différents scénarii de développement économique. Concernant les projets relatifs à la préservation et la valorisation des ressources du patrimoine naturel et culturel, seuls deux projets ont été soutenus dans la cadre de la NPR. L'objectif principal de ces projets était de favoriser un réseau d'échanges entre les acteurs du territoire et de fournir des solutions permettant la résolution de problèmes liés au développement régional. Il s'est agi principalement d'accompagner les dynamiques économiques et de répondre aux besoins d'aménagement du territoire dans une perspective de pérennité et de développement durable. Les projets programmés ont bien pris en compte les besoins en termes de maintien de l'emploi dans les territoires au vu notamment de leur capacité à retenir ou attirer les investissements économiques. Des outils d'aide à la décision ont été produits, afin d'orienter le choix des politiques publiques à caractère innovant. Concernant les projets relatifs à la préservation et la valorisation des ressources du patrimoine naturel et culturel, des méthodologies ont été mises en place et diffusées au sein des écosystèmes productifs concernés.

Les projets relatifs aux services, au tourisme et à la culture ont permis de mettre en place des stratégies de développement répondant aux besoins du territoire et permettant aux acteurs de diversifier leurs activités et leurs offres.

d) Collaboration avec les acteurs régionaux et implication des acteurs privés

Les projets relatifs à l'économie et l'innovation ont permis de mettre en œuvre des partenariats public-privé et une mise en réseau à visée pérenne des acteurs clés de l'écosystème productif. Les compétences académiques existantes ont pu être renforcées et de nouvelles compétences ont été acquises par les acteurs impliqués dans les projets. Deux projets phares de mise en réseau "Communauté du savoir" et "Innovarc" ont contribué à développer un système de valeur ajoutée auquel participent les principaux acteurs de l'économie et de l'innovation du territoire de l'Arc jurassien.

Les projets relatifs à l'aménagement du territoire et aux transports ont été portés par des entités publiques. Au demeurant, la préoccupation principale a bien été d'optimiser les conditions d'implantation des activités économiques génératrices d'emploi. Concernant les projets relatifs à la préservation et la valorisation des ressources du patrimoine naturel et culturel, les acteurs économiques pertinents dans les thématiques abordées

(eau et vergers) ont été impliqués. Les différents projets soutenus ont également permis d'assurer un transfert et un échange de connaissances et de pratiques entre les acteurs impliqués au moyen d'une approche tant précompétitive que collaborative.

e) Cohérence entre INTERREG et la LPR

L'inclusion d'Interreg dans la LPR a soulevé trois grandes questions : un champ d'application plus restreint, des calendriers CH-UE décalés et un différentiel financier avec les partenaires européens.

- Le champ d'application plus restreint de la NPR par rapport aux critères d'éligibilité du programme a eu des conséquences sur les modalités de programmation de certains projets. D'une part, le message auprès des porteurs de projet a été complexe à diffuser dans la mesure où un projet peut être financé par le programme mais sans fonds fédéraux. D'autre part, les financements cantonaux ont été largement sollicités pour pouvoir soutenir et programmer des projets structurants pour le territoire qui ne pouvaient pas bénéficier de fonds NPR, dans le domaine des infrastructures, de la mobilité, de la culture et de l'environnement. Les cantons se sont donc pleinement impliqués dans le soutien de projets d'envergure.
- Comme ce rapport l'illustre, le programme Interreg IV est couvert par deux convention-programme : 2008-2011 et 2012-2015. Ce chevauchement des calendriers a passablement complexifié les activités de monitoring et de reporting. Le suivi a dû être effectué de manière différente : selon les deux périodes pour le SECO, selon la durée du programme pour le partenariat franco-suisse.
- Le différentiel financier entre les enveloppes UE et suisses ont fait l'objet de discussions et d'échanges entre les cantons, la Confédération et les partenaires européens entre 2012 et 2014. Dans le programme opérationnel Interreg IV envoyé à Bruxelles, seuls les montants conventionnés avec la Confédération dans le cadre de la loi sur la politique régionale (LPR) avaient été indiqués, soit les contributions fédérales pour un montant de 10 millions de francs et les contreparties cantonales pour un montant de 12 millions de francs. Mis en regard des 55 millions d'euros de FEDER dont dispose le programme Interreg IVA France-Suisse, ces chiffres ont contribué à accréditer l'idée d'une participation suisse déséquilibrée. La mise en œuvre du programme Interreg IV a toutefois démontré l'importance des moyens cantonaux apportés en plus des fonds cantonaux Interreg/LPR. Pour Interreg IV, la participation fédérale et cantonale se monte ainsi à 45 millions de francs (10 millions de francs fédéraux et 35 millions de francs cantonaux).

f) Perspectives quant à la mise en œuvre du programme Interreg V

Ces trois principales difficultés ont été prises en compte en cours de programmation et des solutions ont pu ainsi être trouvées avec le SECO, qui ont permis d'envisager de manière constructive la mise en œuvre d'Interreg V :

- La Confédération souhaite mettre davantage l'accent sur l'impact des projets. Ainsi, toute action ayant un impact sur la compétitivité régionale au sens de la NPR (direct ou indirect) devrait pouvoir profiter d'un soutien fédéral, indépendamment du champ thématique concerné par le projet. L'analyse de la compatibilité des projets avec la NPR ne devra donc plus se baser sur des critères thématiques mais sur le type d'activités et de processus soutenus à travers la NPR ;
- La convention-programme est conclue pour une durée de sept ans, permettant ainsi de travailler sur le même calendrier que les partenaires européens ;

- La Confédération a augmenté sa participation financière et l'ensemble des financements fédéraux et cantonaux ont été intégrés dans la maquette du programme Interreg V validé par la commission européenne en décembre 2014 (soit 15 MCHF de la Confédération et 35 MCHF des cantons).

Enfin, il est à noter que les fonds fédéraux et cantonaux issus de la NPR ont eu un véritable effet de levier avec les financements privés et autres publics (écoles, régions, autres confédération).

3.2. Volet intercantonal de Suisse occidentale

a) Rappel

Le PMO intercantonal de la Suisse occidentale est une initiative de la Conférence des Chefs de Département de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO), association des cantons de Berne, Fribourg, Vaud (responsable du programme auprès du SECO), Valais, Neuchâtel et Jura.

Le but du PMO intercantonal de Suisse occidentale 2012-2015 est d'offrir un appui de proximité efficient aux PME et aux start-up de Suisse occidentale dans les domaines de la promotion sectorielle et des prestations de coaching.

Le PMO 2012-2015 de Suisse occidentale se décline en trois domaines d'action.

Tableau 2 : PMO 2012-2015 de Suisse occidentale – Domaines d'action et objectifs

Domaines d'action	Objectifs
Plateformes de promotion sectorielle	Consolider et développer les prestations des plateformes de promotion sectorielle tout en visant à une répartition équilibrée des activités entre les cantons, sur l'ensemble des plateformes et sur l'ensemble de la durée du programme.
Prestations de coaching	Consolider et développer les prestations des organismes de coaching à l'échelle de la Suisse occidentale tout en visant à une répartition équilibrée des activités entre les cantons, sur l'ensemble des organismes concernés et sur l'ensemble de la durée du programme.
Gouvernance	Optimiser la gouvernance des organismes de coaching par une centralisation de certaines tâches communes au sein de la CDEP-SO (coordinateur du programme).

b) Appréciation globale

La mise en œuvre du programme 2012-2015 s'est déroulée à satisfaction des cantons partenaires. Le programme a souvent été cité en exemple par le SECO qui s'est appuyé sur le modèle développé pour établir le cadre de la programmation suivante, notamment en matière de systèmes régionaux d'innovation (RIS). La notoriété des outils proposés aux PME va croissante et les mises en relation ainsi que les collaborations s'intensifient. Pour le canton de Neuchâtel, le retour sur investissement est particulièrement important, de nombreuses entreprises sises sur notre territoire ont en effet utilisé les prestations offertes par la CDEP-SO. De plus, il serait impossible pour notre canton de mettre en place seul les outils d'expertise proposés par les institutions soutenues par la CDEP-SO.

La collaboration intercantonale fait particulièrement sens en la matière en permettant de proposer aux entreprises des services spécialisés et à haute valeur ajoutée, ainsi qu'un accès à un réseau d'échange et de valorisation.

L'audit mené en 2014, portant sur l'ensemble des plateformes de promotion sectorielle ainsi que sur les programmes platinn et Alliance, a permis d'affirmer que les actions menées par ces organismes ont facilité l'exploitation du potentiel d'innovation des entreprises de la région. Un programme qui se définit comme un coup d'accélérateur sur la création d'emploi dans les secteurs innovants, spécialement dans les secteurs technologiques et industriels à fort potentiel de développement et à vocation internationale.

Tableau 3 : État financier du volet intercantonal 2012-2015 de Suisse occidentale

	Aides à fonds perdus				
	Nombre de projet	Neuchâtel	Autres cantons	Confédération	Tiers
Plateformes de promotion sectorielle Prestations de coaching Gouvernance	11	1'255'853	10'308'728	11'600'000	-

c) Plateformes de promotion sectorielle

Les quatre plateformes de promotion sectorielle soutenues par la CDEP-SO sont les suivantes :

- BioAlps : sciences de la vie ;
- Micronarc : micro et nanotechnologies (dont le siège et la présidence sont neuchâtelois) ;
- AlpiCT : technologies de l'information et de la communication ;
- CleantechAlps : cleantech (technologies propres, durables).

Elles ont pour objectif de :

- renforcer la notoriété et promouvoir, par le biais d'une politique de communication ciblée et unifiée, l'image d'excellence de la place technologique et industrielle de Suisse occidentale, tant au niveau national qu'international ;
- soutenir la promotion et l'internationalisation des entreprises (PME & start-up), ainsi que la valorisation des innovations et des technologies issues des instituts de recherche de la région ;
- Mettre en réseau et renforcer les échanges entre les milieux scientifiques, économiques, industriels, financiers et politiques sur le plan régional, national et international ;
- Observer les évolutions et les tendances dans les secteurs retenus comme prioritaires (veille marketing, benchmarking).

Pour atteindre ces objectifs, les plateformes déploient notamment les activités suivantes :

- Incitation et appui à la participation d'entreprises et/ou d'instituts de recherche à un large programme d'événements (salons, congrès et conventions d'affaires) sur le plan régional, national et international, dans le but de valoriser les entreprises de la région dans leur domaine technologique ;
- Renforcement des liens entre les PME, les start-up, les instituts de recherche et les grandes entreprises ;
- Soutien, au sein même de la région, à l'organisation d'événements favorisant les opportunités de contacts ainsi que la mise en réseau des milieux scientifiques, économiques, financiers et politiques ;
- Organisation de missions à l'étranger et accueil de délégations étrangères dans les secteurs concernés ;
- Développement de synergies entre les Hautes écoles, les entreprises multinationales, le tissu économique local et le domaine institutionnel ;
- Acquisition et mise en valeur des acteurs du réseau par le biais de publications et d'actions de communication diverses (presse spécialisée, publications en nom propre, sites internet et médias/réseaux électroniques professionnels, etc.) ;
- Obtention de sponsoring pour l'organisation d'événement, études ou publications spécifiques ou annonces dans la presse spécialisée ;
- Organisation d'événements B2B (business to business) lors d'événements métiers ;
- Soutien aux initiatives d'open innovation dans le cadre desquelles de grands groupes adressent aux plateformes les savoir-faire recherchés ;
- Mise en place d'un service d'opportunités d'affaires qui permet à des start-up ou des PME de la région de répondre à des appels d'offres de grands groupes et entités au niveau national et international ;
- Échanges inter-plateformes pour mettre en place de manière coordonnée leurs activités de veille marketing, organiser des manifestations, renforcer des manifestations existantes dans la région et réaliser des opérations à l'étranger pour y faire connaître les clusters de Suisse occidentale et faciliter la mise en réseau international des PME et des start-up de la région.

En BREF : (Co)-organisation, financement, participation ou promotion de (cumul des 4 plateformes sur la période 2012-2015) :

359 événements régionaux ou nationaux
 242 événements d'envergure internationale
 1444 entreprises soutenues
 dont ~ 400 sont soutenues pour la participation à des missions à l'étranger

Tableau 4 : nombre d'entreprises et d'institutions soutenues par les plateformes de promotion sectorielle de 2012 à 2015

		2012	2013	2014	2015	Total 2012-2015
BioAlps	Nombre total d'entreprises & Instituts soutenus	70	86	130	167	453
	dont dossiers neuchâtelois	11	5	12	18	46
	Subventions cantonale (CHF)	33'072	31'752	31'752	31'752	128'328
Alpict	Nombre total d'entreprises & Instituts soutenus	151	114	74	72	411
	dont dossiers neuchâtelois	9	5	4	8	26
	Subventions cantonale (CHF)	33'072	31'752	31'752	31'752	128'328
Clean&	Nombre total d'entreprises & Instituts soutenus	82	80	76	63	301
	dont dossiers neuchâtelois	4	6	3	8	21
	Subventions cantonale (CHF)	33'072	31'752	31'752	31'752	128'328
14 Micronarc	Nombre total d'entreprises & Instituts soutenus	56	60	73	90	279
	dont dossiers neuchâtelois	13	17	16	21	67
	Subventions cantonale (CHF)	33'072	31'752	31'752	31'752	128'328

Les résultats de l'enquête qualitative confirment aisément l'utilité et la plus-value des porteurs de projet AlpiCT, BioAlps, CleantechAlps et Micronarc en Suisse occidentale, puisque les PME et start-up de la région les ayant contactés ont bénéficié d'un appui efficace pour atteindre leurs objectifs de :

- Développement de leurs affaires en général
- Développement de leurs affaires à l'international
- Développement de leurs activités sur de nouveaux marchés
- Développement de leur réseau de contacts
- Amélioration de leur visibilité et notoriété

d) Organismes de prestations de coaching

Le programme platinn propose quatre services aux entreprises :

*développement des **affaires**, qui vise :*

- L'augmentation des ventes ;
- La diversification de l'offre ;
- Le renforcement des relations clients ;
- La validation et la réalisation d'une idée ou d'un projet d'innovation d'affaires ;
- L'évolution de la stratégie ;
- Le financement de la société et des projets d'innovation.

*développement de **partenariats et coopération** vise en particulier :*

- L'analyse du potentiel des projets d'innovation ;
- La création de partenariats ;
- L'accès aux fonds publics ;
- Le montage de projets de coopération (structure, gouvernance, propriété intellectuelle, finance, risques) ;
- La négociation des contrats de coopération.

*développement de l'**organisation**, des ressources et processus avec pour objectif :*

- L'augmentation de la productivité et des performances ;
- La maîtrise des flux et des procédés ;
- L'utilisation optimale des ressources (humaines et techniques) ;
- L'adéquation de l'organisation à la stratégie ;
- L'optimisation des coûts et du fonctionnement.

***finance** soutient les entreprises innovatrices dans leur recherche de financement par :*

- L'élaboration de la stratégie de financement et la certification du dossier ;
- L'accès à un vaste réseau d'investisseurs et de sources de financement ;
- La mise en relation entre investisseurs et entreprises ;
- La négociation et la levée de fonds.

L'association platinn a intégré les activités et la structure de l'association CapitalProximité qui a été dissoute.

Le Programme de liaison Alliance est déployé en matière de transfert de savoir et de technologies. Il appuie les entreprises dans leurs démarches de collaboration avec les instituts de recherche.

Pour les organismes de coaching, la CDEP-SO a souhaité contraindre l'enquête de satisfaction aux seuls projets aboutis. platinn a donc soumis une liste de contacts des entreprises ayant bénéficié de prestations de coaching pour l'ensemble de ses services (affaires, organisation, coopération et finance) à partir de la phase II (positionnement du projet) jusqu'en phase III (montage du projet) et IV (réalisation du projet). Pour sa part,

Alliance a également délivré une liste des projets aboutis, soit de phase III (structuration du projet et aide à la recherche de financement).

Les résultats de l'enquête qualitative confirment l'utilité et la plus-value apportées par les organismes de coaching platinn et Alliance, qui ont permis aux entreprises suivies de bénéficier d'un soutien efficient en termes d'innovation d'affaires et respectivement d'innovation technologique.

L'appui de platinn au niveau de l'organisation de l'entreprise, du développement des affaires et des coopérations/partenariats ainsi que du montage de projets de financement a notamment permis aux entreprises d'atteindre leurs objectifs :

- Augmentation du chiffre d'affaires ;
- Amélioration de la compétitivité ;
- Renforcement de la productivité ;
- Obtention d'un financement.

L'accompagnement d'Alliance, au niveau de l'accès aux compétences technologiques et montage de projets R&D en lien avec les Hautes écoles, a notamment permis aux entreprises d'atteindre leurs objectifs de :

- Recherche du partenaire académique adéquat (par le biais d'un bon réseau de contacts académiques et de compétences techniques et scientifiques)

En BREF : (2012 - 2015)

Nombre d'entreprises ayant bénéficié des activités d'Alliance : 613

Nombre d'entreprises ayant bénéficié des activités de platinn : ~1200*

Nombre de projets aboutis Alliance : 222

Nombre de projets aboutis platinn : ~185*

* service « Finance » n'est comptabilisé qu'à partir de 2013

Tableau 5 : dossiers suivis par platinn et Alliance entre 2012 et 2015 pour le canton de Neuchâtel

Résultats antenne neuchâteloise		2012	2013	2014	2015	Total 2012-2015
Platinn	Nombre de cas ouverts	29	31	39	39	138
	Nombre de phases (activité)	74	77	109	160	420
	dont affaires	13	30	33	55	131
	dont coopération	29	16	22	40	107
	dont finance	1	6	38	25	70
	dont organisation	31	25	16	40	112
Subventions cantonale (CHF)		145'596	138'616	138'428	138'795	561'435
Alliance	Nombre de projets neuchâtelois retenus	1	13	6	11	31
	Subventions cantonale (CHF)	31'411	24'753	24'753	26'130	107'047

Des travaux destinés à la construction de nouvelles prestations "recherche de financement" et "accompagnement des entreprises en démarrage" ou encore de réorientation de certaines activités, notamment celles d'Alliance ont été menés. Suite aux conclusions de l'audit mené, la fin de la période sous revue a été mise à profit pour initier de nouvelles mesures visant à améliorer la convergence et la mise en valeur des complémentarités des offres des organismes de coaching.

e) *Gouvernance*

Pour la deuxième période de programmation NPR, le programme de la CDEP-SO s'est doté d'une coordinatrice chargée d'assurer la médiation entre d'une part l'organe politique et stratégique et d'autre part l'organe opérationnel et les prestataires du programme. De plus, on note davantage de transparence et d'efficacité dans la délivrance des rapports financiers et de prestations. De nouveaux contrats de subventionnement ont dû être

conclus suite aux nouvelles exigences de l'administration fédérale des contributions en matière de TVA. Ces nouveaux contrats intègrent également une nouvelle structuration de la subvention entre les fonds alloués au fonctionnement des plateformes et les fonds dédiés aux prestations. La coordinatrice a en outre initié et suivi les mandats d'analyse des résultats et de la pertinence de l'offre. Elle participe aux séances de comités d'experts des plateformes de promotion sectorielle et de comité d'association des organismes de prestations de coaching.

En ce qui concerne la gouvernance interne de la CDEP-SO, elle s'est vue redessinée par le biais d'un nouveau règlement d'organisation du programme 2012-2015 et d'une restructuration des rôles et compétences de chacun des niveaux hiérarchiques intervenant dans le programme.

f) Enseignements

Bien que l'analyse menée par les mandataires ne puisse révéler l'impact de ces structures de soutien à l'innovation sur le territoire de la Suisse occidentale, certains éléments issus de l'enquête de satisfaction auprès des bénéficiaires permettent néanmoins de confirmer une certaine influence de ces structures sur l'action entrepreneuriale des acteurs régionaux et sur leur capacité d'innovation. Les diverses actions menées par les plateformes de promotion sectorielle et les organismes de coaching permettent aux entreprises d'exploiter dans une meilleure mesure leurs potentiels d'innovation, générant ainsi le maintien voire la création d'emploi dans les secteurs innovants, spécialement dans les secteurs technologiques et industriels à fort potentiel de développement et à vocation internationale.

Concernant les priorités du programme (missions), l'analyse démontre que l'enjeu majeur porte sur l'innovation technologique et l'innovation dite d'affaires dans les secteurs clés que sont les sciences de la vie, les micro- et nanotechnologies, les technologies de l'information et de la communication et les cleantech. L'idée de fédérer les initiatives d'innovation met en avant la notion de transversalité des thématiques auxquelles les acteurs peuvent répondre en adoptant une approche "métier" ou en collaborant avec leurs partenaires du programme de manière plus étroite et complémentaire. Ce procédé permet de mieux répondre aux besoins des entreprises.

De plus, l'étude a indiqué que les besoins des potentiels bénéficiaires des mesures évoluent. Afin que les prestations délivrées répondent aux besoins toujours plus pointus des entreprises, il est essentiel que le suivi des changements éventuels du profil et des demandes de ces bénéficiaires soit mené de manière systématique.

Sur la base de ce constat, l'enjeu du nouveau programme NPR 2016-2019 résidera dans l'adaptation des priorités du programme aux besoins évolutifs des entreprises bénéficiaires en s'appuyant sur une approche transversale de métier qui renforce les collaborations entre partenaires du programme et valorise leurs complémentarités.

La période 2016-2019 sera orientée vers l'amélioration et le renforcement des synergies en favorisant la convergence des prestations des structures actuelles de soutien à l'innovation tant au niveau intercantonal que cantonal.

3.3. Volet Arc jurassien

a) Rappel

Le but général du programme vise à améliorer la compétitivité de la région et à y générer de la valeur ajoutée, contribuant ainsi à la création et à la sauvegarde d'emplois dans ces régions.

Le PMO de l'Arc jurassien 2012-2015 a retenu trois domaines d'action tels que présentés ci-dessous.

Tableau 6 : PMO de l'Arc jurassien 2012-2015 – Domaines d'action et objectifs

Domaines d'action	Objectifs
Systemes industriels	Appui à des projets issus de processus innovants de génération de produits, de capitalisation et de diffusion des résultats Appui à des mesures de renouvellement des compétences de la main-d'œuvre industrielle
Tourisme	Appui à la création de nouveaux produits touristiques multi-acteurs Appui à l'amélioration des savoir-faire des acteurs touristiques
Processus de coordination et de collaboration	Soutien au renforcement des collaborations multi-acteurs

b) Appréciation globale

La période 2012-2015, première période de programmation à l'échelle de l'Arc jurassien, a permis de soutenir des projets structurants, de développer le réseau d'acteurs du développement régional et de consolider la gouvernance mise en place. Après un départ en douceur, le PMO Arc jurassien a pris son envol. Le bilan de la période 2012-2015 est réjouissant. La programmation de certains projets a dû être reportée sur la période 2016-2019, car l'enveloppe financière a totalement été utilisée.

Faisant suite au programme de mise en œuvre 2008-2011 BEJUNE, qui réunissait les cantons de Berne (pour la partie du Jura bernois), du Jura et de Neuchâtel, le programme de mise en œuvre de l'Arc jurassien (ci-après PMO Arc jurassien) a permis de poursuivre et concrétiser la stratégie et les actions entreprises par BEJUNE, en particulier la valorisation des métiers techniques et de l'identité de l'Arc jurassien ainsi que l'élaboration du masterplan de la destination Jura & Trois Lacs.

A l'issue de la période quadriennale, 13 projets ont été conventionnés, dont trois sont déjà terminés, pour un montant total de 2'914'000 francs (parts cantonales et fédérale). A l'exception d'un seul (Voyage contre la montre), les projets sont menés à l'échelle des quatre cantons.

c) Impact sur l'économie régionale

Le principal atout du programme Arc jurassien réside dans ses effets de coordination des actions et de fédération des acteurs. Des projets structurants tels que le Masterplan touristique ou Valmetec permettent d'aligner les stratégies déployées plus localement.

d) Domaine d'action "systèmes industriels"

Dans le cadre du **renforcement des systèmes industriels issus de cellules d'innovation intercantionales**, le projet, LISOMAD, dont le but est de développer des produits et des services pour le maintien à domicile des personnes âgées a été soutenu. Il s'est révélé être un succès à plusieurs niveaux. Il a d'une part permis de mettre en réseau un nombre important de partenaires de tous horizons (institutions de soutiens aux personnes âgées, laboratoires de recherches, entreprises). D'autre part, il devrait déboucher sur la commercialisation d'un produit innovant sous l'angle technologique dans une phase ultérieure. Enfin, il a offert l'opportunité de poser les bases d'un concept plus global qui vise à positionner l'Arc jurassien, a priori franco-suisse, comme région innovante dans le domaine de la prise en considération des besoins des personnes âgées.

Dans le cadre de cette mesure un projet de développement d'un centre de compétences et de formation dans le développement de dispositifs médicaux a également été initié. Les objectifs sont l'accélération de projets medtech, la formation de jeunes diplômés, la création d'une approche multidisciplinaire entre le monde médical, le tissu industriel et les milieux de la formation, la création de passerelles entre la région bâloise (pôle mondial des sciences de la vie) et l'Arc jurassien (berceau des technologies de la précision ainsi que la création d'un réseau de partenaires présents sur l'ensemble de l'Arc jurassien qui désirent contribuer au projet. Le soutien porte sur une première phase visant à établir la faisabilité du projet. Une deuxième phase pourrait être soutenue dans la période 2016-2019.

Une série de mesures visant à valoriser l'identité industrielle de l'Arc jurassien est prévue, en synergie avec le programme structurant Valmetech et concernant également l'axe 3 (Gouvernance). Ce projet est à la croisée entre l'image de l'industrie et l'image de la région et il vise plusieurs objectifs :

- Valoriser : augmenter la visibilité par des faits positifs et concrets et affirmer l'excellence de la région ;
- Interconnecter : fédérer toutes les bonnes volontés (Chambres de commerce, milieux industriels, ...) et créer le réflexe "think global" Arc Jurassien ;
- Générer des synergies et de nouveaux projets et communiquer une image positive de l'Arc jurassien.

Le renouvellement des compétences de la main-d'œuvre industrielle n'est pas en reste puisque la valorisation des métiers techniques (Valmetech) relève plus d'un programme d'actions que d'un simple projet. Porté par FAJI SA, il a été couplé au renforcement de l'identité de l'Arc jurassien (axe 3 du programme), afin d'établir des synergies favorisant le rayonnement de l'Arc jurassien et de sa culture industrielle.

Valmetech déploie ses effets sur l'ensemble du territoire concerné en mettant en réseau un très grand nombre d'acteurs et en ayant établi des partenariats avec les principales organisations du travail (ORTRA) des domaines concernés.

Lié au programme Valmetech, mais porté de manière indépendante, le projet Des Ambadrices pour les plus jeunes est destiné aux jeunes filles et a pour objectif prioritaire de faire des femmes déjà dans les métiers techniques des Ambadrices de ces choix professionnels auprès des plus jeunes, en même temps qu'elles renforcent leurs compétences interpersonnelles : "elles donnent, elles reçoivent". Les projets connexes portés par la FSRM "Ateliers jeunesse pour la relève dans les métiers techniques" et IngCH "Semaines techniques pour les lycées, gymnases et collèges" s'inscrivent dans la même ligne de valorisation des métiers techniques auprès des jeunes.

Objectif Compétences PME! se concentre sur l'analyse des besoins et de la définition des priorités de formation continue dans les PME de l'Arc jurassien par la technique des groupes nominaux. Il a pour objectif d'élaborer un outil d'analyse des besoins de formation adapté aux PME qui leur permette d'identifier les potentiels d'amélioration et de créer des espaces d'échange entre les PME, les associations professionnelles et les instituts de formation ou les services publics en charge de la formation continue. Il permettra de vérifier l'adéquation de l'offre régionale de formation existante et de l'adapter en fonction des résultats de l'analyse des besoins, de favoriser le maintien du personnel dans les PME et le développement de ses compétences, d'encourager l'intégration de la formation dans les processus d'amélioration continue au sein des PME, de soutenir les PME dans l'élaboration de leurs politique et plan de formation ainsi que de fournir des canevas pour l'élaboration des cahiers des charges. Enfin, ce projet propose de fournir aux PME et aux associations professionnelles des informations objectives sur l'offre et la demande en termes de formation continue et de concerter les objectifs de la formation continue avec les acteurs d'une économie diversifiée et en renouvellement.

Bien que décalés dans les temps, les objectifs définis dans la convention-programme (indicateurs et étapes) de l'axe sont atteints, ceci pour les deux mesures.

e) Domaine d'action "tourisme"

La création de nouveaux produits touristiques multi-acteurs a également rencontré un beau succès puisque le masterplan réalisé à l'échelle du Jura & Trois Lacs constitue une feuille de route reconnue par les principaux acteurs touristiques, dont les services et offices cantonaux concernés. Il sera la référence en termes de stratégie touristique et l'ensemble des projets soutenus dans le cadre du programme Arc jurassien devront s'inscrire dans les axes déterminés par le masterplan.

Un autre projet, porté par la HEG-Arc, est un projet de mise en place d'un système d'information touristique mobile en lien avec divers sites touristiques de l'Arc jurassien (MTIS). Il est exemplaire à plusieurs titres, car il a permis la mise en réseau d'acteurs touristiques hétérogènes et répartis sur l'ensemble du territoire concerné. Il débouche également sur la création d'une entreprise et la commercialisation d'un produit qui permettra d'offrir à l'Arc jurassien un réel système d'information touristique permettant une gestion intelligente des données et d'orienter la stratégie touristique à mettre en place.

Le point largement plus contrasté concerne **l'amélioration des savoir-faire des acteurs touristiques**. En effet, un seul projet été conventionné. Il s'agit de la mise en place d'une analyse de l'hébergement dans l'Arc jurassien, selon la démarche de programme d'impulsion d'hébergement hôtelier, réalisée par la Société de Crédit hôtelier (SCH). Les objectifs particuliers consistent d'une part à professionnaliser l'offre d'hébergement des (petits) établissements en leur offrant une analyse indépendante de leur infrastructure et de leur modèle d'affaires, en regard de la concurrence, de leur potentiel et de l'attractivité de leur région touristique. D'autre part, il s'agit de dégager les facteurs de succès pour initialiser de futures collaborations interentreprises (coopérations).

Pourtant, l'ensemble des acteurs touristiques s'accordent sur le besoin de mettre en place de tels projets. La difficulté réside dans l'hétérogénéité des acteurs, mais il s'agit également de trouver un porteur de projet ayant les ressources nécessaires, tant humaines que financières. Cet aspect fera l'objet d'une attention particulière pour la prochaine période de programmation.

Sous l'angle touristique, la coordination entre développement de l'offre touristique et l'amélioration des savoir-faire des acteurs a été quelque peu lacunaire. En effet, il s'avère qu'une vision d'ensemble est nécessaire, car le succès des nouvelles offres proposées

est largement lié à la capacité des acteurs concernés à les vendre dans un premier temps, mais également à fournir la qualité de prestation attendue par le visiteur.

f) Processus de coordination et de collaboration

La gouvernance comporte un seul projet global, celui du renforcement de l'identité de l'Arc jurassien. Il est encore difficile à ce stade d'évaluer la mise en œuvre du projet, puisque sa réalisation a pris un certain retard. Toutefois l'élaboration du concept est en cours et un certain nombre de mesures ont déjà été initiées. Cet unique projet s'est révélé être plus en lien avec l'axe Système industriel qu'avec un aspect gouvernance. Il a ainsi été confié à FAJI SA également pour garantir l'établissement de synergies entre Valmetech et le volet identité (voir axe 1).

Les objectifs pour cet axe sont atteints, bien qu'un seul projet soit déployé. Toutefois, il s'avère que l'axe en question est à traiter de manière transversale et non pas comme une thématique pour elle-même, ce qui sera corrigé pour la période de programmation 2016-2019.

g) Enseignements

Tout au long de cette période de programmation, arcjurassien.ch a pu consolider son rôle moteur dans le management régional de l'Arc jurassien. En effet, outre la gestion administrative et financière et l'animation du programme de mise en œuvre de l'Arc jurassien, l'association s'est investie également dans la gouvernance politique des projets "Valmetech" et "Identité" notamment. Elle s'est également montrée proactive dans la réalisation des objectifs liés à l'amélioration des savoir-faire des acteurs touristiques (axe 2, mesure 2) en faisant appel à la Société de Crédit Hôtelier pour la mise en œuvre d'un programme d'impulsion d'hébergement touristique.

Le comité technique, composé des responsables LPR des cantons concernés et dont le secrétariat est assuré par arcjurassien.ch, s'est réuni à intervalles réguliers (environ tous les 2 mois) pour discuter des projets soumis, mais également des opportunités à saisir et à développer. Le comité technique s'est assuré tout au long de la mise en œuvre du programme que les projets étaient soutenus à la bonne échelle territoriale et que les synergies entre les projets étaient établies, cas échéant, notamment avec ceux développés au sein de programmes cantonaux.

Les différentes étapes de validation d'un projet, à savoir l'analyse par arcjurassien.ch, puis la consultation des commissions thématiques, du comité technique et de la commission LPR, ont parfois eu pour conséquence un délai de réponse au porteur de projet jugé assez long.

Cette gouvernance a permis d'obtenir pour 12 projets un soutien des quatre cantons bien que le programme fixe un minimum de deux cantons. Cet état de fait provient des porteurs de projet déjà organisés sur l'entier de l'Arc jurassien, mais également d'un effort du management régional pour faire évoluer certains projets au niveau du territoire concerné. Il s'agit là d'un élément très positif qui conforte d'une part la mise en œuvre d'un programme à l'échelle de l'Arc jurassien, et d'autre part le rôle d'arcjurassien.ch comme acteur du développement régional. Le projet restant "Voyage contre la montre – Le jeu de rôle dans un train historique en mouvement" est soutenu par trois cantons, de manière assez naturelle, puisque son territoire d'impact est restreint par l'infrastructure ferroviaire existante (Chemins de fers du Jura).

En conclusion, les orientations stratégiques liées à l'industrie et au tourisme sont confirmés, tant au niveau du développement de nouveaux produits/nouvelles offres que de l'amélioration de la qualification de la main-d'œuvre.

Il s'agit de poursuivre l'effort pour mettre en réseau les acteurs et améliorer la qualification de la main-d'œuvre afin de conserver un tissu industriel fort et de développer un tourisme plus professionnel. Il s'agit de renforcer le travail sur les conditions-cadre afin d'assurer le maintien de l'industrie et le développement du tourisme dans l'Arc jurassien. Ce sont ces objectifs qui ont été mis en avant et développés dans le cadre du PMO 2016-2019.

Dans cette perspective, le management régional prend toute son importance. Un effort sera consenti, notamment par les techniques de créativité pour favoriser l'émergence de projets.

En se basant sur l'analyse forces et faiblesses ainsi que les champs d'action des différents PMO qui concernent le territoire de l'Arc jurassien, les deux enjeux retenus pour le programme 2012-2015 ont été confirmés. Dans chacun des axes stratégiques, les enjeux particuliers sont :

Renforcer les systèmes industriels

Les efforts déjà initiés seront accentués pour répondre aux besoins de l'industrie en termes de renouvellement des compétences de la main-d'œuvre, dont la qualité et la disponibilité est une composante-clé de la compétitivité de l'industrie jurassienne. La prise en compte de la mise en œuvre de l'initiative sur l'immigration de masse sera un facteur essentiel. Jusqu'à présent, les actions prévues visent exclusivement les jeunes. Une orientation nouvelle liée aux réorientations et réinsertions professionnelles est également envisagée.

Des démarches visant à préciser l'identité économique de l'Arc jurassien, voire l'émergence d'un label Arc jurassien, continueront d'être encouragées. Elles devront toutefois répondre aux objectifs décrits dans le concept visant à renforcer l'identité de l'Arc jurassien, en cours d'élaboration dans le cadre du PMO 2012-2015 (FAJI SA).

Renforcer l'offre touristique

Afin de favoriser l'émergence de nouveaux produits touristiques et surtout d'en assurer leur pérennité, il est envisagé d'appliquer au domaine touristique les outils favorisant l'innovation dans l'industrie.

Allant de pair avec le renforcement de l'offre touristique de la région, des projets visant à améliorer la qualité des prestations touristiques sont attendus. Ce dernier point fera l'objet d'une attention accrue, notamment dans la recherche d'institutions à même de porter des projets.

La mise en place d'un système touristique intégré permettra de mettre en place un certain nombre de prestations répondant aux besoins des acteurs touristiques et du marché.

La créativité devra se placer au service des deux axes ci-dessus pour en envisager l'évolution. Plusieurs initiatives cantonales ont émergé entre 2008 et 2015 pour donner naissance à des institutions/projets de formation, sensibilisation, utilisation des techniques de créativité. Pour autant qu'elles se mettent en réseau, elles représentent un terrain fertile.

Au niveau opérationnel, l'aspect animation du management régional sera renforcé et le délai de réponse au porteur de projet raccourci.

Le programme 2016-2019 promet d'obtenir de beaux résultats puisque ce sont déjà 6 projets qui sont en cours d'élaboration ou d'évaluation dans les deux axes retenus.

3.4. Volet cantonal

a) Rappel

Tableau 7 le programme NPR cantonal pour la période 2012 à 2015 fixait les axes et objectifs suivants :

Domaines d'action	Objectifs
Consolidation des filières industrielles régionales et soutien aux startup et PME innovantes	Stimuler les initiatives économiques collectives et améliorer les conditions-cadres : <ul style="list-style-type: none">- soutien à des initiatives interentreprises et à des projets pré-concurrentiels- réorganisation de l'offre de coaching- équipement des pôles de développement
Déploiement du potentiel de la filière touristique	Développer l'offre touristique en soutenant les initiatives visant à la création d'infrastructures.

b) Appréciation globale

Le canton tire un bilan positif de la période de mise en œuvre 2012-2015. Les réformes organisationnelles et la réduction du nombre d'axes stratégiques opérées à la suite des expériences de la période 2008-2011 se sont avérées porteuses. Elles ont permis le développement d'activités économiques stables autour de deux systèmes de valeur ajoutée : l'industrie et le tourisme.

Un projet touristique, la *Maison de l'Absinthe*, et un projet industriel, le *Swiss Creative Center*, tous deux réalisés durant cette période ont de plus été reconnus comme des projets modèles par le SECO.

Globalement, les objectifs ont dans leur grande majorité été atteints. Les quelques variabilités et amplitudes sont dues principalement à des reports temporels des porteurs de projets et, dans une moindre mesure à des changements de conditions-cadres qui ont parfois influencé le degré de réalisation.

La plus grande variation s'est matérialisée dans l'allocation des moyens entre les deux axes "industrie" et "tourisme", le premier ayant vu le plus grand nombre de projets présentés et ayant sollicité le plus de moyens.

Il convient donc de prévoir une allocation différente des moyens pour la période 2016-2019, tout en cherchant à dynamiser les initiatives ayant un lien avec le tourisme.

A l'échéance de la période quadriennale, l'ensemble des aides à fonds perdu et des prêts a été attribué à un total de 37 projets.

Tableau 8 : État financier du volet cantonal 2012-2015 – aides à fonds perdu

Domaines d'action	Aides à fonds perdus			
	Nombre de projet	Canton	Confédération	Tiers
Consolidation des filières industrielles régionales et soutien aux start-up et PME Innovantes : Initiatives interentreprises	14	2'565'0000	2'565'000	7'668'064
Consolidation des filières industrielles régionales et soutien aux start-up et PME Innovantes : Réorganisation de l'offre de coaching	1	93'648	93'648	0
Consolidation des filières industrielles régionales et soutien aux start-up et PME Innovantes : Equipement des pôles de développement	4	172'000	172'000	269'419
Développement de l'offre touristique	7	469'497	409'497	480'000

Tableau 9 : État financier du volet cantonal 2012-2015 – prêts

Domaines d'action	Prêts			
	Nombre de projet	Canton	Confédération	Tiers
Consolidation des filières industrielles régionales et soutien aux start-up et PME Innovantes : Initiatives interentreprises	5	10'890'000	10'890'000	5'927'150
Consolidation des filières industrielles régionales et soutien aux start-up et PME Innovantes : Equipement des pôles de développement	2	910'000	910'000	702'000
Développement de l'offre touristique	4	2'200'000	2'200'000	14'234'700

c) Impact sur l'économie régionale

Afin d'évaluer l'impact qualitatif des projets soutenus durant la période 2012-2015 sur l'économie régionale, ceux-ci ont été analysés selon les priorités et les contenus de la promotion définis pour la période 2016-2019 par le SECO (figure 1). Cette analyse a été rendue possible par le fait que les priorités thématiques retenues par le canton pour la période 2012-2015 coïncident avec celles prévues par la Confédération pour la période 2016-2019.

- D'une part, cet exercice a permis d'évaluer qualitativement comment les différents projets sont orientés vers l'innovation et le marché et contribuent à améliorer de manière générale la compétitivité et la base à l'exportation du canton et de ses régions.
- D'autre part, cette grille d'analyse permet d'identifier ce qu'il faut améliorer ou renforcer pour la période 2016-2019.

Figure 2 : Évaluation synthétique et qualitative des projets soutenus durant la période 2012-2015

Priorités de la promotion Contenus de la promotion	Système de valeur ajoutée Industrie	Système de valeur ajoutée Tourisme
Encourager le transfert de savoir et l'innovation dans les PME	Transfert et application de savoir (SEARCH, HyMiSHo, EcoReg LoRa) Créativité et anticipation (Swiss Creative Center, agenda Industrie 4.0) Coaching (Antenne neuchâteloise platinn)	
Encourager la qualification de la main-d'œuvre et des acteurs régionaux	Entretien et valorisation du savoir-faire industriel régional (Maison des Mascarons, RENOV) Promotion et développement des compétences industrielles régionales (Pôle Horloger, Paix 152)	
Développer le maillage et les coopérations interentreprises	Projets interentreprises (SEARCH, HyMiSHo, EcoReg LoRa, SolarSwissConnect) Lieu de rencontres interentreprises (Swiss Creative Center, Innoparc I, Innoparc II, Paix 152, Maisons des Mascarons, Pierre-à-Mazel, bâtiment du pôle d'innovation)	Mise en réseau de prestataires (Maison de l'Absinthe, Destination UNESCO, Réseau équestre, Hôtel Fleur de Lys, Maison de la Tourbière, Wellness)
Prolonger les chaînes de valeur ajoutée et combler les lacunes	Hôtels et pépinières d'entreprises (Innoparc I, Innoparc II, Paix 152, Pierre-à-Mazel, bâtiment du pôle d'innovation et JD7, bâtiment du pôle d'innovation)	Insertion dans des réseaux touristiques suisses ou intercantonaux (Destination UNESCO, Réseau équestre)
Préserver et concrétiser les infrastructures génératrices de valeur ajoutée et les offres	Hôtels et pépinières d'entreprises (Innoparc I, Innoparc II, Paix 152) Équipement de pôles de développement (La Léchère, Crêt-du-Loche, Saignoles) Centre de valorisation des savoir-faire (Maisons des Mascarons) Études (Maisons des Mascarons, La Léchère, Crêt-du-Loche, Saignoles, Etude European, Innoparc I, Innoparc II, Pierre-à-Mazel, bâtiment du pôle d'innovation et JD7, bâtiment du pôle d'innovation, Ecologie Industrielle)	Centre d'interprétation (Maison de l'Absinthe, Maison de la Tourbière) Offre d'hébergement (Hôtel Fleur de Lys, Le Camp Vaumarcus) Études (Swiss Watch Arena, Maison de l'Absinthe, Maison de la Tourbière, Wellness)

Plusieurs éléments et enseignements importants peuvent être tirés de cette analyse. Il apparaît tout d'abord clairement que les projets dans le domaine de l'industrie ont été plus nombreux que ceux dans le domaine touristique. Conséquemment, les projets industriels ont également mobilisé la plus grande partie des financements à fonds perdus et des prêts octroyés durant la période en cours. Cette différence reflète l'importance prépondérante de l'industrie dans le canton. Les projets industriels ont aussi porté sur des contenus de la promotion plus diversifiés que pour le tourisme. Cela indique des besoins multiples de l'industrie allant du transfert de savoir aux infrastructures, en passant par la créativité et la qualification de la main d'œuvre.

d) Domaine d'action industrie

Plusieurs constats peuvent être portés suite au déploiement du programme sur la période.

Les financements les plus importants ont été mobilisés dans le domaine du transfert de savoir. Ils ont permis le développement de nouvelles technologies et le lancement de

nouvelles recherches appliquées prometteuses qui seront poursuivies hors du cadre de la NPR (SEARCH et HyMiSHo).

La reprise en 2012 par le service de l'économie de l'organisation de l'antenne cantonale platinée a permis de mieux soutenir les entreprises au cas par cas et selon leurs besoins, en portant un regard global sur les problématiques rencontrées. Cette offre sera reprise et intégrée au programme de mise en œuvre de Suisse occidentale pour la prochaine période. Toutefois, la notoriété des possibilités d'aides doit encore être renforcée.

L'encouragement à la créativité a également été l'un des points forts de la période 2012-2015 à travers le projet de Centre créatif à Neuchâtel (Swiss Creative Center), projet désigné modèle par le SECO. Soutenir les processus de créativité est une démarche difficile, car la créativité est en amont de l'innovation. Les outcomes (effets sur les groupes cibles) concrets issus d'un projet tel que le Swiss Creative Center sont donc difficilement quantifiables. L'effet est cependant réel et significatif pour la région. Ainsi, ce projet a permis de constituer une communauté d'entrepreneurs, de chercheurs et d'acteurs ayant des compétences et des intérêts divers. Cette communauté sensible aux démarches de créativité a été initiée par le centre créatif. Elle constitue une base à partir de laquelle d'autres projets innovants pourraient se développer à l'avenir. Les démarches de créativité sont importantes, non seulement pour l'industrie, mais aussi pour l'ensemble de l'économie du canton, car elles permettent de préparer des innovations futures déterminantes. Les démarches créatives soutenues durant la prochaine période devront toutefois être orientées davantage vers la promotion d'actions concrètes (passer de l'anticipation à l'action).

La qualification de main d'œuvre a été soutenue de trois manières : (i) par la mise en réseau des acteurs de l'industrie et des institutions de recherche et formation (Pôle Horloger) ; (ii) par l'insertion professionnelle (Paix 152) ; (iii) par la valorisation des savoir-faire régionaux (Maison des Mascaraux, RENOV). Ces différentes dimensions du maintien et du développement des qualifications régionales sont nécessaires et complémentaires pour le développement de la compétitivité d'une industrie régionale héritière d'une culture industrielle forte et valorisée économiquement notamment à travers l'horlogerie.

Les principales réalisations infrastructurelles ont concerné l'équipement de pôles de développement cantonaux et régionaux ainsi que la réalisation d'hôtels et pépinières d'entreprises. Ces différents projets démontrent un besoin important de conditions-cadres propices au développement de l'industrie et à la maturation de nouvelles entreprises. Ces conditions-cadres sont primordiales pour prolonger et pour combler certaines lacunes existantes dans les chaînes de valeur ajoutée industrielles du canton.

e) Domaine d'action tourisme

Au niveau du système de valeur ajoutée tourisme, plusieurs constats peuvent être aussi faits.

Les projets ont principalement concerné la réalisation d'infrastructures nécessaires au déploiement d'une offre de base. Cela peut en partie s'expliquer par le fait que le développement d'une offre touristique dans le canton passe d'abord par la mise en place d'infrastructures primaires essentielles au développement d'autres activités touristiques. Le projet Maison de l'Absinthe, également reconnu comme projet modèle, se distingue des autres projets d'infrastructures qui portent principalement sur des conditions d'hébergement. Il s'est véritablement inscrit dans un concept régional de développement fédérateur et multifonctionnel. Il a ainsi permis de prolonger la chaîne de valeur des producteurs locaux d'absinthe tout en développant une offre touristique attractive pour la

région du Val-de-Travers. Ce projet multifonctionnel a par ailleurs permis de maintenir une offre de service de proximité pour les habitants de la région (ex. service postal). La connexion de l'offre touristique du canton aux réseaux touristiques suisses et intercantonaux (ex. réseau touristique des sites classés UNESCO ou réseau équestre de l'Arc jurassien) apparaît également comme primordial pour développer l'attractivité de l'offre touristique neuchâteloise.

Le manque de projets touristiques non infrastructurels se reflète dans le bas taux de financement à fonds perdus. Cela est certainement dû en partie au fait que l'objectif affiché par le domaine d'action tourisme du PMO 2012-2015 était précisément de soutenir les initiatives visant la création d'infrastructures. Une autre explication possible est également que les milieux touristiques locaux ne sont pas encore véritablement parvenus à développer une dynamique d'action collective résolument tournée vers l'innovation. Il s'agit, à l'avenir, tant pour le canton et pour les acteurs locaux, de mieux identifier et promouvoir les potentiels de transfert de savoir et d'offres innovantes liés ou non à un développement infrastructurel.

Les synergies avec la politique de promotion et de développement économique, et surtout entre les différents volets – cantonal, intercantonaux de l'Arc jurassien et de la Suisse occidentale, et transfrontalier – sont exploitées de manière croissante grâce à une bonne collaboration entre les acteurs.

f) Enseignements

Si le choix des domaines d'action s'est avéré pertinent, la répartition des moyens entre ceux-ci est à ajuster.

De manière générale, on peut remarquer que de nombreux projets soutenus ont une composante à la fois industrielle et touristique (*Maisons des Mascarons, Swiss Watch Arena, Maison de l'Absinthe, Destination UNESCO, Hôtel Fleur de Lys*). Également, des projets tels que le Swiss Creative Center ou EcoReg LoRa ont une portée économique potentielle plus large que le cadre de l'industrie. En effet, la démarche de créativité initiée par le premier dans le domaine de l'industrie a également permis de susciter de nouvelles réflexions (par exemple autour des enjeux liés aux nouvelles technologies de la communication, aux nouveaux leviers de croissance, aux algorithmes, etc.) applicables au tourisme et autres activités économiques du canton. Le second projet a pour but de mettre l'Internet des objets à longue distance et à basse consommation à la portée des sociétés de toute la région. Il apparaît donc pertinent de soutenir et de renforcer des dynamiques de projets transversales aux systèmes de valeurs industrie et tourisme. Cela permettra de développer des synergies et des innovations spécifiques à la région et ayant des retombées collectives importantes.

4. CRÉDIT D'ENGAGEMENT 2012-2015

4.1. Prêts octroyés

Le crédit d'engagement de 14 millions de francs pour la réalisation de projets de politique régionale voté par votre autorité le 2 octobre 2012 prévoyait les tranches annuelles suivantes :

2013	Fr.	6'000'000.–
2014	Fr.	4'000'000.–
2015	Fr.	4'000'000.–

En signant la convention-programme 2012-2015 avec la Confédération, le canton s'est engagé à disposer des contreparties équivalentes aux contributions fédérales, raison pour laquelle ces montants ont été budgétés et maintenus dans la planification budgétaire 2013-2015.

Tableau 10 : État du crédit d'engagement 2012-2015 par domaines d'action

Domaines d'action	Nombre de projets soutenus	Part cantonale	Part fédérale	Part de tiers
Consolidation des filières industrielles régionales et soutien aux start-up et PME Innovantes : Initiatives interentreprises	5	10'890'000	10'890'000	5'927'150
Dont reste à verser		9'650'000	9'650'000	
Consolidation des filières industrielles régionales et soutien aux start-up et PME Innovantes : Equipement des pôles de développement	2	910'000	910'000	702'000
Dont reste à verser		438'000	438'000	
Développement de l'offre touristique	4	2'200'000	2'200'000	14'234'700
Dont reste à verser		1'700'000	1'700'000	
Total accordé	11	14'000'000	14'000'000	20'863'850
Solde à verser		11'788'000	11'788'000	

Le solde à verser est réparti comme suit :

	B 2016	PFT 2017	PFT 2018	total
Tous domaines confondus	2'350'000	7'438'000	2'000'000	11'788'000

5. PROGRAMMES DE MISE EN ŒUVRE 2016-2019

Pour l'attribution des moyens fédéraux, la donne a changé. Si, pour la période 2012-2015, une contribution au moins aussi élevée que celle de la période 2008-2011, avait pu être accordée à chaque canton pour la part cantonale de son PMO, ce n'est plus cas pour la période 2016-2019. D'un côté, les moyens disponibles sont moins importants et, de l'autre, la collaboration intercantonale par le biais des RIS est devenue une priorité. Pour la période 2012-2015, 122 millions de francs étaient disponibles à fonds perdu ; pour la période 2016-2019, ce ne sont plus que 105 millions de francs.

Nous pouvons donc nous montrer satisfaits des montants alloués par la Confédération aux programmes proposés. En effet, malgré le budget global en baisse, le canton de

Neuchâtel a pu obtenir une enveloppe en très légère croissance, grâce à la qualité de la mise en œuvre durant les années précédentes et la qualité du programme futur proposé. Le programme de l'Arc jurassien bénéficie d'une enveloppe identique à la période précédente, celui de la CDEP-SO affiche une légère baisse des moyens, qui ne remet pas en cause son déploiement efficient.

5.1 Volet transfrontalier

a) Objectif principal

Comme expliqué plus haut, le programme Interreg V couvre la période 2014-2020 et forme ainsi une exception admise au principe de programme NPR quadriennal. Cette temporalité clarifie la mise en œuvre et son suivi, unifiant ainsi le calendrier européen et suisse.

De même, les thématiques retenues sont à mettre en lien avec les effets produits sur les deux systèmes de valeur ajoutée soutenus par la Confédération : l'industrie et le tourisme.

b) Domaines d'action retenus

Domaines d'action	Objectifs
Renforcer les capacités d'innovation et le savoir-faire des acteurs économiques	<p>Structuration de plateformes de transfert de savoir entre les acteurs de l'innovation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réseau TST, • clusterProjets facilitant l'accès des PME aux technologies développés • Projets stimulant le potentiel de développement et l'attractivité des PME <p>Exploitation du potentiel de valeur ajoutée des innovations par leurs applications concrètes sur le territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conseil et sensibilisation à l'innovation en matière de produits et de procédés novateurs • Expérimentation pilote de solutions pertinentes et fonctionnelles (prototypes) • Projets aboutissant à de nouveaux produits, processus, technologies
Exploiter efficacement les opportunités touristiques du patrimoine naturel et culturel	<p>Définition commune de stratégies de développement entre les acteurs du tourisme Projets développant de nouveaux produits ou services commercialisables (par exemple itinéraire).</p>
Renforcer la valorisation des ressources régionales et des centres régionaux	<p>Exploitation économique des savoir-faire dans le domaine des ressources régionales naturelles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définition commune de stratégies d'amélioration de l'exploitation des ressources naturelles • Projets facilitant la création et l'exploitation de savoir-faire permettant de valoriser économiquement les ressources naturelles <p>Renforcement de la compétitivité des régions fonctionnelles en optimisant leur fonctionnement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Analyse des dynamiques du territoire afin qu'il soit plus attractif pour les entreprises • Projets facilitant la création d'outils permettant le développement des régions fonctionnelles

Domaines d'action	Objectifs
Stimuler un environnement économique et un climat entrepreneurial dans la région	<p>Diffusion de l'esprit d'entreprise permettant la mise en place d'offres innovantes favorisant l'activité économique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutien à la création et au développement de nouveaux produits ou services de capitalisation et de diffusion des bonnes pratiques <p>Conciliation du marché de l'emploi et des dynamiques de croissance économique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Projets facilitant l'amélioration des compétences de la main d'oeuvre (formation, information et accompagnement des parcours professionnels) • Répondre à la pénurie de personnel qualifié en organisant des formations professionnelles.
Management régional	<p>Mise en réseau des cantons de l'arc jurassien et du bassin lémanique au sein d'une coordination régionale Interreg mise en oeuvre par arcjurassien.ch.</p> <p>Mise en oeuvre du programme et génération active de projets</p>

c) Modalités de mise en oeuvre

Pour Interreg V, les cantons impliqués dans le programme (Berne, Fribourg, Neuchâtel, Valais, Vaud, Genève, Jura) ont souhaité se réunir au sein d'une Coordination Régionale Interreg unique (CRI), dans un souci de rationalisation des procédures et d'harmonisation du fonctionnement suisse avec le fonctionnement français. La mise en oeuvre opérationnelle de la CRI a été déléguée à arcjurassien.ch. La coordination régionale Arc jurassien et la coordination régionale Bassin lémanique sont ainsi réunies au sein d'une seule et unique coordination.

L'ensemble des cantons impliqués ainsi que arcjurassien.ch ont signé avec la Confédération la convention-programme relative à l'encouragement du programme Interreg V France Suisse dans le cadre de la NPR. Les cantons signataires assurent la responsabilité politique et financière de la CRI. arcjurassien.ch assure la responsabilité de la mise en oeuvre opérationnelle et administrative des tâches de la CRI.

En outre, en termes d'orientations stratégiques du programme, il est à noter que la cohérence se trouve renforcée entre le cadre réglementaire de l'Union européenne pour la période 2014-2020 et les principes de la NPR. En effet, la politique régionale de l'EU (stratégie 2020), en se focalisant sur un petit nombre de thématiques et en visant des objectifs concrets, s'est rapprochée de la politique régionale suisse, qui suit les mêmes principes.

Ainsi, le suivi du programme s'effectuera dans le cadre d'une convention-programme couvrant toute la durée d'Interreg V. Cette adéquation avec le calendrier des partenaires européens simplifiera les activités de monitoring. Les modalités propres en termes de reporting auprès du SECO seront assurées par arcjurassien.ch.

En outre, l'évaluation des projets au titre de la NPR s'appuiera dorénavant avant tout sur l'impact réel de ces derniers plutôt que sur leurs orientations thématiques à condition qu'ils contribuent à la compétitivité de la région au sens de la NPR. Les objectifs du programme rejoignent les principes de bases de la NPR en ce sens que les projets seront analysés selon une logique de performance. Une grille d'analyse spécifique aux principes de la NPR est demandée aux porteurs de projet lors du dépôt utilisée dans le cadre de l'instruction au titre de la NPR.

Enfin, la coordination avec les autres politiques NPR sera approfondie, afin de développer des synergies entre les différents services concernés au sein des cantons.

d) *Enveloppe financière*

Domaine d'action	Financement LPR		
	Confédération	Cantons	Total LPR
Objectif 1	5'800'000	4'860'000	10'660'000
Objectif 2	3'000'000	4'140'000	7'140'000
Objectif 3	2'000'000	4'500'000	6'500'000
Objectif 4	3'000'000	2'000'000	5'000'000
Management régionale	1'200'000	840'000	2'040'000
Total	15'000'000	16'340'000	31'340'000

5.2. Volet intercantional de Suisse occidentale

a) *Objectif principal*

D'entente entre les sept cantons membres de la CDEP-SO, le concept du programme intercantional NPR 2016-2019 repose sur les bases suivantes :

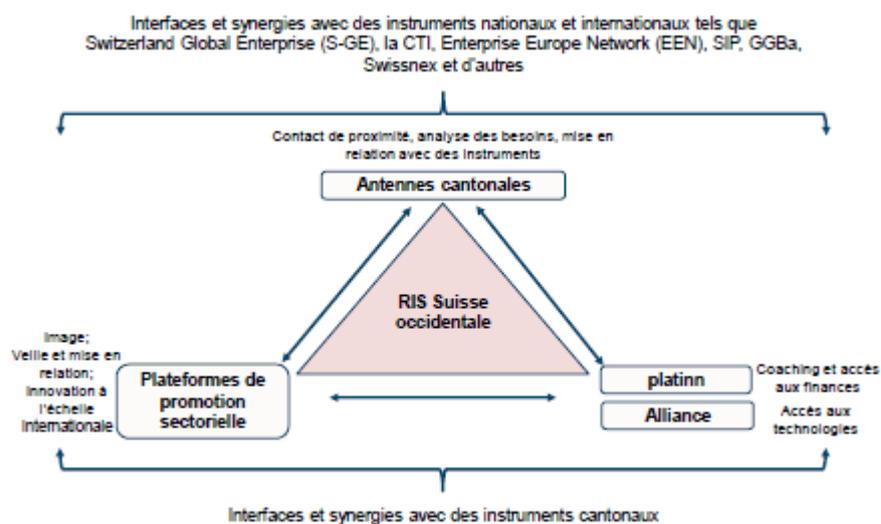
- Développer une véritable plateforme ouverte d'innovation en reliant les différentes forces du programme platinn, Alliance et des quatre plateformes de promotion sectorielle BioAlps, AlpICT, CleantechAlps et Micronarc dans une approche d'appui aux entreprises concertée ;
- Ce système s'oriente à la demande des entreprises et vise un large cercle d'entreprises qui inclut des start-up et PME, des investisseurs mais aussi des grandes sociétés qui cherchent des synergies avec des petites entreprises innovantes (paradigme d'innovation ouverte). Les organismes de coaching platinn et Alliance alignent leurs prestations aux besoins et défis d'innovation émergents dans les différentes étapes et transitions de cycle de vie des entreprises ;
- Le système intègre la logique de la proximité (antennes cantonales) avec la logique de spécificité de prestations, assurée par le périmètre intercantional et par une ouverture à d'autres services privés et publics ;
- L'architecture de la plateforme ouverte d'innovation offre des interfaces aux instruments NPR des cantons, ce qui permet d'accroître les synergies directes entre les mesures NPR cantonales et intercantionales ;
- Des outils de gestion, de communication-marketing et de suivi des entreprises partagés entre platinn, Alliance (voire avec la CTI) et les plateformes de promotion sectorielle seront développés ;
- Le système Intranet exploité par le programme platinn sera élargi à Alliance, afin d'offrir un cockpit de veille des besoins en termes de coaching (cibles multi-critères), un suivi des cibles soutenues, des services réalisés et de la qualité / de l'impact des interventions.

Le système incluant les antennes cantonales, le coaching platinn (y compris la plateforme de rencontre entre entreprises et investisseurs), le coaching Alliance et les quatre plateformes de promotion sectorielle est schématisé sous forme de triangle (cf. figure 1). L'expérience positive en termes de synergies entre les antennes cantonales et platinn sera élargie à l'ensemble des instruments du programme. Ce premier axe de synergie est représenté par les deux flèches liées aux antennes cantonales. Un deuxième axe de synergie concerne la collaboration entre les plateformes de promotion sectorielle – ayant plutôt une mission collective – et les prestataires de coaching individuel, offertes par platinn et Alliance. Cette synergie est représentée par la troisième

flèche horizontale. Finalement, le caractère ouvert et intégrateur du programme est esquissé par les interfaces vers les instruments NPR cantonaux et les initiatives et organisations nationales et internationales.

CDEP-SO – Programme intercantonal NPR 2016-2019

Figure 3 : Complémentarités et synergies de la plateforme ouverte d'innovation dans le cadre du RIS-SO et avec d'autres instruments



Source : platinn-CDEP-SO, 2015

A l'instar de la période 2012-2015, la mission principale du programme intercantonal CDEP-SO NPR 2016-2019 peut être formulée de la manière suivante :

Offrir un appui de proximité toujours plus efficient aux PME (moins de 250 collaborateurs/trices) et aux start-up de Suisse occidentale dans les domaines de la promotion sectorielle et des prestations de coaching.

b) Domaines d'action retenus

Volet 1 Plateformes de promotion sectorielle

Mission et objectifs

Dans le cadre de la plateforme ouverte d'innovation du RIS-SO, les plateformes de promotion sectorielle ont la mission de profiler la Suisse occidentale comme pôle d'excellence dans les secteurs-clés des sciences de la vie (dès 2001), des cleantech (dès 2010), des micro- et nanotechnologies et des technologies de l'information et de la communication (dès 2008) ainsi que de développer et favoriser des partenariats pour renforcer et accélérer la capacité d'innovation d'affaires des entreprises.

Dans le cadre de cette mission, les plateformes de promotion sectorielle visent trois objectifs principaux :

1. **Image** : Faire valoir l'excellence des secteurs industriels-clés à l'échelle globale en donnant une visibilité à ces secteurs sur le plan national et international afin de valoriser et promouvoir la place technologique de Suisse occidentale, en particulier les start-up :

- Reconnaissance de l'expertise du tissu technico-économique (développer le réseau et l'accès aux journalistes, médias, publications spécialisées, etc.) ;
- Présence marquée sur le terrain (événements régionaux et internationaux) ;

- Présence et diffusion via outils électroniques (internet, newsletters, applications mobiles, etc.).
2. **Veille et mise en relation** : Faire profiter les entreprises innovantes des technologies, des marchés, et du savoir-faire de l'écosystème régional et national :
- Veille de l'actualité et des développements pour rester à la pointe des tendances technologiques, marchés et réglementaires des secteurs concernés ;
 - Organisation et soutien de conventions d'affaires, de forums thématiques, d'ateliers, séminaires, show case, stand commun, etc. au niveau régional et national ;
 - Mise en relation qualifiée selon les besoins exprimés.
3. **Innovation à l'échelle internationale** (ou positionnement international) : Aider les entreprises innovantes et instituts de recherche à se faire connaître et à accéder aux marchés et aux partenariats internationaux durant les étapes déterminantes de leur processus d'innovation d'affaires ou de développement de produits et savoir-faire.

La collaboration et les actions communes réalisées avec Switzerland Global Enterprise (S-GE) au cours des années passées s'inscrivent dans ce volet où des complémentarités supplémentaires sont recherchées. En effet, cet objectif est mis en œuvre par le biais de mesures d'accompagnement des acteurs à l'international dans le domaine de l'innovation en s'appuyant, entre autres, sur les relais S-GE, GGBa, Swissnex et les Swiss Business Hubs, c'est-à-dire en étroite collaboration là où ces derniers sont présents (actions conjointes et coordonnées) et en toute complémentarité là où ils ne le sont pas. Cet objectif est constitué des activités suivantes :

- Organisation à l'international de rencontres avec des centres de recherches, académiques, sociétés et clusters étrangers permettant aux acteurs des plateformes de présenter leurs technologies et savoir-faire ou de réaliser une veille in situ ;
- Facilitation de la mise en relation pour le montage de partenariat avec des acteurs étrangers au travers des réseaux de contacts qualifiés, en constant développement ;
- Organisation d'une présence, notamment sous formes de salons groupés, pour les acteurs de la plateforme à des événements phares dans la thématique de la plateforme sectorielle, avec S-GE lorsqu'un stand suisse y est prévu, ou de manière autonome à l'image de la plateforme ;
- Mandat de représentation d'un ou plusieurs acteurs de la plateforme lors d'une participation à un salon international ;
- Promotion au sein de la plateforme sectorielle de missions économiques organisées par les cantons partenaires dont la thématique est la sienne ;
- Promotion dans la plateforme sectorielle des salons internationaux, missions et événements organisés par S-GE dont la thématique est la sienne ;
- Participation à l'international à des événements afin de promouvoir l'innovation, l'excellence et l'expertise de la région et des acteurs de la plateforme ;
- Renforcement de la cohésion des manifestations et des missions en apportant la connaissance globale de l'écosystème du secteur concerné ;
- Accompagnement de missions cantonales ou nationales pour renforcer le crédit institutionnel sur la thématique sectorielle.

Dans le cadre de ses activités de conseil et d'accompagnement des entreprises suisses dans leurs projets d'affaires internationaux, S-GE s'appuie donc sur les plateformes de promotion sectorielle non seulement pour leur fournir les entreprises à même d'être intéressées ou de pouvoir répondre aux conditions de participation de ses missions ou

événements mais aussi pour les accompagner en amont et les préparer à y répondre au mieux. A la pointe des tendances de leurs secteurs respectifs, les plateformes sont en mesure d'épauler S-GE dans le choix et le timing des missions à l'étranger. Alors que S-GE étend plutôt son action à toutes les entreprises sans différenciation particulière, les plateformes de promotion sectorielle visent une niche spécifique qui est celle de l'innovation permettant de tendre vers l'industrialisation ou le renouvellement.

En bref, s'adressant aux PME, start-up et instituts de recherche ayant un potentiel pour devenir des acteurs nationaux ou internationaux, les plateformes de promotion sectorielle mettent leurs compétences au profit d'actions de :

- **Réseautage** : stimuler et faciliter la fertilisation croisée entre acteurs industriels, académiques et institutionnels par le biais d'événements à l'échelle régionale, nationale ou internationale ;
- **Expertise** : mettre en commun les services et les ressources de soutien, en particulier les avis d'experts reconnus, afin de maximiser les chances de l'entreprise ;
- **Création d'opportunités d'affaires** : aider les entreprises locales à accéder au marché intérieur suisse ainsi qu'aux marchés en émergence à l'étranger.

Les plateformes de promotion sectorielle consolident leurs expertises thématiques au travers d'une veille économique des tendances des secteurs concernés. Elles disposent ainsi de l'expertise nécessaire pour favoriser les opportunités de contacts et la mise en réseau par le biais d'organisation ou co-organisation d'événements au sein de la région. Cela favorise également le soutien de la participation d'entreprises à des événements régionaux, nationaux ou internationaux. Elles organisent, co-organisent ou participent à des missions à l'étranger ou participent à l'accueil des délégations étrangères dans les secteurs concernés.

Au vu de la conjoncture actuelle, les acteurs des différents secteurs d'activités expriment de plus en plus le besoin d'échanger et de confronter leurs savoir-faire et d'obtenir rapidement les contacts qui leur permettront d'évoluer ou d'améliorer leur performance (mise en relation avec des sponsors privés ou publics, investisseurs, instituts de recherche, personnel qualifié et spécialisé, etc.). Les plateformes mettent leurs réseaux professionnels en Suisse et à l'étranger à disposition des acteurs pour répondre à cette demande, en coordination étroite avec les réseaux de la Suisse officielle en Suisse et à l'étranger dont fait partie S-GE.

En termes de focalisation, le programme de promotion sectorielle prévoit de :

- Consolider et optimiser les prestations des plateformes de promotion sectorielle en tenant compte des orientations spécifiques à chacune et des synergies identifiées avec les organismes de prestations de coaching (développement de prestations "packagées") ;
- Consolider et développer le programme d'activités (salons, congrès, conventions d'affaires, etc.) sur le plan régional, national et international en étroite relation avec les besoins du terrain. Les actions sont orientées en priorité sur les industries majeures de Suisse occidentale en phase de transformation et pour lesquelles l'innovation peut jouer un rôle déterminant ;
- Poursuivre le développement et la consolidation des outils de veille, de communication et de gestion adaptés aux besoins évolutifs des secteurs concernés.

Volet 2 Organismes de prestations de coaching

Mission et objectifs d'Alliance

Dans le cadre de la plateforme ouverte d'innovation du RIS-SO, le programme de liaison Alliance remplit la mission de :

- a) Tisser des liens entre les laboratoires et les entreprises dans le but d'intensifier les collaborations et les transferts de technologies, au double bénéfice des entrepreneurs et des chercheurs ;
- b) Créer un réseau proactif permettant d'initier de nouvelles rencontres, de soutenir une dynamique de collaboration entre la recherche et le tissu économique, favorisant la croissance et la création d'emplois.

S'adressant aux grandes entreprises et aux PME, start-up, et instituts de recherche ayant un potentiel pour devenir des acteurs nationaux ou internationaux, Alliance vise quatre objectifs principaux dans le cadre de cette mission :

1. Soutien au montage de projets d'innovation technologique

- Traitement des demandes pour le montage de projets (phase 1)
- Recherche des partenaires académiques adéquats (phase 2)
- Structuration du projet technologique et soutien à la recherche de financement (phase 3)

2. Connaissance des compétences des Hautes écoles et des plateformes de promotion sectorielle

- NOUVEAUTE – Automatic Matching Platform : Moteur de recherche des compétences des laboratoires (HES-SO et EPFL) : la relation de confiance entre les conseillers d'Alliance avec les chefs d'entreprise ou les responsables R&D nécessite des contacts directs mais de nombreux besoins peuvent également être remplis à distance
- Visites aux laboratoires
- Participation à des séminaires, conférences organisés par les Hautes écoles
- Participation aux conférences organisées par les plateformes de promotion sectorielle

3. Suivi des besoins technologiques des entreprises

- NOUVEAUTE – Présence régulière des conseillers dans les cantons, en particulier dans les Hautes écoles de la HES-SO et en synergie avec les antennes de l'EPFL
- NOUVEAUTE – Introduction de "Bons pour diagnostic technologique" qui seront remis aux cantons selon les modalités définies dans le cadre de la Plateforme Ouverte d'Innovation

4. Animation technologique

- Organisation de manifestations thématiques destinées à créer des plateformes de rencontre entre les industriels et les chercheurs
- Mise à jour du portail Internet

Mission et objectifs de platinn

platinn a pour mission principale de renforcer le système d'innovation d'affaires des PME. Elle soutient principalement les projets relatifs aux quatre vecteurs d'innovation d'affaires :

- Produit / service
- Processus / organisation
- Distribution / présence
- Clients / marchés

Dans le cadre de cet appui, platinn favorise le développement des capacités d'entreprise, principalement :

- Les sources d'idées d'innovation d'affaires
- Les ressources internes
- Les partenariats et collaborations

Pour ce faire, platinn offre des services de prestations en s'appuyant sur :

- Des antennes cantonales
- Des coachs accrédités pour des services platinn
- La plateforme de rencontre entre PME et investisseurs, ouverte à toute la Suisse
- Un vaste réseau de partenaires

Ses cibles sont en premier lieu les PME, y compris les start-up basées sur l'innovation. Leurs grands besoins se regroupent fortement autour des problèmes de développement des ressources et partenariats et de l'accès aux marchés et au capital. Avec ses trois services "organisation", "coopération" et "affaires", platinn répond à ces trois premiers groupes de besoins. Le service "finance" et la nouvelle génération de plateforme ouverte de rencontre entre PME et investisseurs (matchINVEST) offrent une prestation orientée aux défis de financement.

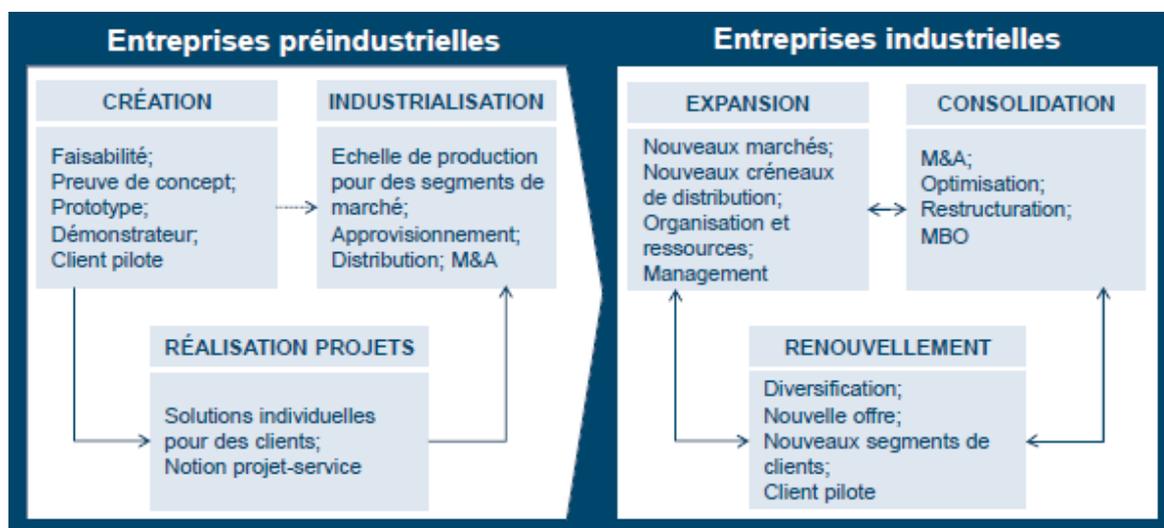
En termes de focalisation, le programme de coaching prévoit de :

- Consolider et optimiser la prestation "innovation technologique" d'Alliance par le biais de trois nouvelles actions "moteur de recherche des compétences des laboratoires (HES-SO et EPFL)", "présence régulière des conseillers dans les cantons", et "bons pour diagnostic technologique" (Alliance) ;
- Consolider et optimiser les prestations "organisation", "affaires", "coopération" et "finance" de platinn afin de mieux les combiner pour se focaliser sur les étapes de cycle de vie critiques des entreprises. Un effort supplémentaire sera nécessaire pour les phases d'industrialisation et de renouvellement, tout en sachant que le succès de ces efforts est essentiellement lié à la capacité d'entreprises de se financer (platinn) ;
- Implémenter à une échelle régionale la plateforme matchINVEST (mise en relation entre PME et investisseurs) afin de faciliter la recherche de capital pour les entreprises innovantes et en transmission. Consolider la veille de la situation de financement d'entreprises et créer un forum de discussion (platinn).

La collaboration entre les organismes de coaching platinn et Alliance, de même qu'avec les antennes cantonales, se centrera sur les besoins des entreprises qui se manifestent et évoluent autour des différentes étapes et transitions du cycle de vie d'une entreprise (cf. figure 4). Les prestations des plateformes de promotion sectorielle ne seront axées sur ce modèle de travail qu'à titre optionnel. En effet, cette méthodologie initialement lancée et utilisée par platinn, convient en premier lieu aux prestations de coaching. L'élargissement de l'application du modèle du "cycle de vie" à Alliance et aux antennes cantonales devra faire l'objet préalablement d'une consultation (étude de faisabilité). Le modèle ne sera déployé que lorsque la méthodologie aura été approuvée par les prestataires de service concernés.

En bref, le modèle démontre que les entreprises n'évoluent pas forcément de manière graduelle, mais font plutôt face à des difficultés similaires au moment de certaines "phases critiques" de leur évolution. Le modèle du "cycle de vie" veut que l'entreprise passe par six phases critiques, pré-industrielles (phase de création, phase de réalisation de projets, phase d'industrialisation) puis industrielles (phase d'expansion, phase de consolidation, phase de renouvellement).

Figure 4 : Modèle du "cycle de vie" d'entreprise



Source : platinn, 2015

Volet 3 Projets de synergies et collaboratifs

Afin de renforcer la collaboration entre les acteurs, la CDEP-SO constitue un fonds dédiés aux synergies dans le cadre de la plateforme ouverte d'innovation du RIS-SO par le biais de la valorisation de fonds cantonaux dédiés aux prestations de proximité des antennes cantonales. Ce fonds sera dédié, d'une part, à la coordination RIS-SO via les antennes cantonales, et d'autre part, au fonds de projets permettant de réaliser des activités de synergies et de coordination entre tous les prestataires de service (plateformes de promotion sectorielle, platinn, Alliance et antennes cantonales) ayant un impact sur le territoire de la Suisse occidentale. Ce fonds de projets sera détenu par la CDEP-SO qui attribuera des subventions aux demandes déposées répondant aux exigences de synergies et de coordination. Les demandes de subventionnement seront traitées selon un règlement d'attribution des fonds ad hoc.

- Activités de promotion et de valorisation des prestations cantonales et intercantionales de soutien à l'innovation dans le cadre de la plateforme ouverte d'innovation du RIS-SO.
- Activités de synergies et de coordination entre tous les prestataires de service (plateformes sectorielles, platinn, Alliance et antennes cantonales) ayant un impact sur le territoire de la Suisse occidentale.

La participation des plateformes de promotion sectorielle et des programmes Alliance et platinn dans le cadre de la plateforme ouverte d'innovation permet non seulement de renforcer la **coordination** de leurs prestations avec les autres instruments inscrits sur cette plateforme mais également de développer les synergies (fonds de projets) aptes à répondre aux besoins multiples des entreprises.

Sur la base de la mission et des objectifs énumérés pour chacun de ces prestataires de service, il s'agira de **consolider, optimiser et mutualiser le système des quatre plateformes de promotion sectorielle programmes, d'Alliance et platinn par la mise à disposition de leurs prestations dans le cadre de la plateforme ouverte d'innovation.**

Coordination RIS-SO via les antennes cantonales

La convergence des prestations à l'intercantonal pourra, notamment, être réalisée par la coordination RIS-SO via les antennes cantonales. Le renforcement de leurs activités de promotion et de valorisation des prestations cantonales et intercantionales de soutien à l'innovation dans le cadre de la plateforme ouverte d'innovation du RIS-SO permettront de mettre en place les activités complémentaires suivantes :

1. **Mise en relation** : faire profiter les entreprises innovantes des compétences adéquates des prestataires de service de la plateforme ouverte d'innovation du RIS-SO.
2. **Coordination** : organiser et coordonner les interventions des divers prestataires de service de la Plateforme Ouverte d'Innovation du RIS-SO, des outils cantonaux ainsi que des prestations et programmes nationaux et internationaux.

Bien que les prestataires de services platinn, Alliance et les quatre plateformes de promotion sectorielle gardent leur propre autonomie en termes de promotion et d'activités, leurs interventions sont mises à disposition des antennes cantonales qui les coordonneront lors de cas concrets.

3. **Diagnostic et Veille** : analyser la situation des cycles de vie, identifier les défis et les besoins en matière d'appui à l'innovation d'affaires, formaliser les résultats sur l'Intranet du programme platinn.

Fonds de projets Synergies RIS-SO (tous les prestataires de service)

L'idée qui sous-tend le fonds de projets Synergies RIS-SO est simple : permettre la réalisation d'activités de synergies et de coordination concrètes entre tous les prestataires de service (plateformes sectorielles, platinn, Alliance et antennes cantonales) ayant un impact sur le territoire de la Suisse occidentale. Elles seront menées dans un esprit d'équilibre entre les prestataires de services et entre les cantons. La création de projets de synergies et de "paquets de services" collaboratifs avec plusieurs acteurs est ainsi planifiée pour répondre aux besoins plus complexes des entreprises. Un premier exemple est la recherche de pistes d'innovation pour les entreprises se trouvant dans le contexte de consolidation (incluant principalement Alliance pour l'innovation technologique et platinn pour l'innovation d'affaires). Un autre exemple est la préparation de jeunes entreprises ou de PME pour qu'elles puissent profiter au maximum d'une participation à une foire (incluant principalement les plateformes de promotion sectorielle et platinn). Des mesures spécifiques permettant de faciliter la collaboration entre les acteurs sont également planifiées. Par exemple, une participation directe d'Alliance dans le comité consultatif de platinn permet de coordonner les différentes interventions d'innovation technologique et d'innovation d'affaires. Le forum platinn sera élargi à un événement de rencontre entre les membres des antennes cantonales et des prestataires de services. L'intranet platinn sera élargi à Alliance pour assurer un maximum de transparence sur les entreprises soutenues et, finalement, pour favoriser le marketing "croisé" entre les acteurs.

Prestations de proximité des antennes cantonales

Au cours de la précédente période, les antennes cantonales de proximité n'étaient pas financées par le programme intercantonal. Véritables "courroies de transmission" pour

faire connaître aux PME et aux start-up l'offre mise en place par la CDEP-SO et lui faire remonter des dossiers, les antennes cantonales de proximité étaient légitimées à faire partie de manière centrale de l'écosystème du nouveau programme intercantional. Cette valorisation de fonds cantonaux dédiés aux prestations de proximité des antennes cantonales dans le programme intercantional NPR 2016-2019 permettra, entre autres, de financer la coordination RIS-SO via les antennes cantonales et les projets de synergies dans le cadre de la plateforme ouverte d'innovation du RIS-SO.

Volet 4 Gouvernance (coordinateur/trice du programme)

Pour obtenir une meilleure coordination et une gestion plus efficace du programme, la coordination du programme initiée lors de la période 2012-2015 sera maintenue.

Le schéma de gouvernance mis en place au cours de la période 2012-2015 reste valable pour la période 2016-2019. Seule la prestation Genilem Suisse occidentale n'est pas reconduite. La nouveauté réside dans la mise en système des actuels prestataires de services du programme ainsi que des antennes cantonales, piliers de la mise en oeuvre des prestations.

Tableau 11 : Résumé des domaines d'actions, objectifs et mesures du programme 2016 à 2019 de la CDEP-SO

Domaines d'action	Objectifs	Mesures
plateformes de promotion sectorielle	1. Image : Faire valoir l'excellence des secteurs industriels-clés à l'échelle globale en donnant une visibilité à ces secteurs sur le plan national et international afin de valoriser et promouvoir la place économique, scientifique et technologique de Suisse occidentale.	Consolider et optimiser les prestations des plateformes de promotion sectorielle.
	2. Veille et mise en relation : Faire profiter les entreprises innovantes des technologies, des marchés, et du savoir-faire de l'écosystème régional et national.	Consolider et développer le programme d'activités (salons, congrès, conventions d'affaires, etc.) sur le plan régional, national et international en étroite relation avec les besoins du terrain.
	3. Innovation à l'échelle internationale (ou Positionnement international) : Aider les entreprises innovantes et instituts de recherche à se faire connaître et à accéder aux marchés et aux partenariats internationaux durant les étapes déterminantes de leur processus d'innovation d'affaires ou de développement de produits et savoir-faire.	Poursuivre le développement et la consolidation des outils de veille, de communication et de gestion adaptés aux besoins évolutifs des secteurs concernés.
prestations de coaching	Offrir un appui stratégique aux PME & start-up de Suisse occidentale autour des trois domaines de prestations suivants : 1. Innovation technologique : accès aux compétences technologiques et montage de projets Ra&D en lien avec les Hautes écoles (Alliance) 2. Innovation d'affaires :	Consolider et optimiser la prestation « innovation technologique » d'Alliance Consolider et optimiser les prestations "organisation", "affaires", "coopération" et "finance" de platinn Implémenter à une échelle régionale la plateforme matchINVEST (mise en

Domaines d'action	Objectifs	Mesures
	<p>renforcement du système d'innovation au sein des PME au niveau de l'organisation de l'entreprise, du développement des affaires et des coopérations/partenariats (platinn)</p> <p>3. Recherche de financement : accès aux investisseurs et montage de projets de financement (platinn matchINVEST)</p>	<p>relation entre PME et investisseurs) afin de faciliter la recherche de capital pour les entreprises innovantes et en transmission.</p>
<p>projets de synergies et collaboratifs</p>	<p>Offrir un appui stratégique aux PME & start-up de Suisse occidentale par le biais des activités suivantes :</p> <p>Coordination RIS-SO via les Antennes cantonales</p> <p>1. Mise en relation : faire profiter les entreprises innovantes des compétences adéquates des prestataires de service de la Plateforme Ouverte d'Innovation du RIS-SO</p> <p>2. Coordination : organiser et coordonner les interventions des divers prestataires de service de la Plateforme Ouverte d'Innovation du RIS-SO, des outils cantonaux ainsi que des prestations et programmes nationaux et internationaux.</p> <p>3. Diagnostic et Veille : analyser la situation des cycles de vie, identifier les défis et les besoins en matière d'appui à l'innovation d'affaires, formaliser les résultats sur l'Intranet du programme platinn.</p> <p>Fonds de projets Synergies RIS-SO (tous les prestataires de service)</p> <p>1. Coordination : réalisation d'activités de synergies et de coordination concrètes entre tous les prestataires de service (plateformes sectorielles, platinn, Alliance et antennes cantonales) ayant un impact sur le territoire de la Suisse occidentale.</p>	<p>Consolider les prestations des plateformes en renforçant les liens transversaux entre elles (plateformes de promotion sectorielle)</p> <p>Renforcer la coordination et les synergies des prestations entre platinn, Alliance, la CTI et les réseaux thématiques nationaux (RTN) (platinn-Alliance)</p> <p>Renforcer la coordination et les synergies des prestations entre les plateformes de promotion sectorielle, platinn et Alliance ainsi qu'avec l'ensemble des facilitateurs à l'innovation des domaines concernés (cantonaux, nationaux ou internationaux) (tous)</p> <p>Développer et consolider des outils de diagnostic et de veille adaptés aux besoins évolutifs des entreprises (Antennes cantonales)</p> <p>Développer des outils de gestion, de communication-marketing et de suivi des entreprises partagés entre platinn, Alliance (voire avec la CTI) et les plateformes de promotion sectorielle (platinn-Alliance-plateformes de promotion sectorielle)</p> <p>Adapter le système de reporting et d'indicateurs (Intranet platinn) à Alliance (platinn-Alliance)</p> <p>Développer les synergies avec le programme EEN (platinn)</p> <p>Renforcer les synergies à l'international en lien avec S-GE ainsi qu'avec le réseau de GGBa, Basel Area, Swissnex et Swiss Business Hubs ou autres (organisations faitières, etc.) (plateformes de promotion sectorielle)</p> <p>Renforcer la coordination et les synergies avec GGBa et Basel Area au</p>

Domaines d'action	Objectifs	Mesures
		<p>niveau de l'image et au bénéfice des entreprises (mesure réciproque nécessaire) (plateformes de promotion sectorielle)</p> <p>Développer la communication et les synergies entre les prestataires de service et les SIP West, Nord-West et Bienne (le cas échéant) (tous)</p> <p>Assurer le positionnement des plateformes dans les programmes fédéraux (S-GE, EEN, etc.) (platinn-Alliance-plateformes de promotion sectorielle)</p>
gouvernance	Obtenir encore une meilleure coordination et une gestion plus efficiente du programme.	<p>Représenter le programme de la CDEP-SO sur le plan cantonal, régional et national</p> <p>Gérer et suivre le programme NPR : monitoring du programme, consolidation des plans d'actions, budgets et reporting annuels et pluriannuels, gestion financière (subventions cantonales et allocation des fonds aux secrétariats exécutifs)</p> <p>Evaluer les effets des mesures (actions) auprès des bénéficiaires des prestations des plateformes</p> <p>Elaborer le plan d'actions du prochain programme NPR</p>

c) Modalités de mise en œuvre

La collaboration et l'alignement des prestations des instruments dans cette logique de convergence constituent la colonne vertébrale du programme intercantonal et génèrent une chaîne de valeur destinée aux entreprises de Suisse occidentale (cf. figure 5).

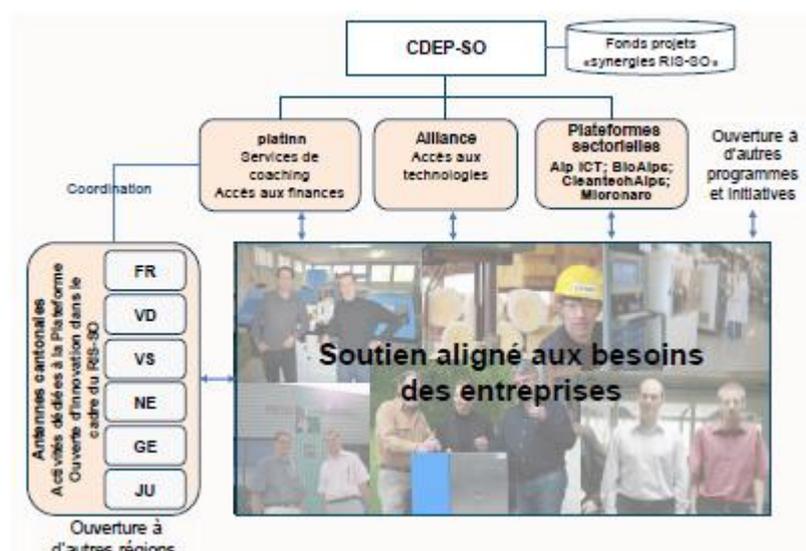
Concept de la plateforme ouverte d'innovation

En amont de cette chaîne se situent les six antennes cantonales. L'antenne cantonale est le contact de proximité pour les entreprises. Sa mission est d'assurer que les entreprises reçoivent les prestations les mieux adaptées à leurs besoins dans les différentes étapes de cycle de vie. Dans ce cadre, l'antenne cantonale favorise une relation de confiance avec ses clients, recense et analyse leurs besoins, aide à la réalisation de plans de développement et organise l'accès aux différentes prestations et compétences.

Les instruments platinn, Alliance et les quatre plateformes de promotion sectorielle fournissent leur soutien aux clients de manière flexible et modulaire. Bien que chaque acteur garde sa propre responsabilité en termes de marketing, leurs interventions sont mises à disposition des antennes cantonales qui les coordonnent lors de cas concrets. Ils interviennent de plus en plus à la demande des antennes cantonales.

Les prestataires de service platinn, Alliance et chacune des quatre plateformes sectorielles maintiennent leurs propres organes (comité de direction ou d'association) qui se rapportent directement à la CDEP-SO. Chacun d'eux signe un contrat de subventionnement avec la CDEP-SO. platinn, quant à lui, coordonne en sus la communauté des antennes cantonales qui collaborent, non seulement avec platinn, mais désormais aussi avec les autres acteurs du programme. Le contrat de subventionnement avec la CDEP-SO, dans ce cas précis, sera signé par platinn (requérant principal) et les six antennes cantonales (co-requérantes).

Figure 5 : Schéma organisationnel de la plateforme ouverte d'innovation



Source : platinn-CDEP-SO, 2015

d) Enveloppe financière

Domaine d'action	Financement LPR		
	Confédération	Cantons	Total LPR
Plateformes de promotion sectorielle	3'456'000	3'456'000	6'912'000
Prestations de coaching	6'836'368	5'459'632	12'296'000
Projet de synergies et collaboratifs	591'632	2'148'368	2'740'000
Gouvernance	416'000	416'000	832'000
Total	11'300'000	11'480'000	22'780'000

5.3. Volet Arc jurassien

a) Objectif principal

Le PMO Arc jurassien vise à surmonter, par des mesures intercantionales, les inconvénients compétitifs dus à la distance des grands centres et à l'occupation diffuse du territoire et à les transformer en avantages compétitifs (à l'exemple de ce qui s'est passé dans l'horlogerie). Le PMO entend ainsi contribuer à :

- Développer la capacité d'exportation des entreprises de la région dans les domaines de l'industrie et du tourisme ;
- Stimuler l'innovation de produits, services et procédés ayant un potentiel d'exportation ;
- Renforcer le maillage industrie – centres de recherches – pôles technologiques ;
- Renforcer l'attractivité de la région pour l'implantation de nouvelles industries ;

- Renforcer l'attractivité touristique de l'Arc jurassien ;
- Développer de nouvelles compétences en matière de formation et de conseil ;
- Améliorer et optimiser la gouvernance intercantonale de l'Arc jurassien ;
- Créer des places de travail ;
- Créer des effets de levier et multiplicateurs ;
- Créer et renforcer les réseaux d'acteurs.

Le but du PMO Arc jurassien 2016-2019 se formule comme suit :

Créer des produits et des savoir-faire qui contribuent au développement économique de l'Arc jurassien.

b) Domaines d'action retenus

Systèmes industriels

Objectif général	1. Renforcer les systèmes industriels au niveau intercantonal
Objectifs spécifiques	<p>1.1 Appuyer des projets issus de processus innovants de génération de produits, de capitalisation et de diffusion des résultats</p> <p>Le PMO Arc jurassien entend soutenir les projets contribuant au renforcement des systèmes industriels de l'Arc jurassien et renforçant leur base d'exportation. Issus d'une démarche volontariste d'innovation partenariale, ils seront prêts à valoriser leurs résultats au bénéfice de la région. Concrètement, il peut s'agir de projets de gestion commune de problématiques inhérentes aux entreprises (logistique, marketing, design, propriété intellectuelle, gestion des déchets, santé au travail, etc.), de projets pilotes, de projets de R&D, etc.</p> <p>1.2 Appuyer des mesures de renouvellement des compétences de la main-d'œuvre industrielle</p> <p>La main-d'œuvre spécialisée, notamment dans les métiers de la haute-précision, constitue la principale ressource de l'Arc jurassien et contribue à la performance de ses savoir-faire. Cette ressource tend cependant à se raréfier en raison, d'une part, d'une demande croissante des industries et, d'autre part, d'une perte d'intérêts de la population pour les métiers à vocation industrielle. Cette situation préterite le développement du tissu industriel de l'Arc jurassien alors que, paradoxalement, la région compte de nombreux instituts de formation en pointe sur ces métiers.</p> <p>Le PMO entend poursuivre son soutien aux projets à même de renforcer l'attractivité des métiers de la haute-précision (microtechnique, horlogerie, mécanique, électronique, etc.) ainsi qu'à renforcer certaines formations spécifiques à ce domaine. Dans cette optique le projet Valmetech, initié dans la période de programmation 2012-2015, sera poursuivi. Initialement orienté vers le jeune public en âge de faire un choix professionnel, Valmetech élargira son public-cible, pour attirer par exemple des personnes en reconversion ou réinsertion professionnelle. Cette mesure répond à une préoccupation du Conseil fédéral pour réagir à la pénurie de main-d'œuvre découlant de l'initiative contre l'immigration de masse, acceptée par le peuple le 9 février dernier. Elle tend à défragmenter et renforcer le pôle de formation de l'Arc jurassien en matière de microtechniques, à compléter son offre de formations appliquées et de spécialisation en emploi ainsi qu'à renforcer son attractivité envers un public aussi bien interne qu'externe à la région.</p> <p>1.3 Appuyer des mesures participant au renforcement de l'identité économique de l'Arc jurassien</p> <p>Par souci de cohérence, le volet "identité économique", initialement dans l'axe 3 durant la période 2012-2015 et également porté par FAJI SA à l'instar de Valmetech, est déplacé sous l'axe Systèmes industriels. En effet, le thème de l'identité a été travaillé du point de vue du renforcement des systèmes industriels et de l'attractivité de l'économie régionale.</p>

Publics-cibles	Entreprises, parcs technologiques, incubateurs, associations industrielles, Hautes écoles, fondations, régions, chambres de commerces, bureaux privés, collectivités publiques, etc.
Localisation de l'action et rôle des centres	Les projets reposeront sur une collaboration étroite entre les PME disséminées sur l'ensemble du territoire et les institutions de formation a priori localisées dans les centres. Un transfert des centres vers les régions plus rurales de l'Arc jurassien est ainsi attendu.

Offre touristique

Objectif général	2. Renforcer et coordonner l'offre touristique au niveau intercantonal
Objectifs spécifiques	<p>2.1 Appuyer la création de nouveaux produits touristiques multi-acteurs</p> <p>Le PMO entend soutenir la création de nouvelles offres touristiques dans des créneaux déjà exploités (agritourisme, tourisme industriel, tourisme hivernal, etc.) ou à développer (tourisme d'affaires, tourisme senior, etc.). Les projets soutenus doivent être cohérent avec les objectifs de la stratégie définie par le masterplan réalisé par "Jura & Trois-Lacs".</p> <p>Ces produits pourront s'appuyer sur la composante "verte" de l'Arc jurassien pour se démarquer de produits similaires concurrents. Les processus de génération de produits issus d'une approche multi-acteurs et générant des savoir-faire réutilisables seront également encouragés, de même que le renforcement des collaborations entre offices.</p> <p>2.2 Appuyer les mesures favorisant l'amélioration des savoir-faire des acteurs touristiques</p> <p>Dans le cadre de la restructuration en cours des offices du tourisme, des actions coordonnées de formation et de coaching du personnel seront nécessaires. Il s'agira de renforcer les compétences en matière d'accueil, de création de l'offre, de mise en place de nouveaux produits. De manière plus générale, les actions visant à l'amélioration des prestations touristiques auprès des différents prestataires seront soutenues. Les besoins en formation ainsi que la recherche de potentiels porteurs de projet devront être étudiés.</p> <p>2.3 Encourager le développement d'un système touristique intégré (STI)</p> <p>Le développement d'un système touristique intégré permettra de mettre en place un certain nombre de prestations qui répondront aux besoins des acteurs touristique et du marché et concourant à atteindre les objectifs spécifiques ci-dessus.</p>
Publics cibles	Entreprises actives dans le tourisme, régions et agglomérations, offices cantonaux, Jura & Trois Lacs, structures de formation, investisseurs privés, offices du tourisme locaux
Localisation de l'action et rôle des centres	Les actions touristiques se dérouleront sur l'ensemble du territoire. Le renforcement de l'offre et l'amélioration des prestations concerne tous les acteurs touristiques indépendamment de leur localisation dans un centre ou en zone rurale. Toutefois le masterplan réalisé sur la période 2012-2015 met en évidence le renforcement des centres par la mise en place de stratégies différenciées.

c) Modalités de mise en œuvre

Le canton de Neuchâtel est responsable du programme LPR vis-à-vis du SECO. Il est par conséquent le signataire de la convention-programme.

Comme pour la précédente période, la mise en œuvre du programme est confiée à arcjurassien.ch, association constituée des cantons de Berne, Vaud, Neuchâtel et Jura. Dotée de nouveaux statuts depuis le 2008, arcjurassien.ch a succédé à la CTJ-Suisse dont elle reprend les missions tout en s'adjoignant de nouveaux champs d'actions. Ses principales missions consistent à :

- Soutenir et développer la coopération transfrontalière dans l'Arc jurassien ;
- Coordonner la mise en œuvre des programmes européens Interreg France – Suisse ;
- Promouvoir et renforcer la concertation à l'échelle de l'Arc jurassien suisse, notamment en tant que responsable de la mise en œuvre du PMO de l'Arc jurassien.

Depuis 2008, arcjurassien.ch a comme nouvelle mission de renforcer la concertation à l'échelle de l'Arc jurassien suisse afin de mieux positionner cette région sur la scène fédérale, intercantonale et transfrontalière.

L'élaboration d'un PMO Arc jurassien, son suivi et sa mise en œuvre s'inscrivent dans l'objectif global de l'association.

La commission LPR est une émanation du comité politique d'arcjurassien.ch. Soumise à un règlement propre, elle fonctionne en tant que commission LPR d'arcjurassien.ch. Les responsabilités vis-à-vis du SECO sont décrites dans le règlement. Présidée par le canton de Neuchâtel, elle est composée du :

- Chef du Département de l'économie et de l'action sociale du canton de Neuchâtel, président du comité stratégique ;
- Chef du Département des finances et des relations extérieures du canton de Vaud ;
- Directeur de la santé publique et de la prévoyance sociale du canton de Berne ;
- Chef du Département de l'économie et de la coopération du canton du Jura.

La commission LPR est responsable du suivi stratégique du programme LPR et décide de l'attribution des subventions LPR fédérales sur la base des préavis du comité technique.

La commission LPR se réunit trois à quatre fois par an. Ses membres sont accompagnés des délégués aux affaires extérieures selon la règle appliquée pour toute séance du comité politique d'arcjurassien.ch. En cas de besoin, les responsables LPR peuvent être invités aux réunions. Le suivi administratif des séances est assuré par le secrétariat d'arcjurassien.ch.

Le comité technique est composé des responsables LPR des cantons de Neuchâtel, Jura, Berne et Vaud. Responsable des aspects opérationnels de la mise en œuvre du programme LPR, il examine les projets au titre de la LPR selon les critères définis et émet les préavis à la commission LPR. Il s'appuie sur les préavis métier des commissions thématiques ou des personnes sollicitées.

Le comité technique se réunit à intervalles réguliers selon les besoins du programme, afin de fournir les préavis sur les projets à la commission LPR. Ses membres peuvent également rendre leurs préavis par voie de circulation.

Le secrétariat arcjurassien.ch participe au comité technique afin d'assurer les tâches de secrétariat et la transmission des informations entre le comité technique et la commission LPR, entre le comité technique et les commissions thématiques ainsi qu'auprès des porteurs de projet. Le secrétariat d'arcjurassien.ch ne prend pas position concernant les préavis émis au titre de la LPR.

Au vu des orientations stratégiques du programme, des commissions thématiques peuvent être mises en place. Elles sont composées notamment de spécialistes cantonaux de la promotion et du développement économique, du tourisme et peuvent faire appel à des experts externes, notamment les régions pour les cantons de Berne et de Vaud. Leurs membres peuvent également rendre leurs préavis par voie de circulation.

Les commissions fournissent des préavis sur les projets. Elles fonctionnent également comme laboratoire d'idées afin de faire émerger des projets ou des idées de projets. Dans le cadre du programme LPR, le cahier des charges du secrétariat d'arcjurassien.ch porte principalement sur les tâches suivantes :

Groupe de prestations	Prestations
Animation, gestion et suivi du programme	Animation du programme et démarchage de projets
	Suivi administratif du programme et secrétariat du comité technique, de la commission LPR et des commissions thématiques
	Controlling financier
	Rapports annuels au canton de Neuchâtel, selon les consignes du SECO
	Accompagnement du processus de capitalisation et de diffusion des résultats
	Participation à l'élaboration du programme intercantonal pluriannuel de mise en œuvre de la LPR
Soutien aux porteurs de projets	Information sur l'organisation opérationnelle de la mise en œuvre du volet intercantonal de l'Arc jurassien
	Conseil aux porteurs de projets
	Aide au montage de dossiers de demandes d'aide
Traitement et suivi des demandes d'aide	Examen de la conformité des demandes d'aide (complétude)
	Conventionnement avec les porteurs de projets
	Suivi des projets aidés et contrôle du respect des conditions par les porteurs de projets

d) Enveloppe financière

Domaine d'action	Financement LPR		
	Confédération	Cantons	Total LPR
Industrie	700'000	700'000	1'400'000
Tourisme	700'000	700'000	1'400'000
Mesures accompagnement	200'000	200'000	400'000
Total	1'600'000	1'600'000	3'200'000

Au vu des ambitions annoncées dans le présent programme de mise en œuvre, il est proposé d'attribuer un montant égal entre Industrie et Tourisme. En effet, la mise en place d'un système touristique intégré permettra de mettre en place un certain nombre de prestations pour les acteurs touristiques afin de les encourager dans l'élaboration de nouvelles offres et dans l'amélioration de leurs savoir-faire.

Détail des financements cantonaux	MCHF
Berne	0.4
Jura	0.4
Neuchâtel	0.4
Vaud	0.4
Total	1.6

5.4. Volet cantonal

a) Objectif principal

Au vu des enjeux socio-économiques spécifiques du canton et de ses régions, des constats tirés de la période 2012-2015, de l'analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces ainsi que des recommandations du SECO, la stratégie cantonale 2016-2019 poursuit deux objectifs majeurs et complémentaires, à savoir :

1. Dynamiser les systèmes de valeur ajoutée industriel et touristique spécifiques au canton et à ses régions, promouvoir leurs synergies et les préparer à l'économie de demain.
2. Promouvoir une dynamique de projets collectifs innovants et porteurs de valeur ajoutée, stimuler les intermédiaires existants.

Le PMO 2016-2019 prévoit quatre domaines d'action complémentaires pour atteindre le premier objectif (2.1) et des mesures d'accompagnement spécifiques pour atteindre le second (2.2).

Cette stratégie s'inscrit dans la continuité du PMO 2012-2015 à plusieurs niveaux :

- Comme pour la période 2012 - 2015, les domaines d'action stratégiques s'organisent autour de deux priorités de la promotion, à savoir les systèmes à valeur ajoutée industrie et tourisme. Il n'apparaît, à l'heure actuelle, pas nécessaire de distinguer un système supplémentaire ;
- Ces domaines d'action sont définis en cohérence et complémentarité systématique avec ceux prévus par les programmes de mise en œuvre intercantonaux de Suisse occidentale et de l'Arc jurassien, ainsi que le programme transfrontalier ;
- Comme pour la période précédente, cette stratégie ne prévoit pas un financement pérenne de structures d'accompagnement ou de coordination. Dans l'esprit même de la NPR, elle est résolument orientée vers une logique de développement et de renouvellement de projets.

Cette stratégie reste pilotée, coordonnée, suivie et évaluée par le service de l'économie du canton, qui assure l'adéquation des projets soutenus avec les principes économiques de la LPR, notamment sous l'angle de l'entreprenariat et de la base à l'exportation (voir chapitre 4 pour les questions relatives à l'évaluation et la procédure).

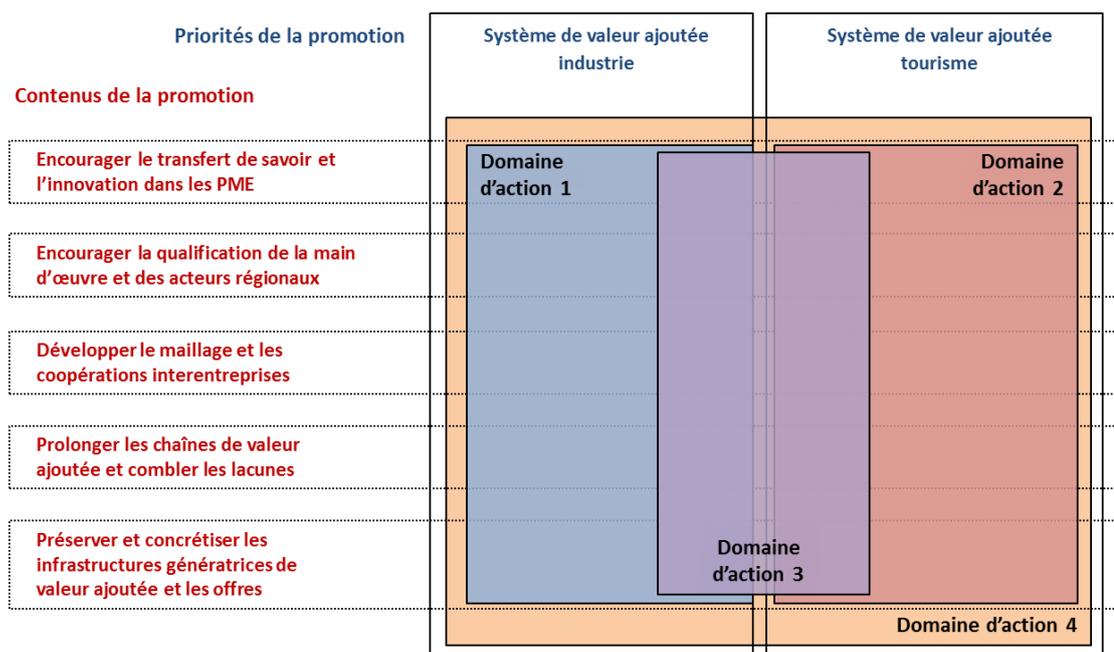
Les organismes existants dans les domaines de l'industrie, du commerce, du tourisme, de la formation et de la recherche ainsi que les associations représentant des intérêts de communautés locales, les communes et les groupements de communes restent les

intermédiaires privilégiés et les points d'appui prioritaires pour mettre en œuvre cette stratégie.

Les modifications apportées au PMO 2016-2019 ne révolutionnent donc pas les principes fondateurs de la période précédente. Elles visent avant tout à mieux expliciter et à renforcer la stratégie développée jusqu'à présent en tenant compte des expériences passées et des enjeux futurs pour le développement du canton et de ses régions. Les principales évolutions sont les suivantes :

- Outre deux domaines d'action spécifiques aux systèmes de valeur industrie et tourisme, deux domaines d'action transversaux sont également prévus. Le premier vise explicitement à renforcer les synergies entre ces deux systèmes. Le second vise à encourager de manière proactive des réflexions concrètes quant aux enjeux technologiques, économiques, écologiques et sociaux pour le développement futur du canton ;
- Pour chaque domaine d'action, un modèle de causalité et d'efficacité est élaboré afin d'identifier de manière spécifique les besoins auxquels souhaitent répondre ces différents domaines et la manière dont les soutiens contribuent à y répondre ;
- Les mesures de soutien destinées à la réorganisation de l'offre de coaching dans le domaine de l'industrie prévues pour la période 2012-2015 ne font désormais plus partie des actions stratégiques du PMO cantonal 2016-2019. En cohérence avec la stratégie intercantonale, celles-ci sont désormais intégrées aux mesures de coaching prévues par le PMO de Suisse occidentale (platinn) ;
- Afin de soutenir de manière décisive et adéquate la dynamique de projet collectifs innovants et à valeur ajoutée, des mesures d'accompagnement spécifiques sont prévues. Elles ont pour but de favoriser l'accompagnement, l'émergence, le montage, le développement et/ou le suivi de projet par un soutien ciblé et ponctuel lorsque cela est jugé opportun par le canton. Elles permettent également de stimuler les intermédiaires existants dans leur rôle de promoteur et communicateur de la NPR.

Graphique 1 : Articulation et mise en complémentarité des 4 domaines d'actions stratégiques



b) Domaines d'action retenus

Domaine d'action 1

Domaine d'action	Consolidation des filières industrielles régionales et soutien aux startups et PME innovantes.
Objectif	Stimuler les initiatives économiques collectives et améliorer les conditions-cadres.
Constats, expériences et besoins	<p>L'industrie d'exportation est le moteur de l'économie neuchâteloise. Elle crée une très grande partie de l'emploi cantonal et est porteuse de haute valeur ajoutée. Elle est cependant très sujette à concurrence internationale, au taux de change, aux crises structurelles et à la disponibilité de main d'œuvre hautement qualifiée.</p> <p>Les initiatives collectives, impliquant divers acteurs des milieux privés et/ou publics, notamment les institutions de formation et de recherche, créatrices de valeur ajoutée doivent être soutenues tant elles permettent aux milieux économiques de participer activement au développement de la filière dans laquelle s'inscrit leur activité. En outre, ces initiatives doivent également permettre de favoriser la circulation des richesses générées par l'industrie exportatrice locale en prolongeant et en comblant des lacunes dans les chaînes régionales de valeur ajoutée.</p> <p>De même, pour rester attractif envers les entreprises, des conditions infrastructurelles propices à leur implantation et leur développement sont déterminantes. Elles doivent donc être soutenues. Il s'agit d'une part d'éviter que des PME technologiques (notamment celles qui ont été hébergées temporairement par Neode) ne quittent le canton faute d'offre suffisante en la matière ; d'autre part d'offrir des possibilités d'implantation à des entreprises extérieures, attirées par les compétences locales (instituts de recherche de l'EPFL ou le CSEM, notamment).</p> <p>La période de mise en œuvre 2012-2015 montre que c'est dans ce domaine que les projets sont les plus nombreux, tant au niveau des prêts que des financements à fonds perdu. Ce domaine d'action doit donc clairement être poursuivi.</p>
Types d'actions soutenues	<p>Les initiatives peuvent être des projets pilote, des projets de recherche et développement, de gestion commune de problématiques en matière d'exportation, de ressources humaines, de formation continue, de gestion des déchets, etc., prioritairement dans les domaines d'action stratégiques retenus dans la stratégie de promotion économique.</p> <p>Les projets infrastructurels peuvent notamment être la création d'"hôtels d'entreprises" ou d'infrastructures communes destinées à divers acteurs économiques répondant à un manque de locaux et d'équipements spécialisés. Des études de faisabilités seront soutenues, ainsi que les investissements eux-mêmes.</p> <p>De même, l'équipement des pôles cantonaux et régionaux de développement économique ainsi que la réhabilitation de friches et de bâtiments inoccupés dans le but de favoriser l'implantation, le développement et le savoir-faire de l'industrie neuchâteloise sera également soutenu.</p>
Effets attendus	<ul style="list-style-type: none">• Multiplication des initiatives interentreprises et des partenariats public-privé.• Augmentation du nombre de projets liant recherche, industrie et collectivités publiques.• Plus grande génération et circulation de richesses à travers un comblement et une prolongation des chaînes de valeurs ajoutées régionales Augmentation de l'engagement privé (financier, humain ou

technique) dans des projets à caractère collectif.

- Augmentation de l'offre de terrains équipés et de surfaces industrielles bâties en location ; nouveaux accueils dans l'incubateur Neode.

Domaine d'action 2

Domaine d'action

Déploiement du potentiel de la filière touristique

Objectif

Développer un accueil et une offre touristique attractive en soutenant les initiatives collectives innovantes et la création d'infrastructures génératrice de valeur ajoutée.

Constats, expériences et besoins

Toutes les régions du canton ont d'importantes ressources naturelles et culturelles à faire valoir dans une offre touristique attractive. Que ce soit dans les centres urbains, reconnus par exemple pour leurs offres muséales aux niveaux national et international, ou dans les autres régions, reconnues pour leur sites naturels d'exception (ex. Palafittes, Site du Creux-du-Van et autres espaces préservées), peu de projets ambitieux et fédérateurs ont émergé et véritablement permis de développer une offre touristique attractive et innovante.

Il s'agit de pouvoir développer des destinations cohérentes en matière de tourisme urbain et rural autour de ces ressources en soutenant la mise en réseaux des acteurs locaux/internationaux et la création d'offres touristiques communes (ex. offres combinées « à la carte »). Il s'agit également de promouvoir plus systématiquement l'adoption de technologies et de modèles commerciaux innovants pouvant permettre de développer le contenu, l'efficacité et l'attractivité de cette offre (économie collaborative, réalité augmentée, peer to peer, etc.).

Le soutien au développement d'un accueil et d'une offre touristique innovants passe inévitablement aussi par un soutien au développement d'infrastructures. Dans l'idéal, ces infrastructures doivent pouvoir renforcer la qualité des conditions d'accueil et de vie, sous-tendre une dynamique fédératrice de projet et développer une offre touristique innovante. Le projet de Maison de l'Absinthe, soutenu durant la période 2012-2015 et reconnu comme projet modèle par le SECO, illustre bien un tel enjeu.

Le développement d'infrastructures va de pair avec son usage. Le succès d'un tel développement devra se traduire par les retombées économiques liées à la présence multiple et diverse (touristes, excursionnistes, visiteurs, flâneurs, résidents) sur l'ensemble de l'année.

Types d'actions soutenues

En complémentarité avec le domaine d'action 3 ci-après, ce domaine d'action encourage les projets et les initiatives collectives visant à mettre des acteurs, des produits et des services en réseau et en synergie au sein d'une offre touristique commune et innovante. Cela peut passer par le développement de nouveaux modes de fonctionnement et d'organisation, de nouveaux modèles commerciaux, de nouveaux produits ou de nouvelles technologies.

Ces actions doivent avoir pour objectif de valoriser les ressources naturelles et culturelles spécifiques aux différentes régions du canton (sites naturels, viticoles ou historiques d'exception, patrimoine muséal, architectural et produits du terroir, patrimoine gastronomique etc.) en créant des nouvelles offres touristiques ou en renforçant celles existantes. Elles peuvent également viser à insérer l'offre touristique de la région dans des réseaux thématiques nationaux et internationaux spécifiques.

<i>Effets attendus</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Développement de nouvelles offres touristiques ou renforcement de celles existantes. • Augmentation des offres touristiques combinées et « à la carte » pour le tourisme privé. • Collaboration proactive des milieux locaux à des projets de destination ayant une identité forte, cohérente et spécifique. • Valorisation du patrimoine naturel et culturel régional à l'extérieur du canton. • Amélioration des compétences d'accueil de clientèle internationale, notamment en collaboration avec les institutions de formations. • Insertion aboutie d'offres touristiques cantonales dans des réseaux thématiques nationaux ou internationaux. • Création d'offres touristiques innovantes en collaboration avec les institutions de recherche et de formation. • Collaboration proactive des milieux locaux à des projets de destination ayant une identité forte, cohérente et spécifique. • Valorisation du patrimoine naturel et culturel régional à l'extérieur du canton, notamment le caractère viticole et les produits du terroir. • Développement de produits et d'activités touristiques générateurs de retombées économiques tout au long de l'année. • Plus grande génération et circulation de richesses à travers un comblement des lacunes et une prolongation des chaînes de valeurs ajoutées régionales.
------------------------	--

Domaine d'action 3

Domaine d'action	Créer des synergies entre les systèmes à valeur ajoutée industrie et tourisme
<i>Objectif</i>	Favoriser l'émergence, le développement et la réalisation de projets à valeur ajoutée ou d'initiatives visant le renforcement mutuel des systèmes industrie et tourisme.
<i>Constats, expériences et besoins</i>	<p>Il existe de fortes interdépendances entre les systèmes de valeur ajoutée industrie et tourisme dans le canton de Neuchâtel. D'une part, les milieux industriels expriment des besoins d'accueil, d'hébergement et de valorisation d'image nécessitant d'importantes synergies avec l'offre touristique du canton. D'autre part, les milieux touristiques voient dans le patrimoine industriel du canton (notamment horloger) des opportunités de développement actuellement sous-exploitées.</p> <p>Des initiatives telles que le projet touristique "Watch Valley", développé avant la NPR, ou les "Journées de la Métropole Horlogère", soutenues durant la période 2008-2011, montrent que la recherche de synergies entre tourisme et industrie n'est pas nouvelle. Également durant la période 2012-2015, de nombreux projets innovants ont cherché à promouvoir ces mêmes synergies entre tourisme et industrie (destination UNESCO, Maison des Mascarons, Swiss Watch Arena). Afin de soutenir ces synergies de manière proactive et innovante, il apparaît pertinent d'en faire un domaine d'action stratégique à part entière dans le PMO 2016-2019.</p>
<i>Types d'actions soutenues</i>	<p>Établir des ponts et créer des synergies entre les systèmes de valeur ajoutée industrie et tourisme passe tout d'abord par une mise en relation des acteurs de ces différents milieux. Pour être efficace et porteuse, cette mise en relation doit se faire à travers le développement d'initiatives et de projets communs innovants et à valeur ajoutée.</p> <p>Ces projets peuvent, par exemple, porter sur la mise en place d'une offre d'accueil efficace et répondant à des besoins communs aux différents milieux</p>

(offre combinée "à la carte"). Ils peuvent également porter sur le développement commun d'événements, de formations et d'infrastructures communes. Le patrimoine culturel étant une ressource économique exploitée tant par l'industrie que le tourisme, les projets culturels contribuant à valoriser l'image, le savoir-faire et le patrimoine industriel de la région peuvent également être soutenus.

<i>Effets attendus</i>	<p>Élargissement du rayon de provenance des touristes.</p> <p>Augmentation des nuitées.</p> <p>Augmentation des investissements publics et privés dans les infrastructures.</p> <p>Renforcement des liens de confiance propices à une coopération forte entre milieux touristiques et industriels.</p> <p>Émergence et développement d'initiatives communes aux milieux touristiques et industriels.</p> <p>Renforcement du tourisme d'affaires et du tourisme culturel.</p> <p>Transformer les voyageurs d'affaires en touristes d'affaires.</p> <p>Renforcement de l'image et de la valeur culturelle de l'industrie.</p> <p>Plus grande génération et circulation de richesses à travers un comblement des lacunes et une prolongation des chaînes de valeurs ajoutées régionales.</p>
<i>Cohérence avec les autres instruments de soutien</i>	<p>Coordination avec les autres instruments de soutien au tourisme, notamment en matière de crédit hôtelier (ex. projet hôtel des horlogers Fleur de Lys) et INNOTOUR (ex. destination UNESCO)</p>

Domaine d'action 4

Domaine d'action	Ouvrir et préparer les systèmes à valeur ajoutée du canton et de ses régions aux défis économiques de demain
<i>Objectif</i>	Promouvoir les réflexions et les actions collectives autour des défis économiques futurs pour les entreprises du canton et soutenir les innovations de rupture dans des domaines économiques porteurs.
<i>Constats, expériences et besoins</i>	<p>L'économie de la santé, la transition énergétique ou encore le tournant numérique sont aujourd'hui largement reconnus comme des défis incontournables pour toute entreprise. Ces défis touchent l'ensemble de l'économie. Les systèmes de valeur ajoutée industriels et touristiques doivent pouvoir s'y préparer au mieux et le plus rapidement possible. Il est donc pertinent d'en faire un domaine d'action stratégique.</p> <p>La concurrence que représentent les montres connectées pour l'horlogerie suisse, les opportunités de diversification qu'offre l'économie de la santé et du bien-être, la nécessité de développer des solutions industrielles et touristiques écologiques ou encore les nouveaux modèles commerciaux d'économie participative sont des exemples concrets de ces défis. Le projet "Swiss Creative Center" a permis, lors de la période 2012-2015, de stimuler de nouvelles réflexions dans certains de ces domaines et est reconnu comme un projet modèle pionnier en la matière. Une telle démarche pourrait être renforcée et généralisée par de nouveaux projets, permettant de décloisonner les réflexions et d'agir sur le renforcement de la compétitivité du canton et de ses régions.</p>
<i>Types d'actions soutenues</i>	Pour soutenir de manière proactive la réflexion et les projets de rupture dans de nouveaux domaines porteurs de l'économie, il s'agit de favoriser l'échange d'idées et de connaissance ainsi que des démarches de veille sociale, technologique et économique. Cela peut passer par un soutien à des plateformes de discussion et de créativité ou par des projets d'échanges

d'expériences plus ponctuels.

Ces échanges de connaissance dépassent le cadre strict du transfert de technologies puisqu'il implique les milieux entrepreneuriaux et de la recherche au sens large (porteurs de projets à but lucratifs et non lucratifs, centres de recherche en ingénierie, gestion, marketing, art, sciences humaines et sociales, etc.) ainsi la société en général (collectivité locales, milieux culturels et créatifs, associations d'intérêt, etc.).

Effets attendus Amélioration des conditions-cadres à une réflexion de veille stratégique pour les entreprises et les régions du canton.

Création d'une "ambiance régionale" propice à la veille créative et à l'innovation de rupture dans tous les domaines de la société et de l'économie.

Développement de projets innovants visant à répondre à des défis économiques majeurs pour l'avenir et saisir les nouvelles opportunités offertes par de nouvelles formes d'économie.

Mesures d'accompagnement

Pas de soutien à des structures permanentes au niveau du PMO cantonal Le canton de Neuchâtel ne prévoit pas de soutenir des structures permanentes de coordination, de coaching ou d'accompagnement dans le cadre de son PMO cantonal.

Un soutien à des processus à travers une dynamique de projet Au vu des expériences faites à ce jour et des avis exprimés par différents acteurs du développement socio-économique du canton, il apparaît toutefois nécessaire de soutenir plus activement la dynamique des projets au sein du canton. Il faut pour cela stimuler les acteurs économiques et régionaux à promouvoir des projets pouvant répondre à leurs besoins et résoudre certains de leurs problèmes.

L'émergence, le développement et le portage de projet ne vont pas toujours de soi Faire émerger, développer et porter des projets innovants et créateurs de valeur ajoutée pour le canton et ses régions n'est pas chose aisée. Cela implique une capacité à fédérer des acteurs autour d'actions et d'objectifs communs spécifiques et bien identifiés. Cela demande également des compétences financières et administratives de montage et de gestion de projet. De même, il n'est pas toujours facile de trouver un "bon" porteur même lorsqu'un projet est déjà bien identifié.

Stimuler et utiliser au mieux les intermédiaires existants Différents cantons ont mis en place des "managers régionaux" pour accompagner et soutenir cette dynamique de projets. Le canton de Neuchâtel poursuit depuis 2011 une stratégie différente. Il estime plus adéquat de s'appuyer sur les différents intermédiaires existants pour promouvoir sa politique régionale. Ces intermédiaires sont notamment des associations ou institutions faitières représentant les milieux de l'industrie, du commerce, du tourisme, de la formation, de la recherche, de la culture et des collectivités locales.

Cette stratégie a deux avantages : (i) elle permet une communication efficace entre le canton et les acteurs régionaux (ii) elle permet d'atteindre de manière appropriée les différents milieux sociaux et économiques potentiellement porteurs de projets. Il s'agit pour la période 2016-2019, de stimuler et d'utiliser au mieux ces intermédiaires.

Des mesures d'accompagnement pour soutenir l'émergence, le développement et l'accompagnement de projets de NPR Le canton prévoit d'allouer, au titre de mesures d'accompagnement, certains moyens humains ou financiers pour soutenir, lors qu'il le juge nécessaire, l'émergence, le développement et l'accompagnement de projets compatibles avec les principes de la NPR. Ces moyens doivent notamment permettre de stimuler les intermédiaires et de les associer de manière adéquate à la réalisation de projets innovants et porteurs de valeur. Ces moyens sont définis de manière *ad hoc* et au cas par cas par le service de l'économie du

canton.

D'autre part, le canton souhaite également pouvoir contribuer au soutien à l'élaboration des projets (notamment définition du modèle d'efficacité du projet) par l'appui d'un intervenant "expert" externe (p. ex. réseau de compétences RegioSuisse). Une liste d'acteurs accrédités sera établie à l'attention des porteurs de projets. Une mesure du nombre de projets potentiels et des projets conventionnés ayant bénéficié d'un accompagnement sera établie dans le cadre du reporting. De même les mesures de stimulation des acteurs seront répertoriées ainsi que leurs effets.

c) Modalités de mise en oeuvre

Comme pour le précédent programme, le service de l'économie est chargé de mettre en oeuvre le programme cantonal 2016-2019. Pour ce faire, il mettra en place diverses actions de communication auprès des utilisateurs potentiels de la NPR et des intermédiaires-prescripteurs. Le service de l'économie est chargé d'assurer la coordination efficace des différents outils de soutien existants ; il pourra conseiller et orienter les acteurs en fonction de leurs projets. La conception et le dépôt du projet incombe au(x) porteur(s) de projet. Certaines mesures d'accompagnement peuvent être consenties pour soutenir ce processus uniquement lorsque le service le jugera nécessaire. La réalisation du projet, c'est-à-dire sa mise en œuvre et sa gestion quotidienne, incombe au(x) porteur(s) de projet. Le service de l'économie assure un suivi administratif et financier régulier. Les aides aux projets font l'objet d'une convention fixant les conditions à remplir par le porteur de projet pour recevoir le soutien. Elles font l'objet d'un contrôle de l'atteinte des objectifs et du financement par le service de l'économie. Le service de l'économie est également responsable du controlling et du monitoring auprès des instances cantonales et fédérales concernées.

d) Enveloppe financière

La Confédération a accordé au PMO 2016-2019 cantonal des moyens en légère hausse par rapport à la période précédente. Ainsi, l'enveloppe financière suivante est proposée :

Tableau 12 : moyens financiers (part fédérale) du PMO cantonal

	PMO 2012-2015	PMO 2016-2019	différence PMO 12-15 et 16-19
NE aides à fonds perdu	3'240'000	3'290'000	1.54%
NE Prêts	14'000'000	14'500'000	3.57%

5.5. Concordance entre les programmes

Tableau 13 : Démonstration des complémentarités et synergies entre les prestations des structures cantonales, intercantionales et transfrontalières.

Objectifs spécifiques du RIS-SO		CDEP-SO	Arc jurassien	Canton de Neuchâtel	Transfrontalier
Plateformes de promotion sectorielle	Output	AlpICT, BioAlps, CleantechAlps, Micronarc Image / Veille et mise en relation / Innovation à l'échelle internationale	Néant	Néant	Mise en réseau des acteurs de la RDI
	Groupes cibles	PME industrielles			Acteurs de la RDI
	Impact	Augmentation de l'action entrepreneuriale Exploitation des potentiels d'innovation Préservation et création de l'emploi dans les secteurs innovants, spécialement dans les secteurs technologiques et industriels à fort potentiel de développement et à vocation internationale.			Renforcement de la connaissance réciproque de tous les acteurs de la RDI, en synergie avec les RIS
Prestations de coaching	Output	platinn Coaching d'innovation d'affaires phases I à IV en Innovation d'affaires et Finance Alliance Coaching d'innovation technologique	Néant	Néant	Conseil et sensibilisation à l'innovation en matière de produits et de procédés novateurs
	Groupes cibles	PME industrielles (majoritairement micro-entreprises)			Acteurs publics et privés de la connaissance et ceux de l'innovation
	Impact	Augmentation de l'action entrepreneuriale Exploitation des potentiels d'innovation (produits/services, processus, structures) Préservation et création de l'emploi dans les secteurs innovants, spécialement dans les secteurs technologiques et industriels à fort potentiel de développement et à vocation internationale.			Renforcement de la chaîne d'innovation et amélioration des capacités d'investissement en R&I des acteurs

Parc national d'innovation	Output			SIP WEST	
	Groupes cibles	Néant	Néant	Foncier / immobilier	Néant
	Impact			Entreprises internationales et exportatrices /réseau institutionnel d'innovation	
				Effet multiplicateur sur la R&D, coordination /implantation et développement d'entreprise	
Projets interentreprises collaboratifs innovants	Output		Projets collaboratifs d'innovation Appuyer des projets issus de processus innovants de génération de produits, de capitalisation et de diffusion des résultats	Projets collaboratifs d'innovation Soutien à l'innovation Renforcement de la création de valeur ajoutée	Soutien à la conceptualisation et l'expérimentation pilotes de solutions pertinentes et fonctionnelles Création et développement de nouveaux produits ou services au profit du tissu économique régional
	Groupes cibles	Néant	Groupements d'entreprises de l'Arc jurassien	Groupements d'entreprises neuchâteloises	Acteurs publics et privés de la connaissance et ceux de l'innovation Entreprises, associations, collectivités
	Impact		Les partenaires publics et privés sont sensibilisés aux partenariats innovants	Mise sur le marché de produits innovants Avantage concurrentiel	Amélioration des capacités d'investissement en R&I des acteurs Amélioration du transfert de savoir entre les acteurs régionaux
Accélérateurs ou « Antennes cantonales »	Output	Mise en relation avec le prestataire adéquat Coordination avec les prestataires de service de la Plateforme Ouverte d'Innovation Diagnostic et Veille			
	Groupes cibles	PME industrielles			
	Outcome	Amélioration de la coordination entre les prestataires de service (Indicateurs : nombre de séances annuelles entre les différents partenaires organisées, projets aboutis en commun)	Néant	Néant (pas de financement LPR)	Néant
	Impact	Augmentation de l'action entrepreneuriale Exploitation des potentiels d'innovation (produits/services, processus, structures)			

Offre d'hébergement et de service pour l'incubation	Output	Néant	Néant	Incubateurs de proximité neuchâtelois Offre d'hébergement Facilitateurs Equipements et installations	Néant
	Groupes cibles			Start-up technologiques	
	Impact			Offre d'hébergement Gouvernance efficiente et prestations adaptées Synergies avec Neode	
Pôles de développement / Infrastructures	Output	Néant	Néant	Terrains Bâtiments Offres spécifiques	Néant
	Groupes cibles			Organismes de gestion Communes Partenaires privés	
	Impact			Offre d'hébergement renforcée Maintien foncier attractif	
Qualification de la main d'œuvre	Output	Néant	Appuyer des mesures de renouvellement des compétences de la main-d'œuvre industrielle	Projets de gestion innovante de formation	Mise en réseau des acteurs du marché de l'emploi et de la formation Actions d'information et d'accompagnement des parcours professionnels
	Groupes cibles		Acteurs publics et privés concernés par le renouvellement des compétences de la main-d'œuvre (écoles, entreprises industrielles, associations patronales,...)	Groupements d'entreprises neuchâtelaises/évent. PPP	Acteurs du marché de l'emploi et de la formation, collectivités publiques
	Impact		Les acteurs publics et privés sont mobilisés	Adéquation de la main-d'œuvre aux besoins industriels	Dynamisation et stimulation des échanges entre les acteurs économiques

6. CRÉDIT D'ENGAGEMENT

La LPR prévoit que des prêts peuvent être accordés à taux d'intérêt favorable ou sans intérêt pour financer des projets d'infrastructure, pour autant que ceux-ci remplissent certaines conditions, notamment que le canton participe au moins de manière équivalente au financement (art. 7 LPR). Ce type d'aide n'est possible qu'à l'échelle cantonale.

Afin d'octroyer ce type d'aide financière et de respecter les termes de la convention-programme et l'article 16, alinéa 2, de la LPR stipulant que "les cantons sont tenus d'apporter à la réalisation de leurs programmes de mise en œuvre une contribution financière égale à celle de la Confédération", une demande de crédit d'engagement de 29 millions de francs est sollicitée auprès de votre autorité dont 14,5 millions de francs de

part fédérale. Selon la convention-programme 2016-2019, ce crédit porte sur les trois premiers domaines d'action du volet cantonal et permettra de financer des projets d'infrastructures liés au développement d'hôtels d'entreprises, à l'équipement des pôles de développement et à des projets d'investissements dans le domaine touristique.

Le tableau suivant indique comment le crédit d'engagement se répartit annuellement. Pour l'année 2016, conformément au budget, aucun prêt ne sera versé. Sous réserve de l'adoption du budget annuel par votre autorité, des prêts pourront toutefois être engagés, compte tenu que le versement intervient en général une fois le projet réalisé, donc bien après la décision d'octroi.

Afin de concrétiser ce crédit d'engagement, un projet de décret portant sur 29 millions de francs est annexé au présent rapport. Ce procédé a un impact sur le mécanisme du frein à l'endettement, mais a l'avantage de la souplesse et de la transparence comptable. Il permet d'éviter de solliciter votre autorité pour chaque dossier dont le montant est supérieur à 700'000 francs. Les démarches administratives sont ainsi réduites et la réactivité est améliorée. Ce crédit de 29 millions de francs sera intégré dans la PFT, compte tenu d'une priorisation des projets, lors de la procédure budgétaire 2017 dans le budget 2017 et la PFT.

Tableau 14 : PMO cantonal 2016-2019 – Répartition du crédit d'engagement sur la période 2017-2019, tel que conventionné avec le SECO

Domaines d'action	2017			2018			2019			TOTAL		
	Canton	Confédération	Tiers	Canton	Confédération	Tiers	Canton	Confédération	Tiers	Canton	Confédération	Tiers
Consolidation des filières industrielles régionales et soutien aux start-up et PME Innovantes	3'625'000	3'625'000	4'834'000	3'625'000	3'625'000	4'834'000	3'625'000	3'625'000	4'834'000	10'875'000	10'875'000	14'502'000
Déploiement du potentiel de la filière touristique	607'500	607'500	810'000	600'000	600'000	800'000	605'000	605'000	807'000	1'812'500	1'812'500	2'417'000
Créer des synergies entre les systèmes à valeur ajoutée industrie et tourisme	607'500	607'500	810'000	600'000	600'000	800'000	605'000	605'000	807'000	1'812'500	1'812'500	2'417'000
Total	4'840'000	4'840'000	6'454'000	4'825'000	4'825'000	6'434'000	4'835'000	4'835'000	6'448'000	14'500'000	14'500'000	19'336'000

7. MODIFICATION DE LA LOI D'EXÉCUTION DE LA LOI FÉDÉRALE SUR LA POLITIQUE RÉGIONALE (LELPR) ET ABROGATION DE LA LOI D'INTRODUCTION DE LA LOI FÉDÉRALE SUR L'AIDE AUX INVESTISSEMENTS DANS LES RÉGIONS DE MONTAGNE (LILIM)

Afin d'adapter le cadre légal de la politique régionale aux évolutions liées à la LFINEC, il sera obligatoire de supprimer les fonds existants. En effet, dès 2018, on ne pourra plus recourir à cet outil. Ainsi, nous proposons à l'occasion du rapport quadriennal, de solliciter votre Autorité pour régulariser dès maintenant la législation relative à la politique régionale.

Outre le fonds institué pour soutenir l'application de la Nouvelle politique régionale, un fonds destiné au financement des projets LIM (Loi fédérale d'investissement dans les régions de montagne) existe encore, il est réglé par les dispositions prévues aux articles 13 et 14 de la LILIM. A ce titre, il subsiste encore quelques prêts en vigueur. Ces derniers sont régulièrement remboursés et pour la grande majorité sont garantis par des cautions des communes.

Le fonds destiné aux projets LIM était le seul objet encore actif en lien avec la loi éponyme, cette dernière n'a plus de raison d'être et peut donc être abrogée.

Ainsi nous vous proposons de ratifier les dispositions suivantes :

Le fonds cantonal de politique régionale mentionné à l'article 8 de la Loi sur la politique régionale du 23 juin 2009 sera supprimé au 31 décembre 2017. Le solde de sa fortune bonifiera les comptes 2017 de l'État.

La loi d'introduction de la loi fédérale sur l'aide aux investissements dans les régions de montagne (LILIM) du 1er février 1999 est abrogée au 31 décembre 2017. L'arrêt relatif à la compétence en matière d'octroi des aides aux investissements dans les régions de montagne est également abrogé au 31 décembre 2017.

Le solde de la fortune du fonds a bonifié les comptes 2015 de l'État.

8. CONSÉQUENCES FINANCIÈRES

Ci-après, il est présenté à votre Autorité l'impact sur le budget annuel 2016 et la planification financière et de tâches (PFT). Ces montants sont financés par le budget ordinaire du compte de fonctionnement et d'investissement.

8.1 Financement

8.1.1. Aides à fonds perdus 2012-2015

Le tableau ci-dessous récapitule les soldes des aides à fonds perdus (parts cantonales uniquement) octroyées dans le cadre des volets intercantonal de l'Arc jurassien et cantonal, qui sont encore dues ces prochaines années. Le montant global de 929'706 francs ne subira pas de modification. Par contre, le calendrier de versement peut évoluer en fonction de l'état d'avancement des projets. Cet aspect est difficilement maîtrisable dans un environnement économique fluctuant.

Tableau 15 : Aides à fonds perdus octroyées en 2012-2015 et restant à verser

	2016	2017	2018	2019	TOTAUX
Volet intercantonal de l'Arc jurassien	179'536	21'392	0	0	200'298
Volet cantonal	526'718	137'690	35'000	30'000	729'408
sous-total 2012-2015	706'254	159'082	35'000	30'000	929'706

8.1.2. Aides à fonds perdus 2016-2019

Le tableau suivant décline les aides à fonds perdus (parts cantonales uniquement) qui seront octroyées pendant la période de programmation 2016-2019 pour tous les volets. En annexe 1 figure un récapitulatif détaillé par volet (parts canton, Confédération et tiers).

Tableau 16 : Aides à fonds perdus planifiées en 2016-2019

	2016	2017	2018	2019
Volet intercantonal de la Suisse occidentale	359'088	359'088	359'088	359'088
Volet intercantonal Arc jurassien	89'250	114'000	89'000	107'750
Volet intercantonal transfrontalier Interreg V	500'000	500'000	500'000	500'000
Volet cantonal	737'500	852'500	852'500	847'500
sous-total 2016-2019	1'685'838	1'825'588	1'800'588	1'814'338

Pour cette période également, le calendrier de versement est susceptible d'évoluer, sans variation des montants totaux.

Tableau 17 : Total global des aides 2012-2015 encore à verser et des aides 2016-2019 à octroyer et verser

	2016	2017	2018	2019	TOTAUX
Récapitulatif	2'392'092	1'984'670	1'835'588	1'844'338	8'056'688

8.1.3. Prêts 2012-2015 et 2016-2019

Au total, pour les deux périodes de programmation, ce sont 57 millions de francs de prêts qui devraient être octroyés, répartis 50/50 canton/Confédération.

A noter que pour la période 2016-2019, la planification est indiquée au brut (29 millions de francs), soit y compris la part fédérale, conformément à l'article 40, al. 2 de la LFINC.

Pour octroyer ces prêts (période 2016-2019), l'État devra partiellement emprunter les montants nécessaires sur les marchés financiers. Comme le montre le tableau suivant, les charges financières y relative (intérêts passifs) se monteront à 1,252 million de francs pour la période de programmation 2016-2019¹. Ces charges émargeront au service financier.

¹ Hypothèses :

- Taux d'intérêt : 2017: 1.97% ; 2018 : 2.15% ; 2019 : 2.05% ; 2020 : 2.05%

Tableau 18 : Intérêts passifs des prêts LPR octroyés (en francs)

Fonctionnement		2017	2018	2019	2020	2021 et suivantes	Total
Intérêts passifs	Prêts 2016-2019	25'709	53'766	79'491	86'257	1'006'882	1'252'105

Le tableau suivant présente la planification du versement de ces prêts ainsi que leur remboursement.

-
- Durée de l'amortissement : 25 ans
 - Taux d'autofinancement : 70%

Tableau 19 : Investissements LPR (en francs)

Investissements	C2014	C2015	B2016	PFT2017	PFT2018	PFT2019	PFT2020	2021 et suivantes	Total
Crédit d'engagement de 14 mios de francs déjà accordés par votre Autorité pour les prêts accordés durant la période 2012 - 2015 , dont la totalité a été engagée au 31.12.2015 (part cantonale uniquement)									
Part cantonale	1'740'000	472'000	2'350'000	7'438'000	2'000'000	-	-	-	14'000'000
Planification des amortissements	-	-55'600	-149'900	-241'100	-615'100	-615'100	-615'100	-11'708'100	-14'000'000
<i>Résultat net du crédit d'engagement 2012 - 2015</i>	<i>1'740'000</i>	<i>416'400</i>	<i>2'200'100</i>	<i>7'196'900</i>	<i>1'384'900</i>	<i>-615'100</i>	<i>-615'100</i>	<i>-11'708'100</i>	<i>-</i>

Crédit d'engagement à solliciter pour la réalisation de projets LPR durant la période 2016 - 2019 (prêts), montant brut conformément à l'art. 40, al.2 Lfinec. La répartition est la suivante :				8'700'000	8'700'000	8'700'000	2'900'000		29'000'000
Part cantonale	-	-	-	4'350'000	4'350'000	4'350'000	1'450'000	-	14'500'000
Part fédérale	-	-	-	4'350'000	4'350'000	4'350'000	1'450'000	-	14'500'000
Planification des amortissements				-	-348'000	-696'000	-1'044'000	-26'912'000	-29'000'000
Part cantonale	-	-	-	-	-174'000	-348'000	-522'000	-13'456'000	-14'500'000
Part fédérale	-	-	-	-	-174'000	-348'000	-522'000	-13'456'000	-14'500'000
<i>Résultat net du crédit d'engagement 2016 - 2019</i>				<i>8'700'000</i>	<i>8'352'000</i>	<i>8'004'000</i>	<i>1'856'000</i>	<i>-26'912'000</i>	<i>-</i>

9. REDRESSEMENT DES FINANCES

La politique régionale s'inscrit dans le cadre de la stratégie en matière d'appui au développement économique. L'outil proposé par la Confédération permet au canton de bénéficier de financement fédéral pour soutenir des mesures améliorant la compétitivité du tissu économique de notre région.

10. IMPACT SUR LES COMMUNES

Les demandes de crédit d'engagement liées à ce rapport servent à financer des projets dans lesquels les communes agissent parfois comme porteurs de projet, en particulier en matière d'appui à l'équipement des pôles de développement. En la matière, leur implication est régie par la loi sur l'aménagement du territoire. Les fonds NPR permettent donc d'alléger la charge financière des communes.

11. RÉFORME DE L'ÉTAT

La politique régionale fédérale est un instrument de changement structurel visant à améliorer la compétitivité des régions périphériques, de montagnes et transfrontalières afin que de la valeur ajoutée y soit générée, des emplois maintenus et créés et les inégalités régionales réduites. Pour cela, elle mise sur l'esprit d'entreprise et la capacité d'innovation de tous les acteurs du développement économique, privés ou publics, à même de concrétiser des initiatives porteuses. Ce changement structurel va de pair avec la volonté de réforme de l'État.

La mise en œuvre des programmes permet de mobiliser les acteurs, de susciter leur engagement dans un esprit du bas vers le haut. Ainsi les acteurs privés sont valorisés comme partenaires du développement économique. Elle permet également de coordonner les actions déployées, non seulement à l'échelle des régions du canton, mais également au-delà de nos frontières institutionnelles. De plus, la collaboration instituée à large échelle permet à l'État de bénéficier d'outils d'appui performants et efficaces à des coûts compétitifs. Les initiatives ne sont pas inutilement multipliées, ce qui induit des économies d'échelle et évite à notre institution de porter seule des mesures.

12. CONSULTATION

Les programmes de mise en œuvre de la politique régionale ont été mis en consultation auprès des acteurs pertinents. Le programme cantonal a fait l'objet d'une consultation externe par voie de conférence auprès des principaux utilisateurs et prescripteurs en matière de politique régionale, en particulier les associations de communes et de régions, de l'économie et du tourisme. Les institutions de l'enseignement et de la recherche ont également participé au processus. Les objectifs et axes de mesures, similaires aux programmes précédents, n'ont pas fait l'objet de remarques ou critiques particulières. C'est essentiellement la lourdeur du processus et son apparente complexité qui ont suscité des commentaires. Ainsi, des mesures d'appui ponctuelles aux porteurs de projets ainsi que des outils de communication du programme cantonal seront

développés. De plus, on tentera de limiter les exigences administratives, notamment en matière de "reporting", ce dans les limites du cadre défini par la Confédération.

13. VOTE DU GRAND CONSEIL

En application de l'article 57, alinéa 2, de la Constitution neuchâteloise et de l'article 36 alinéa 1 lettre a LFinEC, le décret ci-après doit être voté à la majorité qualifiée des trois cinquièmes des membres du Grand Conseil car il présente une dépense nouvelle unique de plus de 7 millions de francs.

14. CONCLUSION

La NPR est une composante essentielle du déploiement de l'action de l'État en matière d'appui au développement économique. Cet outil essentiel permet non seulement d'impliquer financièrement la Confédération dans des projets régionaux, mais induit surtout une concordance et une coordination des actions des acteurs locaux, régionaux et suprarégionaux, aussi bien publics que privés. Même s'il n'offre qu'un financement d'impulsion et subsidiaire, l'instrument NPR, avec ses diverses cordes, permet de soutenir les initiatives et surtout de jouer au sein d'un orchestre.

Le Conseil d'État a la conviction que Neuchâtel doit poursuivre son implication dans la mise en œuvre de la Nouvelle politique régionale fédérale et espère que votre autorité l'est également.

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons à adopter les projets de lois et de décret qui vous sont soumis et vous prions agréer, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Neuchâtel, le 25 avril 2016

Au nom du Conseil d'État :

La présidente,
M. MAIRE-HEFTI

La chancelière,
S. DESPLAND

Loi
portant modification de la loi d'exécution de la loi fédérale
sur la politique régionale (LELPR)

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,
sur la proposition du Conseil d'État, du date,
décète :

Article premier La loi d'exécution de la loi fédérale sur la politique régionale (LELPR), du 23 juin 2009, est modifiée comme suit :

Art.8 Abrogé

Art. 2 La présente loi est soumise au référendum facultatif.

Art. 3 ¹Le Conseil d'État fixe la date d'entrée en vigueur de la loi.

²Il pourvoit, s'il y a lieu à sa promulgation et à son exécution.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil :

La présidente,

La secrétaire générale,

**Loi
portant abrogation de la loi d'introduction de la loi
fédérale sur l'aide aux investissements dans les régions
de montagne (LILIM)**

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,
sur la proposition du Conseil d'État, du date,
décrète :

Article premier La loi d'introduction de la loi fédérale sur l'aide aux investissements dans les régions de montagne (LILIM) du 5 juillet 1999 est abrogée.

Art. 2 La présente loi est soumise au référendum facultatif.

Art. 3 ¹Le Conseil d'État fixe la date d'abrogation de la loi.

²Il pourvoit, s'il y a lieu à sa promulgation et à son exécution.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil :

La présidente,

La secrétaire générale,

Décret
portant octroi d'un crédit d'engagement quadriennal de
29 millions de francs au brut (50% canton et 50%
Confédération) à octroyer sous forme de prêts pour la
réalisation de projets de politique régionale

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,

vu l'article 16, alinéas 1 et 2, de la loi fédérale sur la politique régionale (LPR),
du 6 octobre 2006,

sur la proposition du Conseil d'État, du date,

décète :

Article premier Un crédit d'engagement de 29 millions de francs est accordé
au Conseil d'État pour l'octroi de prêts conformément à la convention-
programme concernant l'encouragement du programme cantonal de mise en
œuvre de la politique régionale 2016-2019.

Art. 2 Conformément à l'article 40, al.2 de la LFinEC, le montant du crédit
d'engagement quadriennal est inscrit au brut et la part de 50% de la
Confédération sera portée en diminution du montant brut.

Art. 3 Le Conseil d'État est autorisé à se procurer, éventuellement par voie de
l'emprunt, les moyens nécessaires à l'exécution du présent décret.

Art. 4 Les dépenses seront inscrites au budget des investissements des
exercices concernés.

Art. 5 Le remboursement des prêts permettra l'amortissement du crédit
d'engagement.

Art. 6 ¹Le présent décret est soumis au référendum facultatif.

²Le Conseil d'État pourvoit, s'il y a lieu, à sa promulgation et à son exécution.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil :

La présidente,

La secrétaire générale,

Récapitulatif des aides à fonds perdus pour tous les volets et tous les acteurs, basé sur les conventions-programmes signées ou en phase d'être signées avec la Confédération

	2016				2017				2018			
	Canton	Autres cantons	Confédération	Tiers*	Canton	Autres cantons	Confédération	Tiers*	Canton	Autres cantons	Confédération	Tiers*
Volet intercantonal de la Suisse occidentale, y compris valorisation des prestations de proximité des antennes cantonales (2016 - 2019) ¹⁾	359'088	2'465'734	2'825'000	-	359'088	2'465'734	2'825'000	-	359'088	2'465'734	2'825'000	-
Volet intercantonal Arc jurassien (projets et mesures d'accompagnement) (2016 - 2019)	89'250	267'750	357'000	357'000	114'000	342'000	456'000	456'000	89'000	267'000	356'000	356'000
Volet intercantonal transfrontalier Interreg V (2014 - 2020) ²⁾	500'000	2'250'000	2'600'000	1'230'000	500'000	2'040'000	2'300'000	1'180'000	500'000	2'190'000	2'400'000	1'230'000
Volet cantonal (2016 - 2019)	737'500	-	737'500	1'386'650	852'500	-	852'500	1'387'650	852'500	-	852'500	1'387'650
	1'685'838	4'983'484	6'519'500	2'973'650	1'825'588	4'847'734	6'433'500	3'023'650	1'800'588	4'922'734	6'433'500	2'973'650

*Le co-financement par des tiers devrait être supérieur à une valeur minimale déterminée par le canton (en fonction du domaine d'action). Les tiers peuvent être des institutions publiques (communes par ex.) ou des privés (entrepreneurs par ex.). Les participations des porteurs sont incluses dans les montants mentionnés. Les montants indiqués ci-dessus sont indicatifs.

¹⁾ Seule la part cantonale est planifiée dans le budget et la PFT. La part fédérale est gérée par la CDEP-SO.

²⁾ Seule la part cantonale est planifiée dans le budget et la PFT. La part fédérale est gérée par arcjurassien.ch

	2019				2020				TOTAL GLOBAL				Total par volet
	Canton	Autres cantons	Confédération	Tiers*	Canton	Autres cantons	Confédération	Tiers*	Canton	Autres cantons	Confédération	Tiers*	
Volet intercantonal de la Suisse occidentale, y compris valorisation des prestations de proximité des antennes cantonales (2016 - 2019) ¹⁾	359'088	2'465'734	2'825'000	-	-	-	-	-	1'436'352	9'862'936	11'300'000	-	22'599'288
Volet intercantonal Arc jurassien (projets et mesures d'accompagnement) (2016 - 2019)	107'750	323'250	431'000	431'000	-	-	-	-	400'000	1'200'000	1'600'000	1'600'000	4'800'000
Volet intercantonal transfrontalier Interreg V (2014 - 2020) ²⁾	500'000	2'050'000	2'100'000	1'180'000	1'000'000	4'810'000	5'600'000	2'460'000	3'000'000	13'340'000	15'000'000	7'280'000	38'620'000
Volet cantonal (2016 - 2019)	847'500	-	847'500	1'387'200	-	-	-	-	3'290'000	-	3'290'000	5'549'150	12'129'150
	1'814'338	4'838'984	6'203'500	2'998'200	1'000'000	4'810'000	5'600'000	2'460'000	8'126'352	24'402'936	31'190'000	14'429'150	78'148'438

BREF DESCRIPTIFS DES PROJETS

Porteur de projet	Titre du projet	Bref résumé
VOLET CANTONAL - Aides à fonds perdus		
Association campus.aero	SEARCH	SEARCH, Semirigid Advanced ResearCH (recherche avancée en dirigeables semi-rigides), projet international visant à explorer, développer et mettre à jour d'anciens concepts technologiques aéronautiques liés aux dirigeables et à les coupler aux technologies les plus modernes. L'aspect novateur du projet réside dans la fédération des compétences, des moyens et des volontés dans un domaine de rupture technologique.
Association SwissCreativeCenter	Centre Créatif à Neuchâtel	Mise en place d'un centre de processus créatif à Neuchâtel qui expérimente les nouvelles méthodologies de la créativité notamment à travers les réseaux sociaux de créatifs. Inscrit dans le prolongement des Living Labs et des centres créatifs des grandes entreprises, le centre se positionne comme interface de la créativité entre les milieux universitaires et les entreprises neuchâteloises. Son objectif est double : créer une communauté de créatifs et produire des idées et des projets nouveaux de qualité.
Innoparc SA	Innoparc SA, hôtel d'entreprises	Ce projet permettra, d'une part, à des PME technologiques d'accéder à des locaux adaptés à leurs besoins dans le canton et, d'autre part, d'offrir des possibilités de sites d'implantation et de développement à des entreprises extérieures attirées par les compétences locales, y compris académiques. Ce projet permet d'ancrer des activités cibles et de favoriser les échanges et les synergies au sein des filières.
CSEM SA (Centre Suisse d'Électronique et de Microtechnique)	HyMiSHo (Hybridation de Microcomposants Silicium Horlogers)	L'objectif de ce projet consiste à développer les processus d'assemblage de microcomposants en silicium, en vue d'une industrialisation économiquement viable de mouvements horlogers novateurs. Ces processus comprennent entre autres le convoyage des composants, l'alignement et la fixation des composants, le contrôle de qualité et le conditionnement des composants assemblés. L'optimisation du processus d'assemblage commence par une réévaluation de la conception des microcomposants eux-mêmes qui doivent être pensés dès cette étape en vue de leur manipulation et de leur assemblage.

Porteur de projet	Titre du projet	Bref résumé
Commune de La Chaux-de-Fonds	Pépinière d'entreprises "Paix 152"	<p>La Ville de La Chaux-de-Fonds a fait l'acquisition d'un bâtiment situé à la rue de la Paix 152. Ce dernier est destiné à héberger des institutions actives dans la réinsertion et la reconversion professionnelle, des entreprises participant à ces programmes (accueil permanent de stagiaires), ainsi que de jeunes sociétés en démarrage.</p> <p>Les entreprises et les start-up bénéficieront de conditions de locations particulièrement favorables :</p> <ul style="list-style-type: none"> • prix de location réduit par rapport à la moyenne du marché ; • surface mise à disposition et durée flexibles ; • infrastructures communes mise à disposition gratuitement (cafétéria, salles de réunion, etc.) ; • services de secrétariat (courrier, téléphone etc.) et utilisation d'infrastructures bureautiques à prix compétitif ; • conseil en gestion gratuit, dispensé par Genilem.
Association du musée régional histoire et artisanat du Val-de-Travers	Grandes Capitales - Maisons des mascarons	<p>Le but du projet est de revaloriser le lieu et les collections de la maison des Mascarons en créant un lieu historique et moderne, un endroit vivant et neutre pour les acteurs économiques, une passerelle entre le passé, le présent et l'avenir de la région. Il s'agit de présenter des pièces luxueuses dans un lieu simple qui reflète la réalité d'une époque où le fait de vivre dans une demeure propre et chauffée faisait partie d'une forme de luxe. La nouvelle muséographie permettra aux professionnels et aux amateurs avisés de redécouvrir des pièces de collection et des pièces modernes. Il permettra de comparer différentes formes de luxe, en redécouvrant le luxe paysan et en le "comparant" avec le luxe citadin (musée des monts et Hôtel du Peyrou).</p>
Association Pôle horloger	Pôle Horloger	<p>Le projet consiste à pérenniser et développer des compétences humaines et des capacités technologiques permettant aux entreprises de l'industrie horlogère de maintenir et d'augmenter leur compétitivité au niveau mondial et d'élaborer des solutions innovantes grâce à la mise en commun des savoirs théoriques et pratiques.</p> <p>Dans la perspective de devenir le centre de référence en matière de développement et de mise en valeur des savoir-faire, de recherche, de technologies, de l'innovation et du partage des ressources dans le domaine de l'horlogerie, le Pôle Horloger développera son action en complémentarité avec les instituts de formation existants que sont le CIFOM, la HE-Arc et l'EPFL.</p>
Innoparc SA	Innoparc 2 - Saint-Blaise	<p>Le but de ce projet vise à soutenir les frais de pré-étude en vue de la création d'un hôtel d'entreprises en réhabilitant la friche industrielle laissée vacante par la Jowa (bien-fonds n° 4298 du cadastre de Saint-Blaise). La surface disponible pour des PME sera de 5620 m² après rénovation et aménagement du bâtiment. Le but du porteur de projet est de remplir cet hôtel d'entreprises à 80% par des sociétés technologiques et industrielles, dont les besoins techniques spécifiques seront satisfaits. Ceci permettra de maintenir une dynamique positive pour des solutions d'hébergement immédiatement disponibles. Ce projet fait l'objet d'un prêt LPR de 4 millions de francs.</p>

Porteur de projet	Titre du projet	Bref résumé
Uditis SA - sté pivot du consortium EcoReg LoRa	EcoReg LoRa	<p>L'internet des objets ou les objets connectés (IoT - Internet of things) est promis à un bel avenir, selon les experts mondiaux de la communication de données. Il est vu comme un changement de paradigme en permettant de faire communiquer les objets et de transmettre des données dans le "nuage".</p> <p>Le projet a pour but de développer un écosystème autour de la technologie LoRa, qui permettra, en plus de la transmission de données à longue distance, de faire de la géolocalisation terrestre basse consommation. Ce projet est initié par un consortium de quatre entreprises qui seront au cœur de ce système :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Semtech (technologie LoRa™, infrastructure et composants) ; • Uditis (couche informatique bas niveau, gestion des bases de données) ; • Ingecom (électronique, éléments mobiles – sensors and tags) ; • Tetraèdre (développement systèmes – application compteurs d'énergie).
CNIP - Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle	RENOV	<p>D'un côté, le CNIP a pour objectif de favoriser le retour à l'emploi pour la main-d'œuvre de niveau opérateur. De l'autre, les entreprises de l'arc jurassien actives principalement dans la sous-traitance horlogère ont beaucoup de peine à trouver de l'équipement performant et c'est dans la rénovation et l'entretien de systèmes de production conventionnels que la réponse à cette problématique se trouve actuellement.</p> <p>C'est ainsi que le projet RENOV a pour but, en soutien à l'objectif de réinsertion professionnelle, la création d'une structure spécialisée en rénovation, maintenance et entretien de systèmes de production industriels.</p>
Association SolarSwissConnect	Développement de l'association SolarSwissConnect (DASoSCO)	<p>Le but principal de ce projet est de permettre le développement de l'Association SolarSwissConnect (DASoSCO) pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire rayonner la technologie PV en Suisse et à l'étranger en faisant connaître les développements technologiques innovants des membres de l'association au travers d'une créativité artistique et communicationnelle ; • Mettre en place des moyens de communication innovants afin de sensibiliser le grand public aux progrès technologiques réalisés et aux solutions disponibles pour répondre aux défis environnementaux ; • Promouvoir la technologie PV auprès du grand public et des professionnels, architectes, entrepreneurs afin d'augmenter son acceptation et favoriser son implémentation spécialement dans le milieu urbain (bâtiments). <p>Afin d'atteindre les objectifs, un "groupe de pilotage projet LPR" a été mis en place. Ce comité se partagera les tâches du plan d'action ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer le réseau et les outils pour faire connaître les membres (site web) ; Se positionner et collaborer avec les autres organisations suisses actives dans le domaine de l'énergie en générale (Cleantech ALPS, Cleantech switzerland, Swissolar, SSES...); • Mettre en place un partenariat avec Présence Suisse et Swissnex pour le rayonnement à l'étranger et avec Swiss Global Enterprise pour le développement des affaires des membres de l'association ; • Rechercher et monter des projets phares en Suisse et à l'étranger ;

Porteur de projet	Titre du projet	Bref résumé
		<ul style="list-style-type: none"> • Développer l'association SolarSwissConnect en Suisse, objectif : 50 membres au minimum d'ici 2 ans ; • Faire une étude des besoins/attentes et offrir de nouvelles prestations aux membres ; • Réaliser 3-4 évènements communicationnels / année.
Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie	Agenda Industrie 4.0	<p>Le projet consiste à accompagner par la réflexion et la proposition d'actions (sous forme d'Agenda), la transformation des manufactures horlogères et industrielles régionales y compris dans les domaines de la micro-mécanique, du medtech, de la machine-outil, etc. vers ce que l'on appelle déjà l'industrie 4.0.</p> <p>L'objectif est de faire du cœur manufacturier neuchâtelois, un haut lieu de la réflexion suisse aux changements et à la transformation économique et industrielle en cours. Le projet évoluera autour et grâce à ses succès.</p> <p>Le "délivrable" est le carnet de route stratégique (Agenda) propre à aider les entreprises à se transformer face aux changements externes.</p> <p>Impacts escomptés : Consolidation du tissu industriel régional, compréhension et appropriation des chaînes de valeur de type 4.0, identification de profils de métiers à adapter ou à créer dans les filières de formation, diffusion de propositions pour l'amélioration des processus industriels, ouverture de nouvelles opportunités industrielles pour PME et Start-ups.</p>
Innoparc SA	Pierre-à-Mazel, bâtiment du pôle d'innovation	Le but du projet est de participer aux frais de pré-études en vue de mettre à disposition des surfaces bâties pour des activités en lien avec l'industrie et la recherche, ainsi que les services connexes, au cœur du pôle neuchâtelois d'innovation.
Silatech SA	JD7, bâtiment du pôle d'innovation	Le but du projet participer aux frais de pré-études en vue de mettre à disposition des surfaces bâties pour des activités en lien avec l'industrie et la recherche, ainsi que les services connexes, au cœur du pôle neuchâtelois d'innovation.
Service de l'économie	Antenne cantonale platinn	L'antenne cantonale a pour mission de coordonner les activités de platinn dans le canton de Neuchâtel tout en recensant et analysant les besoins des PME et startups en matière d'innovation, générant des projets, promouvant les prestations de platinn et veillant au respect des dispositions légales cantonales. Elle agit comme un facilitateur pour monter des projets de soutien avec les coachs de platinn et autres partenaires et favoriser l'affectation optimale des coachs. L'antenne cantonale a en outre pour mission de renforcer l'image de platinn dans le canton, diffuser les informations des activités de platinn au travers du bulletin "focus", coordonner, avec les autres activités du service de l'économie et ses partenaires de promotion, les activités de platinn dans le cadre de la politique de développement économique du canton.

Porteur de projet	Titre du projet	Bref résumé
Commune de Val-de-Travers	Revalorisation du site Dubied - Etude EUROPAN	Le projet consiste à lancer, dans le cadre du programme European 12, un concours portant sur une stratégie de revalorisation du site Dubied à Couvet, qui reste largement sous-valorisée en regard de son potentiel. Ce constat a incité les services cantonaux et communaux compétents à débattre des moyens à mettre en œuvre pour améliorer la situation.
Commune de Val-de-Travers	Réalisation d'équipements "La Léchère"	Soutien aux frais d'études, à l'appui externe de mandataires à la conduite du projet, à l'élaboration d'une documentation de référence professionnelle et aux frais liés à la nouvelle découpe parcellaire, permettant d'ouvrir à la construction 50'000 m ² de surfaces dévolues aux activités industrielles à "La Léchère".
Commune du Locle	Réalisation d'équipements "Les Saignoles"	Pour la réalisation d'équipements du pôle économique régional "Les Saignoles", l'aide financière vise spécifiquement au soutien aux frais d'études, à l'appui externe de mandataires à la conduite du projet, à l'élaboration d'une documentation de référence professionnelle et aux frais liés à la nouvelle découpe parcellaire, permettant d'ouvrir à la construction 80'000 m ² de surfaces brut de plancher dévolues aux activités industrielles à "Les Saignoles".
Commune de Val-de-Ruz	Ecologie Industrielle Chillou et Fontaines	Le projet vise à orienter les réflexions relatives au développement économique de la Commune de Val-de-Ruz, sur la zone d'activités économiques (ZAE) à créer du Chillou, en vue de l'obtention du statut de pôle économique régional, et sur une ZAE existante, celle de Fontaines et ainsi de mettre en place les conditions-cadre pour un développement économique durable. Il permettra d'axer le développement économique de la Commune dans une tendance de développement durable, de stimulation des collaborations et mutualisations entre les entreprises. La démarche doit également servir de modèle pour une généralisation du concept d'écologie industrielle à d'autres parties du territoire neuchâtelois, à travers la mise à disposition d'un guide.
Fondation de la Maison de l'Absinthe	Maison de l'Absinthe	Frais de conception et de recherche en vue de la réalisation d'une "Maison de l'absinthe" dans le Val-de-Travers issue d'une volonté de créer un pôle touristique consacré à cette boisson identitaire de la région. Elle vise spécifiquement à la réalisation des contenus et des activités conceptuelles de promotion : <ul style="list-style-type: none"> • Conception de l'aménagement intérieur ; • Mobilier, installations électriques, équipements matériel ; • Réalisation du jardin des plantes et aménagements extérieurs ; • Travaux de recherche, muséographie, maquettes, outils de communication, inauguration.
SWA-Concept Sàrl	Swiss Watch Arena	Soutien aux frais d'études en vue de la construction d'un bâtiment emblématique mettant en valeur le patrimoine horloger de l'Arc jurassien sur les rives du lac de Neuchâtel, permettant un développement des infrastructures

Porteur de projet	Titre du projet	Bref résumé
		événementielles de Neuchâtel (centre de congrès, salle de concerts), de l'attrait économique et touristique du canton ainsi que la mise en valeur de l'énergie solaire et du développement durable.
Service du développement économique SDE - VS	Unesco Destination Suisse 2012 - 2015	Le projet a pour but de développer de nouvelles offres combinées et innovatrices, de renforcer des liens nationaux et internationaux, d'améliorer la formation continue des acteurs locaux Unesco et d'augmenter la valeur ajoutée touristique locale et nationale afin de concrétiser la volonté de la Suisse de devenir un exemple de coopération entre sites Unesco et de se positionner comme acteur dans ce domaine, à l'instar de l'Allemagne où une démarche similaire est entreprise.
Société coopérative Télésiège Buttes-La Robella et Téléskis Chasseron Nord (TBRC)	Etudes sur la pérennité du site "La Robella"	Le projet de développement du site vise à renforcer fortement les activités estivales en positionnant le site de La Robella comme un véritable pôle touristique alliant d'une façon cohérente nature, détente, sport et sensations fortes. A l'échelle du développement touristique de Val-de-Travers, ce projet doit représenter une offre complémentaire, permettant d'étendre la palette des activités et affirmer géographiquement l'importance du tourisme dans la région, depuis La Robella jusqu'au Chasseron.
Association Réseau Equestre neuchâtelois	Réseau équestre neuchâtelois	Ce projet vise spécifiquement à la réalisation de balisages et de plaquettes sur différents tracés de randonnées équestres sur le territoire cantonal, afin de développer le tourisme équestre et la parahôtellerie en milieu agricole dans le canton. Ce projet s'adresse aux nombreux randonneurs et cavaliers de loisir désirant découvrir de nouveaux horizons, mais également aux personnes souhaitant offrir une prestation d'hébergement, de restauration ou de visite.
Société coopérative de l'Hôtel du Cerf	Maison de la Tourbière	Le projet consiste en la réalisation d'une étude de faisabilité dans le but de réhabiliter l'Hôtel du Cerf, dans l'optique d'une part de valoriser le patrimoine de la tourbe par la création d'un musée sur la tourbière et, d'autre part, de réaménager des parties commerciales afin d'offrir des lieux d'hébergements et des lieux de vie, et ainsi créer la Maison de la Tourbière. Le projet de Maison de la Tourbière a pour objectif de valoriser un patrimoine naturel qu'il n'est aujourd'hui plus possible d'exploiter. Au niveau économique, il entend créer des possibilités de développement du tourisme doux et, par ce biais, de favoriser un dynamisme villageois dans la commune des Ponts-de-Martel et dans les localités avoisinantes.
Grand Hôtel des Endroits SA	Construction d'un centre wellness au sein du Grand Hôtel Les Endroits	Le projet consiste à la réalisation des différentes études d'architecture, d'ingénierie, de marché et de faisabilité en vue de la construction d'une structure de bien-être complète et de qualité comprenant : plusieurs saunas et hammams, deux piscines dont une d'extérieur, un espace fitness, des salles de massage et un espace beauté.

Porteur de projet	Titre du projet	Bref résumé
VOLET CANTONAL - Prêts		
Commune de La Chaux-de-Fonds	Pépinières d'entreprises "Paix 152"	Acquisition et rénovation d'un immeuble pour la mise en place d'une structure visant à héberger des institutions actives dans la réinsertion et la reconversion professionnelle, des entreprises participant à ces programmes (accueil permanent de stagiaires) ainsi que de jeunes sociétés en démarrage.
Association du musée régional histoire et artisanat du Val-de-Travers	Grandes Capitales - Maison des mascarons	Le but du projet est de revaloriser le lieu et les collections de la maison des Mascarons en créant un lieu historique et moderne, un endroit vivant et neutre pour les acteurs économiques, une passerelle entre le passé, le présent et l'avenir de la région. Il s'agit de présenter des pièces luxueuses dans un lieu simple qui reflète la réalité d'une époque où le fait de vivre dans une demeure propre et chauffée faisait partie d'une forme de luxe. La nouvelle muséographie permettra aux professionnels et aux amateurs avisés de redécouvrir des pièces de collection et des pièces modernes. Il permettra de comparer différentes formes de luxe, en redécouvrant le luxe paysan et en le "comparant" avec le luxe citadin (musée des monts et Hôtel duPeyrou). Rénover la maison des Mascarons afin de lui donner le minimum de confort nécessaire et d'en faire un écrin moderne, sûr et fonctionnel (Ravalement des façades, installation de toilettes et d'un chauffage; Installation d'accès pour les personnes à mobilité réduite).
Innoparc SA	Innoparc 2 - Saint-Blaise	Le but du projet est de créer un hôtel d'entreprises en réhabilitant la friche industrielle laissée vacante par la Jowa (bien-fonds n°4298 du cadastre de Saint-Blaise). La surface disponible pour des PME sera de 5620 m ² après rénovation et aménagement du bâtiment. Le but du porteur de projet est de remplir cet hôtel d'entreprises à 80% par des sociétés technologiques et industrielles, dont les besoins techniques spécifiques seront satisfaits. Ceci permettra de maintenir une dynamique positive pour des solutions d'hébergement immédiatement disponibles. Le concept est de proposer une offre complémentaire et non concurrentielle à Neode pour des sociétés de taille plus importante et en phase de commercialisation. Le porteur de projet mutualisera certains services comme : le réseau informatique ; le réseau d'air comprimé sans huile ; la conciergerie et la réception si besoin des locataires.
CNIP - Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle	Atelier RENOV	D'un côté, le CNIP a pour objectif de favoriser le retour à l'emploi pour la main-d'œuvre de niveau opérateur. De l'autre, les entreprises de l'arc jurassien actives principalement dans la sous-traitance horlogère ont beaucoup de peine à trouver de l'équipement performant et c'est dans la rénovation et l'entretien de systèmes de production conventionnels que la réponse à cette problématique se trouve actuellement. C'est ainsi que le projet RENOV a pour but, en soutien à l'objectif de réinsertion professionnelle, la création d'une structure spécialisée en rénovation, maintenance et entretien de systèmes de production industriels.

Porteur de projet	Titre du projet	Bref résumé
Innoparc SA	Pierre-à-Mazel, bâtiment du pôle d'innovation	Le but du projet est de mettre à disposition des surfaces bâties pour des activités en lien avec l'industrie et la recherche, ainsi que les services connexes, au cœur du pôle neuchâtois d'innovation.
Commune de Val-de-Travers	Z.I. "La Léchère", Couvet	Réalisation d'équipements de base permettant d'ouvrir à la construction 50'000 m ² de surfaces dévolues aux activités industrielles, à proximité immédiate de la nouvelle manufacture Cartier en cours de construction et au cœur d'un site attractif, appelé à un fort développement durant les prochaines années.
Commune du Locle	Réalisation d'équipements "Les Saignoles"	Le projet procède de la volonté de la Ville du Locle d'ouvrir un parc d'activités économiques dans le secteur des "Saignoles" en bordure sud-ouest du tissu bâti de la ville dans une situation dominante. Il répond à une demande de terrain industriel qui à ce jour n'est plus satisfaite sur le territoire de la Ville du Locle. Il s'agit de créer un pôle industriel et de développement économique avec de grandes qualités environnementales prenant en compte et mettant en valeur les caractéristiques paysagères exceptionnelles du site.
Commune de Val-de-Travers	Maison de l'Absinthe	Réalisation d'une "Maison de l'absinthe" dans le Val-de-Travers issue d'une volonté de créer un pôle touristique consacré à cette boisson identitaire de la région. L'apport de la Maison de l'Absinthe à court, moyen et long terme sera déterminant pour la filière professionnelle de l'absinthe ainsi que pour le développement touristique à l'échelle cantonale. La Maison attirera des milliers de visiteurs supplémentaires dans la région J3L grâce à son attractivité auprès des passionnés d'absinthe du Monde entier et aux relais promotionnels offerts non seulement en Suisse, mais également en France via la Route franco-suisse de l'absinthe. Le tout dans une optique de tourisme doux, à vocation patrimoniale, culturelle et naturelle.
Société coopérative Savoir-Faire-Le Locle	Hôtel Fleur de Lys	Le projet de requalification du bâtiment Grand-Rue 1 a pour ambition de créer un hôtel de standing supérieur, couplé à un lieu de mise en valeur de produits régionaux. Situé dans la rue historique du Crêt-Vaillant, l'ancien hôtel de la Fleur de Lys, lieu de départ de la révolution de 1848, retrouvera son affectation d'antan. Ce projet a pour but d'offrir des nuitées et ainsi de pallier au manque patent de ce type de structure en Ville du Locle et dans les Montagnes neuchâtoises (au niveau de l'hébergement touristique, l'offre - clairsemée, peu structurée et plutôt de très petite dimension - manque de visibilité et de projets-phares). Il permettra aux entreprises d'accueillir leurs clients dans un lieu particulièrement confortable, prestigieux et riche d'histoire, situé au centre de l'urbanisme horloger reconnu au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Porteur de projet	Titre du projet	Bref résumé
Fondation Le Camp	Réhabilitation complète du bâtiment principal	A ce jour, seule une petite partie des infrastructures du Camp correspondent à la demande touristique. Afin de renforcer l'image du Camp, et de répondre de manière attractive aux besoins touristiques actuels, la fondation planifie l'adaptation, la transformation et la rénovation de son bâtiment principal. Le canton de Vaud participe au financement du projet à la même hauteur que le canton de Neuchâtel (prêt sans intérêt de 400'000 francs réparti de moitié pour la part cantonale et l'autre moitié de part fédérale).
Grand Hôtel Les Endroits SA	Construction d'un centre wellness au sein du Grand Hôtel Les Endroits	<p>Construction d'une structure de bien-être complète et de qualité comprenant : plusieurs saunas et hammams, deux piscines dont une d'extérieur, un espace fitness, des salles de massage et un espace beauté.</p> <p>Ce projet a pour but de répondre à une demande croissante des personnes en quête de détente et veut attirer une nouvelle clientèle de week-end et de vacanciers dans la métropole horlogère. Il s'adresse également à la population locale, régionale et frontalière, aux visiteurs des entreprises haut de gamme de la place, aux hommes d'affaires, familles et autres voyageurs, ainsi qu'à la clientèle actuelle.</p> <p>Le projet d'extension d'un centre <i>wellness</i> s'inscrit dans le domaine d'action "Développement de l'offre touristique par le soutien aux initiatives visant la création d'infrastructure", et a pour objectif le développement de l'offre touristique de la région des montagnes neuchâteloises.</p>
VOLET INTERCANTONAL ARCJURASSIEN - Aides à fonds perdus		
Fondation suisse pour les téléthèses	IINE_0126 LISOMAD	<p>LISOMAD : pour des services et des produits favorisant l'autonomie et les possibilités de maintien à domicile des personnes âgées.</p> <p>LISOMAD est un projet de développement de produits et de services, réunissant industriels et organisations de terrain, pour accroître substantiellement les options de maintien à domicile des personnes âgées, directement ou via leur réseau de soutien et leur entourage, en renforçant notamment les aspects de communication, de sécurité, de pilotage d'équipement, de sociabilité et de confort permettant de compenser des déficits de capacité possible.</p>
FITEC	IINE_0180 Centre de compétences et de formation medtech - phase 1	<p>Accélérer le développement de projets medtech.</p> <p>Former de jeunes diplômés au domaine medtech via la réalisation de projets concrets.</p> <p>Créer une approche multidisciplinaire entre le monde médical, le tissu industriel et les milieux de la formation.</p> <p>Créer des passerelles entre la région bâloise, pôle mondial des sciences de la vie, et l'Arc jurassien, berceau des technologies de la précision.</p> <p>Créer un réseau de partenaires présents sur l'ensemble de l'Arc jurassien.</p>

Porteur de projet	Titre du projet	Bref résumé
Fondation suisse pour la recherche en microtechnique - FSRM	IINE_0133 Ateliers jeunesse pour la relève dans les métiers techniques	Les ateliers jeunesse ont pour but d'éveiller l'intérêt des jeunes pour la science, la technologie et l'ingénierie de manière ludique. Il vise les enfants entre 7 et 13 ans. Son objectif est d'étendre dans le temps et sur le territoire de l'Arc jurassien les ateliers du type de ceux réalisés dans le cadre des manifestations micro 08, 10 et 12, de l'"Energie solaire en fête" ou du centre Roberta de l'EPFL.
IngCH c/o Managing partner, Senerclens. Leu + Partner AG	IINE_0134 Semaines techniques pour les lycées, gymnases et collèges	Etendre au périmètre des cantons du Jura, Berne, Neuchâtel et Vaud un instrument initié et conduit depuis plus de 20 ans par le groupe "Engineers Shape our Future - IngCH" et destiné aux élèves du secondaires II. Le projet vise à plonger les élèves, pendant une semaine dans les univers professionnels les plus divers du monde de l'ingénierie et de la technique, afin de leur montrer à quel point la technique marque la vie quotidienne et influe sur l'avenir de la société. Le but de cette immersion est de les mettre en contact avec des personnes qui exercent un métier technique et de faire ressortir l'intérêt et les enjeux de ces professions.
FAJI SA	IINE_0160 Bureau pour la promotion de l'industrie de l'Arc jurassien et ses métiers techniques	Ce projet a pour objectif général de valoriser les métiers techniques et les compétences industrielles de l'Arc jurassien.
Association-PERFORM	IINE_0168 - Objectif Compétences PME!	Le projet "Objectif Compétences PME!" a pour objectif général d'analyser les besoins et de définir les priorités de formation continue dans les PME de l'Arc jurassien.
Sylvie Villa - LYVA	IINE_0181 Des ambassadrices pour les plus jeunes	Faire des femmes déjà dans les métiers techniques des Ambassadrices de ces choix professionnels auprès des plus jeunes, en même temps qu'elles renforcent leurs compétences interpersonnelles : "elles donnent, elles reçoivent". Démultiplier l'effet de ces rencontres, et celles d'autres programmes liés à la problématique "Technique Au Féminin" (comme Elargis tes Horizons à Genève), au travers de la constitution et de l'animation professionnelle d'une communauté sur LinkedIn, respectivement Facebook/Instagram.
FAJI SA	IINE_0182 Déploiements d'actions dans les cantons pour la valorisation des métiers techniques	Déploiement de 14 projets répartis en 4 catégories permettant de proposer un catalogue d'activités visant à valoriser les métiers techniques et à encourager les jeunes à s'orienter vers un métier technique.

Porteur de projet	Titre du projet	Bref résumé
Association Jura & Trois-Lacs	IINE_0111 Préparation d'un concept touristique global pour Jura & Trois Lacs	<ol style="list-style-type: none"> 1. Programme de développement touristique (Masterplan) : Définir une politique coordonnée de développement touristique, portant sur les offres futures et le renforcement d'une culture commune de la destination. 2. Organisation : Exercer à terme une gouvernance touristique efficace et rassembleuse sur un territoire concernant six cantons et deux langues nationales. 3. Nouveaux produits : Développer les nouveaux produits indispensables au rayonnement et au succès de la destination.
Haute Ecole de Gestion Arc	IINE_0132 Système d'information touristique mobile - MTIS pour mobile tourist information system	<p>Ce projet entend développer dans l'Arc jurassien des solutions liées à la réalité de l'eTourisme. Partant d'une technologie déjà développée par la HE-Arc en matière de réalité augmentée, l'objet premier du projet est de réaliser une méthode de scénarisation et de mise en forme des contenus en fonction des publics cibles et des lieux d'exploitation.</p> <p>A cet effet, un consortium a été constitué avec des acteurs du tourisme. Le deuxième objectif porte sur l'identification d'un modèle d'affaire applicable selon le mode d'exploitation. A terme, le but est de créer une spin off afin d'industrialiser et pérenniser le produit ainsi développé.</p>
Entré de jeux, Société coopérative	IINE_0184 Voyage contre la montre - Le jeu de rôle dans un train historique en mouvement	Inaugurer le développement d'activités touristiques qui mêlent jeu et patrimoine.
arcjurassien.ch	IINE_0185 Analyse de l'hébergement touristique dans l'Arc jurassien	Analyse de l'hébergement touristique dans l'Arc jurassien en vue d'améliorer la qualité de l'hébergement. Le projet fait appel au programme d'impulsion de la Société de Crédit hôtelier.
FAJI SA	IINE_0183 Mesures identité industrielle de l'Arc jurassien	Le projet est à la croisée entre l'image de l'industrie et l'image de la région et il vise plusieurs objectifs : - Valoriser : augmenter la visibilité par des faits positifs et concrets et affirmer l'existence de la région. - Interconnecter : Fédérer toutes les bonnes volontés et créer le réflexe "think global" Arc jurassien. - Générer des synergies et de nouveaux projets et de l'image positive.
arcjurassien.ch	IINE_0135 Mesures d'accompagnement	L'association arcjurassien.ch gère le programme LPR des 4 cantons de l'Arc jurassien.

Porteur de projet	Titre du projet	Bref résumé
VOLET TRANSFRONTALIER DE L'ARC JURASSIEN (INTERREG) - Aides à fonds perdus		
AGRIDEA	FARAH	Les femmes jouent un grand rôle dans l'agriculture. Néanmoins elles souffrent d'un manque de visibilité, dans l'exploitation ou dans les instances représentatives agricoles. Le projet vise à mieux comprendre l'implication des femmes tant au niveau de l'exploitation que celui des instances représentatives. Il veut mettre en place des actions concrètes contribuant à renforcer la reconnaissance et la visibilité du rôle de la femme en agriculture et à permettre aux femmes d'acquérir plus d'autonomie, de liberté de décision, tant dans la sphère familiale que dans la sphère publique. Il fournit des connaissances et encourage les échanges pour lutter contre les stéréotypes liés au métier ou à la prise de responsabilité.
CPLN - Ecole des métiers de la terre et de la nature	Mutualisation de deux écoles du paysage	Le projet vise à mettre en place une formation transfrontalière pour la gestion durable des espaces verts. Ses quatre objectifs principaux sont : <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser les mobilités et l'employabilité des apprenants par une formation adaptée aux besoins du marché dans le secteur de l'aménagement paysager et commune aux deux écoles. • Permettre la validation de la formation par une certification européenne. • Favoriser les échanges de pratiques entre apprenants, formateurs et professionnels. • Former à de nouvelles techniques.
Fondation Rurale Interjurassienne	Floraison tardive de couverts environnementaux	Le projet vise à identifier une stratégie pour diminuer la mortalité dans les colonies d'abeilles des régions de l'étude. Il s'agira de vérifier si le nouveau paysage agricole issu du développement des couverts environnementaux intégrant des plantes polliniques et mellifères représente une nouvelle ressource adaptée pour l'abeille avant la mise en hivernage. Il s'agira d'améliorer l'espace de développement des abeilles en élaborant des solutions pratiques respectant les attentes de la filière apicole et agricole ainsi que celle des instances politiques du territoire transfrontalier.
EPFL	Maintenance prédictive des systèmes industriels	Aider les PME à maintenir et améliorer leur compétitivité par le développement et l'implémentation de nouvelles approches de maintenance fondées sur un meilleur suivi et une meilleure gestion de l'état de santé de leurs équipements (développement et mise en œuvre de nouvelles maintenances intelligentes : maintenance conditionnelle et maintenance prédictive).
IHEID	Ruptures de trajectoire familiale	Mieux comprendre les causes des ruptures de trajectoires familiales au sein des très petites entreprises (TPE). Prévenir les effets négatifs des ruptures de trajectoires familiales au sein des TPE. Elaborer des outils de sensibilisation et de prévention aussi bien à destination des chef-fe-s d'entreprise que des acteurs professionnels

Porteur de projet	Titre du projet	Bref résumé
		susceptibles d'être confrontés à ce genre de situation.
He-Arc	Soleil et Solidarité dans l'Arc Jurassien	Le projet SolArc consiste à créer les trois premières entreprises du réseau SolArc, actives dans les domaines d'activité de services de livraisons instantanés de marchandises ainsi que de services connexes. Trois lieux sont concernés : Le Locle/La Chaux-de-Fonds, Belfort ; et la zone transfrontalière de Delle – Boncourt. SolArc se caractérise par la volonté d'intégrer des personnes en difficulté professionnelle, de mutualiser les ressources financières, humaines et techniques (système de gestion, développé expressément en licence Open Source, site Internet), la formation, les conditions-cadres juridiques, les expériences suisse et française autour d'un même projet, de créer des axes physiques de transport alternatif de marchandises entre les deux pays.
Fondation Rurale Interjurassienne	Terroirs & Innovations	Le projet vise une collaboration franco-suisse entre la Franche-Comté, par l'intermédiaire de ses institutions, et la région interjurassienne du Jura et du Jura bernois, par l'intermédiaire de la Fondation Rurale Interjurassienne. Cette collaboration doit conduire à la mise en commun des forces en matière de prestations agritouristiques et de la formation des acteurs du terroir local. L'objectif est de développer des conditions favorables à la croissance économique des filières de diversification dans ce secteur franco-suisse. Les principales actions du projet vont porter sur le développement d'un réseau transfrontalier d'échanges de savoir-faire via la création et l'élaboration d'outils de communication afin de favoriser les interactions entre les professionnels des activités et des services d'agritourisme du terroir local.
Fondation Rurale Interjurassienne	Production Laitière Rentable	Ce projet vise à mettre sur pied la démarche "AGRILEAN" dans les régions du Jura et du Jura bernois, tout en renforçant les compétences développées dans le département du Doubs et du Territoire de Belfort. Il comprend l'acquisition de ces compétences en Suisse et la mise en place des collaborations nécessaires. Il inclut la formation de nouvelles personnes et la consolidation de la démarche en France. Cette collaboration est d'autant plus intéressante et importante que les deux régions transfrontalières présentent de nombreuses similitudes (productions laitières basée sur les fourrages, spécialités fromagères, ...) dans des contextes économiques spécifiques. Suite à l'introduction en Suisse des "quotas laitiers mensuels", il est également prévu d'évaluer, à l'aide d'Agrilean, les effets de ce nouveau système sur le revenu des exploitations laitières.
arcjurassien.ch	Innovarc	INNOVARC est un projet Interreg visant à dynamiser les capacités d'innovation en réseau des entreprises et labos de l'Arc jurassien franco-suisse, à s'ouvrir davantage à l'international et à intégrer des évolutions technologiques, des combinaisons nouvelles de compétences inter-sectorielles et enfin, à chercher à investir des marchés émergents. INNOVARC peut s'appuyer sur l'expérience du projet Minnovarc (2010-2013), avec ses six ateliers "Innovation et microtechniques" et la centaine d'entreprises et labos que ces événements ont mis en contact. En même temps INNOVARC se veut aussi être le dépassement de certaines limitations rencontrées dans Minnovarc pour accroître le

Porteur de projet	Titre du projet	Bref résumé
		périmètre de travail, et grâce à cela, les opportunités marchés qu'INNOVARC entend faire partager aux entreprises et labos de la région. En particulier, INNOVARC s'attachera à traiter des couples technologies-marchés, sans oublier chemin faisant les services stratégiques de soutien à l'innovation. Les technologies de référence sont les microtechniques, les matériaux innovants, la plasturgie, les TICs, tandis que les marchés visés, outre l'horlogerie, sont les cleantechs, les medtechs liées aux biotechs et les systèmes intelligents pour l'environnement construit.
Liebherr Machine Bulle SA	Etude du comportement d'un système de dépollution SCRF	Le projet collaboratif SCRF présenté ci-après consiste à réaliser une évaluation des capacités de catalyse et de filtration d'un système innovant de post traitement des gaz d'échappement. d'un moteur industriel destiné à répondre à la norme suisse sur le post traitement des gaz d'échappement des moteur à combustion ainsi qu'à la future réglementation européenne stage V (en cours de discussion et applicable à partir de 2017) relative aux motorisations de catégorie Q équipant les véhicules off road.
He-Arc	CVDIAM-PLASMA	Les objectifs du projet sont de développer un équipement de synthèse de diamant utilisant la technologie CVD plasma et commencer à développer les applications et le business des couches et cristaux synthétisés à l'aide de ce réacteur. Il est prévu de développer une machine industrielle, permettant de réaliser de la production de masse, avec une grande fiabilité et avec un faible coût d'exploitation (COO). La capacité de production de l'équipement sera rendu optimale, grâce à une optimisation de la géométrie et de la position du plasma obtenues, entre autres par des travaux de modélisation en éléments finis.
Association romande pour les métiers du patrimoine bâti (AROMP)	Transmission savoir-faire – Mise en réseau artisans	Certains des savoir-faire liés au bâtiment et présents sur le territoire du projet de coopération sont en voie de disparition, cela peut concerner aussi bien la mise en œuvre de bardages en tavaillons (ou tavillons) d'épicéas, de charpente traditionnelle, de murets de pierres sèches, d'enduits et badigeons de chaux... Les artisans maîtrisant ces techniques sont peu nombreux et n'ont pas toujours la possibilité de transmettre leur savoir-faire. Il est donc primordial d'apporter aux artisans des territoires des notions générales sur le patrimoine bâti, ses caractéristiques essentielles, les éléments à conserver... ainsi qu'une meilleure compréhension des interventions de chacun, afin de mieux les gérer et apporter des réponses globales aux maîtres d'ouvrages.
Ecole ingénieurs Changins	Minéral, Minéralité des vins	L'objectif général du projet est donc d'avoir une meilleure connaissance globale de la minéralité des vins blancs de la zone franco-suisse pour ensuite informer et accompagner producteurs et consommateurs. Les premiers pourront enfin bâtir des arguments marketing crédibles fondés sur l'expression minérale de leurs vins. Les seconds pourront utiliser le terme minéralité à sa juste place. L'engouement pour cette thématique, tant dans la sphère professionnelle que celle des amateurs, placera la zone franco-suisse et ses vins au centre de cette problématique: une retombée valorisable en ces temps de crise viti-vinicole européenne.

Porteur de projet	Titre du projet	Bref résumé
Centre Suisse d'Electronique et de Microtechnique	PIMENT	L'objectif principal du projet PIMENT sera de développer un nouveau service industriel de moulage par injection qui soit dédiée à la production de composants plastiques micro- et nano-structurés. Pour rendre les procédés de répliation de micro-/nano- structures par moulage par injection et, par conséquent, le nouveau service industriel plus pertinents techniquement et plus attractifs économiquement, l'un des enjeux du projet sera de développer des techniques "bas coût" de micro- et de nano- structuration d'empreintes de moule d'injection qui seront réalisée en acier, en 2D½ et sur plusieurs niveaux de structuration.
Agroscope Liebefeld	FLORALP	Contexte et objectifs: les ferments lactiques jouent un rôle central dans la construction des qualités intrinsèques des produits fromagers. L'usage de ferments industriels communs à toutes les régions entraîne un risque de banalisation mettant en danger l'inscription territoriale des produits des Alpes. La partie suisse et la partie française du projet ont développé sur chacun de leur territoire des stratégies de conservation et de multiplication des ferments autochtones des fromages traditionnels par une collecte dans les ateliers et une conservation dans les stations expérimentales. Ces ferments ont ensuite été multipliés et/ou sélectionnés pour permettre une diffusion auprès des ateliers de fabrication locaux. Ces deux stratégies ont en commun toute une part de connaissances scientifiques et techniques concernant l'écologie de ces flores naturelles et les techniques de production et de diffusion dans des conditions économiques viables. La convergence des problématiques amène les deux parties à vouloir trouver des solutions communes en s'enrichissant mutuellement dans un programme partagé de recherche et de développement.
EPFL	Pack Plast	Les diverses préoccupations techniques, scientifiques et environnementales actuelles font apparaître l'existence d'un intérêt marqué pour le développement de multi-matériaux respectueux de l'environnement. Les <i>packaging</i> pour batteries restent en particulier un secteur à fortes attentes dans ce domaine. Le projet PackPlast vise à concevoir une ligne pilote d'injection permettant de faire des <i>packaging</i> multimatériaux organiques en alliant des matériaux à la processabilité différente, tels que les thermoplastiques et thermodurcissables, et ce afin de réaliser des nouveaux concepts de packaging plastiques multi-fonctionnels et ayant un impact sur l'environnement réduit.
arcjurassien.ch	Communauté du savoir	La Communauté du savoir est un projet visant à développer et à consolider les liens entre les acteurs de la recherche, de l'innovation et de l'enseignement supérieur à l'échelle de l'Arc jurassien. La constitution de cette communauté vise à établir un cadre de coopération pour garantir la pérennité des collaborations franco-suissees existantes, passer de projets ponctuels à des grappes de projets consistants et cohérents entre eux et permettre l'émergence de nouveaux projets en matière de recherche, d'enseignement et d'innovation.
Haute Ecole de Gestion Arc	COMM PME B2B	Le projet "COMM-PME-B2B" vise à réaliser un outil d'autodiagnostic de communication pour les PME sous-traitantes de l'Arc Jurassien, établi sur la base de leurs pratiques de communication. L'objectif est de stimuler le potentiel de

Porteur de projet	Titre du projet	Bref résumé
		développement et l'attractivité des PME sous-traitantes de l'Arc jurassien, en Suisse comme en France et d'accroître leurs visibilités.
Coherent streams	Smart Frames	Smart frames est un projet d'évaluation des choix technologiques et commerciaux que doit affronter la filière industrielle de la lunetterie. L'objectif est de miser sur les complémentarités de qualités et compétences existant dans l'Arc jurassien franco-suisse pour fournir aux lunetiers franc-comtois, ainsi qu'à plusieurs industries de pointe en Suisse, une orientation, des pistes et recommandations stratégiques face aux défis qui se présentent (nouvelles technologies, nouveaux pays producteurs).
Canton de Neuchâtel - Service des transports	Lignes Besançon - Neuchâtel	<p>Le projet constitue l'une des actions retenue par le Schéma des mobilités de l'arc jurassien qui a bénéficié du soutien Interreg. Ce schéma a permis un travail riche et conjoint entre les autorités française et suisse qui ont travaillé dans un vrai partenariat.</p> <p>Le projet a pour objectif d'étudier les potentiels en termes de fréquentation et les faisabilités en termes d'aménagement d'infrastructures pour développer le transport ferroviaire entre Besançon et Neuchâtel. Deux couloirs sont étudiés :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. le premier couloir concerne la ligne des Horlogers passant par Valdahon, Morteau et La Chaux-de-Fonds. 2. le second couloir concerne la liaison entre Besançon et Neuchâtel par Pontarlier.
Canton du Jura - Service de l'économie	Liaison cyclable FrancoVélosuisse- Phase 5	<p>Il s'agit de la cinquième phase d'un projet dont la première phase a été financée dans le cadre du programme Interreg IIIA. Il s'agit d'un projet phasé, dont les phases 2 à 4 ont été financées par le programme Interreg IV. L'objectif est de développer une liaison cyclable qui à terme permettra de relier Belfort à Porrentruy.</p> <p>La phase 5 porte côté suisse sur la mise en œuvre des actions de valorisation touristiques, issues de la phase d'étude (besoins en matière de promotion, animation, intermodalité, information, service à l'utilisateur, signalétique, etc.). Les infrastructures suisses sont réalisées par le Canton du Jura, hors projet Interreg.</p>
Canton du Jura, service de l'économie	Etude potentiel d'attractivité économique	Dans la perspective d'une coopération transfrontalière concertée, le Conseil général du Territoire de Belfort et la RCJU ont décidé conjointement de conduire une étude économique portant sur l'analyse des flux et les potentialités de développement économique des deux territoires.
HEPIA	Centre de compétences – quartiers durables	<p>Le projet vise trois principaux objectifs :</p> <p>Déployer l'observatoire sur différents territoires, dont certains transfrontaliers, pour référencer des projets d'urbanisme durable réalisés et à venir, capitaliser et mettre en perspective ces expériences.</p> <p>Formaliser et valider des lignes directrices pour soutenir activement les opérateurs dans la planification et la</p>

Porteur de projet	Titre du projet	Bref résumé
		<p>réalisation de quartiers durables. Cette aide à la réalisation pratique de projets s'appuiera sur les retours d'expérience et les échanges entre les acteurs à travers l'observatoire (référentiel et centre de ressources). Mettre en oeuvre et pérenniser des centres de compétences régionaux ayant pour vocation d'être des référentiels en matière d'aménagement durable et d'éco-urbanisme pour les régions transfrontalières, constituant un support pour la certification, le suivi et le pilotage des quartiers durables sur le long terme (du projet à l'exploitation) du point de vue des critères de durabilité.</p>
Commune du Noirmont	Pont de la Goule	<p>Représentant notre communication directe entre les deux pays, ce pont est l'objet d'un enjeu économique certain pour les territoires situés des deux côtés de la frontière et il le sera également pour le futur Parc Naturel Régional du Doubs transfrontalier.</p> <p>En dehors de son usage quotidien par les habitants du plateau de Maïche employés dans les entreprises franc-montagnardes, de nombreux touristes et participants de rallyes empruntaient en voiture, moto ou vélo la route en lacets très pittoresque qui relie Le Noirmont à Charmauvillers.</p>
Délégation interjurassienne à la jeunesse	Projet Avantages jeunes	<p>Le Pack Avantages Jeunes vise à favoriser l'accès des jeunes à la culture, aux sports et aux loisirs, et à les accompagner dans leur vie quotidienne dans un contexte transfrontalier. Il existe déjà 5 versions du Pack qui couvrent le territoire franc-comtois. Le projet Avantages Jeunes prévoit une 6ème version avec une extension au Jura et au Jura bernois. Les avantages suisses seront accessibles aux jeunes franc-comtois et inversement. Il s'agit d'un projet innovant qui contribue à enrichir l'offre culture pour la jeunesse au niveau régional</p>
Association pour le Parc Naturel Régional du Doubs	Chemins de la Contrebande	<p>Le projet vise à la création d'un produit touristique transfrontalier et thématique, dédié à l'itinérance pédestre et l'histoire locale de la contrebande.</p> <p>Il s'agit de créer des boucles et itinéraires pédestres transfrontaliers en reliant les sentiers suisses et français, créant si besoin les portions permettant de les interconnecter. Les sentiers seront valorisés selon l'histoire de la contrebande dans la région.</p>
ADNV	Terra Salina	<p>L'exploitation et la commercialisation du sel sur l'Arc Jurassien ont influencé le développement et l'organisation du territoire. Il s'agit à travers le projet de coopération "Terra Salina" de valoriser l'offre patrimoniale culturelle et paysagère qui fonde l'identité de ce territoire transfrontalier dans le but de dynamiser l'itinérance touristique dans l'arc jurassien (échanges de visiteurs entre les partenaires, création de nouveaux flux touristiques) et de renforcer l'attractivité du territoire et la qualité de vie de ses habitants.</p>

Porteur de projet	Titre du projet	Bref résumé
Ensemble Symphonique Neuchâtel	Side by side	<p>Les trois acteurs principaux sont La Rodia (scène de musiques actuelles de Besançon), l'Ensemble Symphonique Neuchâtel et l'Orchestre Victor Hugo Franche-Comté, autour desquels se greffent des établissements culturels de suisse romande et Franche-Comté : Festineuch (festival de musiques actuelles de Neuchâtel), le théâtre du Jorat (suisse romande), MA scène nationale à Montbéliard, le Moloco (Audincourt), ainsi que des établissements partenaires (Conservatoire régional, UFR musicologie, écoles de musiques suisses).</p> <p>"Side by Side" structure un réseau d'opérateurs transfrontaliers qui collaborent de manière intuitive depuis plusieurs années et posent aujourd'hui le fondement d'une relation durable, construite sur trois missions : l'information et la circulation des publics, l'action et la formation culturelles et la création musicale. L'une des originalités de ce projet est de croiser deux esthétiques qui ont rarement l'occasion de se rencontrer, à savoir les musiques actuelles et les musiques</p>
Fondation CMA	Iceberg	<p>11 acteurs culturels de l'Arc Jurassien franco-suisse au Bassin Lémanique développent le projet transfrontalier Repérages, visant à renforcer le potentiel de développement économique de l'art et de la culture : en France, l'association Territoire de Musiques et la Poudrière à Belfort ; La Rodia à Besançon, le Noumatrouff à Mulhouse, la Vapeur à Dijon ; en Suisse : la Fondation romande pour la chanson et les musiques actuelles, Le Romandie et Les Docks à Lausanne, le Bikini test à La Chaux-de-Fonds, la Case à chocs à Neuchâtel, le SAS à Delémont.</p> <p>Le dispositif Repérages est un projet qui s'inscrit dans le champ des musiques actuelles, basé sur le partage de pratiques et d'expertises, visant à la découverte et l'accompagnement au développement de jeunes talents sur la durée. Bâti sur le partage des savoir-faire, Repérages veut promouvoir l'innovation et la diversité culturelle. En s'appuyant sur le capital humain comme moteur de changement et de développement territorial, Repérages rappelle que le secteur culturel et créatif peut également être un domaine source de croissance en termes d'employabilité.</p> <p>En mettant en commun les réseaux, nationaux ou internationaux, dans lequel s'inscrit chaque acteur culturel, Repérages donne enfin aux citoyens l'opportunité de construire leurs projet.</p>
Opéra Décentralisé	Bal(l)ade	<p>Mettre en valeur le patrimoine significatif de l'espace de coopération ; Renforcer la notoriété et la visibilité de l'offre culturelle transfrontalière ; Articuler l'offre culturelle et l'offre touristique en mobilisant des acteurs économiques (hébergeurs, restaurateurs, tour-opérateurs) ; Établir un maillage du territoire par le biais d'un concept fédérateur et la structuration d'un réseau de coopération durable entre les partenaires.</p>
arcjurassien.ch	Elargissement du dispositif de co-voiturage dans l'arc jurassien	<p>Le programme 2011-2013 a permis de lancer une dynamique mais le potentiel de développement reste important. Le modèle économique du dispositif est encore à trouver avec une participation significative des entreprises. Il s'agit d'expérimenter des solutions innovantes de mise en relation, de communication et d'animation. L'objectif de ce nouveau programme est d'améliorer et consolider le précédent sur la période janvier 2014 / juin 2015 en étendant son périmètre géographique en direction de nouveaux partenaires.</p>

Porteur de projet	Titre du projet	Bref résumé
République et Canton du Jura - Office de la culture	Etude pratiques culturelles SMAU-RCJU	Le Syndicat mixte et la République et Canton du Jura souhaitent lancer une étude commune sur les comportements culturels des habitants des deux territoires. De manière générale, l'étude sur les pratiques culturelles a pour ambition un triple objectif : <ul style="list-style-type: none"> • Etablir un état des lieux des pratiques en fonction de toutes les offres culturelles disponibles, y compris institutionnelles ; • Analyser l'évolution de ces pratiques et le champ de mobilité dans lequel elles s'inscrivent ; • Identifier les freins à la mobilité et à la consommation culturelle ainsi que les ressources mobilisables en vue d'une vraie dynamique culturelle.
ADNV	Itinéraire Rando Mont d'Or - Chasseron	L'offre de randonnée s'étend de chaque côté de la frontière et l'objectif est de rechercher une synergie en valorisant l'ensemble du territoire transfrontalier. Le nouveau schéma d'itinéraires de randonnée proposé est une offre complémentaire renforçant l'offre présente, ce qui permettra d'avoir une cohérence sur l'ensemble du territoire régional transfrontalier. Dans ce nouveau schéma, cinq sentiers sont concernés par des actions de balisage et de communication visant à renforcer l'attractivité du territoire et générer des retombées économiques locales.
arcjurassien.ch	Mesures d'accompagnement	Association arcjurassien.ch, anciennement Conférence Transjurassienne-Suisse (CTJ-Suisse), qui a été désignée comme organisme de développement régional du volet transfrontalier. Elle met en œuvre, gère et anime le programme Interreg IV France-Suisse pour la partie suisse, cela conjointement avec la Coordination régionale Bassin lémanique.
VOLET INTERCANTONAL CDEP-SO		
OPI	Alp ICT	Plateforme de mise en réseau et de promotion des savoir-faire dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, facilitateur sur les marchés internationaux et créateur de synergies entre les acteurs régionaux et nationaux du domaine concerné.
Association BioAlps	BioAlps	Plateforme de mise en réseau et de promotion des savoir-faire dans le domaine des sciences de la vie, facilitateur sur les marchés internationaux et créateur de synergies entre les acteurs régionaux et nationaux du domaine concerné.
FSRM	Micronarc	Plateforme de mise en réseau et de promotion des savoir-faire dans le domaine des micro et nanotechnologies, facilitateur sur les marchés internationaux et créateur de synergies entre les acteurs régionaux et nationaux du domaine concerné.

Porteur de projet	Titre du projet	Bref résumé
CimArk SA	CleantechAlps	Plateforme de mise en réseau et de promotion des savoir-faire dans le domaine des technologies propres, facilitateur sur les marchés internationaux et créateur de synergies entre les acteurs régionaux et nationaux du domaine concerné.
CapitalProximité	CapitalProximité - Recherche de financement	Plateforme partenaire de platinn pour le support à la recherche de financement pour les PME et start-up de Suisse occidentale. * CapitalProximité : Les activités de CapitalProximité ont été intégrées au sein de platinn au 1er octobre 2013 et font désormais partie du nouveau service "Finance" de platinn. L'entier de la subvention dédiée au service "Recherche de financement" pour CHF 617'534 sont versées à platinn.
Réseau Genilem Suisse	Genilem intercantonal	Plateforme de soutien à l'accompagnement des entreprises en démarrage et des start-up non technologiques.
Antennes cantonales Genilem	Genilem cantonal	Soutien à l'accompagnement des entreprises en démarrage et des start-up non technologiques par le biais des antennes cantonales Genilem.
EPFL	Alliance	Plateforme de support à l'innovation technologique, montage de projets R&D et de mise en réseau pour les PME et start-up de Suisse occidentale avec les organismes académiques, Hautes Ecoles et laboratoires de recherche.
platinn	platinn - Innovation d'affaires	Plateforme de support à l'innovation d'affaires pour les PME et start-up de Suisse occidentale (coaching affaires, coopération, organisation et financement).
platinn	platinn - Recherche de financement	Plateforme de support à l'innovation d'affaires pour les PME et start-up de Suisse occidentale (coaching affaires, coopération, organisation et financement).
CDEP-SO	Gouvernance	Coordination du programme intercantonal CDEP-SO pour l'amélioration de la gouvernance et recherche de synergies entre les plateformes.

LISTE DES FIGURES ET DES TABLEAUX

Figure 1 :	Périmètre des volets transfrontaliers de l'Arc jurassien, intercantonal de Suisse occidentale et de l'Arc jurassien et cantonal	5
Figure 2 :	Evaluation synthétique et qualitative des projets soutenus durant la période 2012-2015.....	25
Figure 3 :	Complémentarités et synergies de la plateforme ouverte de d'innovation dans le cadre du RIS-SO et avec d'autres instruments	32
Figure 4 :	Modèle du "cycle de vie" d'entreprise.....	37
Figure 5 :	Schéma organisationnel de la plateforme ouverte d'innovation.....	42
Graphique 1 :	Articulation et mise en complémentarité des 4 domaines d'actions stratégiques	48
Tableau 1 :	Etat financier du volet transfrontalier de l'Arc jurassien 2008-2011 et 2012-2015	7
Tableau 2 :	PMO 2012-2015 de Suisse occidentale – Domaines d'action et objectifs	12
Tableau 3 :	Etat financier du volet intercantonal 2012-2015 de Suisse occidentale ...	13
Tableau 4 :	Nombre d'entreprises et d'institutions soutenues par les plateformes de promotion sectorielle de 2012 à 2015	14
Tableau 5 :	Dossiers suivi par platinn et Alliance entre 2012 et 2015 pour le canton de Neuchâtel.....	16
Tableau 6 :	PMO 2012-2015 de l'Arc jurassien – Domaines d'action et objectifs	18
Tableau 7 :	Le programme NPR cantonal pour la période 2012 à 2015 fixait les axes et objectifs suivants :	23
Tableau 8 :	Etat financier du volet cantonal 2012-2015 – aides à fonds perdu	24
Tableau 9 :	Etat financier du volet cantonal 2012-2015 – prêts	24
Tableau 10 :	Etat du crédit d'engagement 2012-2015 par domaines d'action	28
Tableau 11 :	Résumé des domaines d'actions, objectifs et mesures du programme 2016 à 2019 de la CDEP-SO	39
Tableau 12 :	Moyens financiers (part fédérale) du PMO cantonal	54
Tableau 13 :	Démonstration des complémentarités et synergies entre les prestations des structures cantonales, intercantionales et transfrontalières	55
Tableau 14 :	PMO cantonal 2016-2019 – Répartition du crédit d'engagement sur la période 2017-2019, tel que conventionné avec le SECO	59
Tableau 15 :	Aides à fonds perdus octroyées en 2012-2015 et restant à verser.....	61
Tableau 16 :	Aides à fonds perdu planifiées entre 2016-2019	61
Tableau 17 :	Total global des aides 2012-2015 encore à verser et des aides 2016-2019 à octroyer et verser	61
Tableau 18 :	Intérêts passifs des prêts LPR (en francs)	62
Tableau 19 :	Investissements LPR (en francs)	63

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	1
1. INTRODUCTION	2
2. POLITIQUE RÉGIONALE FÉDÉRALE ET LES ENJEUX NEUCHÂTELOIS	3
2.1 But de la LPR.....	3
2.2. Mesures financées.....	3
2.3. Programme pluriannuel de financement.....	4
2.4. Aspects financiers.....	4
2.5. Enjeux pour le canton.....	5
3. BILAN 2012-2015	6
3.1. Volet transfrontalier.....	6
3.2. Volet intercantonal de Suisse occidentale.....	12
3.3. Volet Arc jurassien.....	18
3.4. Volet cantonal.....	23
4. CRÉDIT D'ENGAGEMENT 2012-2015	27
4.1. Prêts octroyés.....	27
5. PROGRAMMES DE MISE EN ŒUVRE 2016-2019	28
5.1. Volet transfrontalier.....	29
5.2. Volet intercantonal de Suisse occidentale.....	31
5.3 Volet Arc jurassien.....	42
5.4 Volet cantonal.....	47
5.5 Concordance entre les programmes.....	55
6. CRÉDIT D'ENGAGEMENT	57
7. MODIFICATION LOIS (LELPR et LILIM)	60
8. CONSÉQUENCES FINANCIÈRES	60
8.1. Financement.....	60
8.1.1. Aides à fonds perdus 2012-2015.....	60
8.1.2. Aides à fonds perdus 2016-2019.....	61
8.1.3. Prêts 2012-2015 et 2016-2019.....	61
9. REDRESSEMENT DES FINANCES	64
10. IMPACT SUR LES COMMUNES	64
11. RÉFORME DE L'ÉTAT	64
12. CONSULTATION	64
13. VOTE DU GRAND CONSEIL	65
14. CONCLUSION	65
Loi portant modification de la loi d'exécution de la loi fédérale sur la politique régionale (LELPR)	66
Loi portant modification de la loi d'introduction de la loi fédérale sur l'aide aux investissements dans les régions de montagne (LILIM)	67

Décret portant octroi d'un crédit d'engagement quadriennal de 29 millions de francs au brut (50% canton et 50% Confédération) à octroyer sous forme de prêts pour la réalisation de projets de politique régionale	68
ANNEXES	69
ANNEXE 1 : RÉCAPITULATIF DES AIDES À FONDS PERDUS POUR TOUS LES VOLETS ET TOUS LES ACTEURS, BASÉ SUR LES CONVENTIONS-PROGRAMMES SIGNÉES OU EN PHASE D'ÊTRE SIGNÉES AVEC LA CONFÉDÉRATION	69
ANNEXE 2 : BREF DESCRIPTIF DES PROJETS	71
ANNEXE 3 : LISTE DES FIGURES, GRAPHIQUES ET TABLEAUX	91